VENDREDI 02 AOÛT 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1794
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Moissons 2024 : un rendez-vous raté ?



Fortement perturbées dans leur déroulement, ces moissons 2024 se révèlent globalement décevantes en termes de rendements. Les qualités, elles, paraissent très hétérogènes. Des bonnes nouvelles émergent toutefois sur les colzas et la moutarde. À l'échelle mondiale, les prix des grains s'orientent à la baisse, notamment en raison d'une récolte russe plus abondante que prévu.

PAGES 04, 05 ET 11



P.06

ACTUALITÉS

Initiative solidaire // Du rose pour la bonne cause



P.13

PRODUCTIONS

Vigne // Dans l'Yonne, le mildiou a fait des ravages



© AdobeStock

P.16

RURALITÉ

Énergie // Le photovoltaïque oui, mais pas n'importe comment





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MOISSONS : UNE RÉCOLTE ASSURÉMENT DÉCEVANTE

.05 MOISSONS : FINIES ET PAS JOLIES

.06 FOURRAGES : DU ROSE POUR LA BONNE CAUSE

.07 CONFLITS JURIDIQUES : LE MONDE DANS LEQUEL ON VA

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 AGRIVOLTAÏSME : DES EFFETS MESURÉS À CHANNAY

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 DIVERSIFICATION : LA VOIE DU PAVOT ALIMENTAIRE

.10 VARIÉTÉS D'ORGES D'HIVER : CARROUSEL, VARIÉTÉ TOLÉRANTE JNO CONFIRMÉE PAR LA FILIÈRE BRASSICOLE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 FÊTE DU CHAROLAIS : IL Y SERA

PRODUCTIONS // VIGNE

.13 SITUATION SANITAIRE : LE MILDIOU A FAIT DES RAVAGES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.14 GROUPAMA : LE PATRIMOINE, ÇA SE GÈRE

.15 ÉPICERIE PARTICIPATIVE : *« IL Y AURA TOUJOURS DE LA PLACE »*

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.16 ÉNERGIES : LE PHOTOVOLTAÏQUE, UNE ALTERNATIVE PERTINENTE MAIS PAS INDISPENSABLE

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.26 FESTIVAL « NEVERS EN BLEU » : DEMANDEZ LE PROGRAMME !

.27 RENDEZ-VOUS : 24 HEURES CHRONO

.28 MOISSONS : FEMMES DES CHAMPS



// LE DESSIN

// EN BREF

Moisson 2024 FNSEA et JA demandent *« des mesures exceptionnelles de trésorerie »*

Réagissant à la mauvaise récolte attendue en céréales cette année, la FNSEA et les JA demandent *« des mesures exceptionnelles de trésorerie »* pour aider les agriculteurs *« à passer ce cap difficile »*. Les deux syndicats demandent également au gouvernement d'actionner *« les leviers existants au plus vite »*. Et de citer les procédures de reconnaissance en calamités agricoles, en catastrophes naturelles, les zones bénéficiant de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) et l'automatisation des dégrèvements de taxe sur le foncier non-bâtis. Le syndicalisme majoritaire demande par ailleurs que les assureurs *« soient particulièrement réactifs quant aux sollicitations des assurés mais aussi des agriculteurs qui les ont choisis comme interlocuteurs agréés chargés d'instruire et verser l'ISN pour le compte de l'État »*. FNSEA et JA se sont enfin dits *« entièrement mobilisés pour identifier les victimes, recenser les pertes et faciliter la mise en œuvre des moyens pour accompagner et soutenir les agriculteurs »*. La veille, la Coordination rurale avait demandé, dans un communiqué, *« un plan de sauvetage des exploitations céréalières »*.

Protéagineux La Fop s'attend à des rendements décevants en pois d'hiver

La récolte du pois d'hiver s'annonce mauvaise cette année, en raison des conditions climatiques avec une forte chaleur et des pluies qui ont perturbé les semis. *« Dans la grande région Nord, les territoires situés au nord de la Loire, 60 % des surfaces ne sont pas récoltables, précise la Fop (producteurs d'oléoprotéagineux, FNSEA), interrogé par Agra. Il y a également de gros dégâts dans l'Ouest. Les premiers retours de rendements sont jugés décevants »*. La Fop ne possède pas encore de chiffres consolidés. De son côté, le ministère de l'Agriculture (Agreste) a donné, en juillet, ses estimations pour l'ensemble des pois protéagineux, pois d'hiver et de printemps inclus. Avec 383 000 tonnes, la production est annoncée en baisse de 21 % par rapport à 2023 (-26 % par rapport à la moyenne 2019-2023). Les rendements n'atteindraient que 29,9 q/ha contre 32 pour la dernière campagne. Face au risque d'arrêt de la production, la Fop promet, dans un communiqué le 24 juillet, de s'investir dans la R&D afin de créer des variétés de pois plus résistantes : *« Il faut accélérer le progrès génétique et mobiliser les entreprises semencières »*, exhorte le syndicat. De son côté, l'institut technique Terres Inovia va publier prochainement une analyse de la campagne de pois 2023-2024 pour faire un état des lieux des pratiques agronomiques.

Assurance prairies Un dispositif *« inopérant »* en cas de fortes pluies et de grêle

Dans un communiqué du 25 juillet, les associations spécialisées (AS) animales de la FNSEA (FNB, FNPL, FNO, FNEC) déclarent que le dispositif de gestion des risques climatiques pour les prairies (indice de production d'herbe calculé sur des photos satellites) est *« inopérant »* sur la détection des pertes liées aux aléas climatiques rencontrés par les éleveurs cette année : excès de pluviométrie, orages, grêle… *« Avec le satellite, on ne voit pas ces aléas »*, souligne le directeur de la FNPL (lait), Benjamin Guillaumé. *« Nous avons beaucoup de remontées d'éleveurs qui nous disent que leur assureur ne va pas prendre en compte leurs pertes parce que l'indice ne les montre pas »*, rapporte-t-il. En 2022 et en 2023, les limites de l'indice en cas de sécheresse avaient également été pointées. Les AS dénoncent les *« engagements non tenus »* du ministre de l'Agriculture démissionnaire Marc Fesneau qui s'était engagé au printemps à revoir le décret encadrant les possibilités de recours contre l'indice et à développer le réseau de *« fermes de référence »* dans le cadre de l'Observatoire national de la pousse de l'herbe, en incluant 200 fermes supplémentaires. Ces deux dossiers sont *« en suspens »*, indique Benjamin Guillaumé. *« Il faut que la puissance publique permette des recours avec des expertises de terrain, comme cela existe en céréales, en viticulture et en arboriculture »*, affirme le président de la FNB (viande bovine), Patrick Bénézit.

// EN IMAGE

Prairies Des niveaux de pousse exceptionnels

« Au 20 juillet 2024, la production cumulée des prairies permanentes dépasse de 29 % celle de référence calculée sur la période 1989-2018 », rapporte une note d'Agreste, le service statistique du ministère de l'Agriculture. Il confirme toutes les tendances déjà fournies ces dernières semaines. Des pluies abondantes et l'absence de fortes chaleurs sur la quasi-totalité du territoire ont permis à l'herbe de croître de manière optimale et continue. Cette pousse atteint déjà *« 90 % de la production annuelle de référence, avec deux mois d'avance par rapport à une année normale»*, soulignent les statisticiens. *« Au mois de juillet, la pousse a ainsi été supérieure de 80 % à celle de référence, confirmant ainsi le niveau record du printemps »*, ajoutent-ils. Cependant cette pousse paraît moins prononcée dans certains bassins en Bretagne, Normandie et Occitanie, tempère Agreste.



iStock/Andres

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FEADER

La Région avance enfin

C'est dans une exploitation agricole de Saône-et-Loire, près de Charolles, que s'est tenue une nouvelle réunion sur les dossiers bloqués à la Région BFC, en lien avec le Feader. Chambre, syndicats, OPA, DDT, ministre ont tendu la main au Conseil régional. Ainsi, des dossiers avancent permettant à la Région d'enfin s'organiser.



Le 11 juin, des manifestants avaient fait irruption au Conseil régional de BFC, à Dijon, afin de rappeler la persistance des problèmes liés à la gestion du Feader.

Le 17 juillet, au sein d'une exploitation agricole de Saône-et-Loire, près de Charolles, une cinquantaine d'agriculteurs étaient réunis, avec l'impression bizarre de revivre la journée du 6 novembre 2023. Ce jour-là s'était tenu, au même endroit, une réunion déjà consacrée au règlement des dossiers de financements agricoles liés au Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) bloqués en raison de problèmes de gestion au niveau du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Tous les élus régionaux avaient été une nouvelle fois invités. Le vice-président à l'Agriculture, Christian Morel, était présent, ainsi que Josiane Corneloup, réélue députée de la circonscription, et Jérémy Decerle, non réélu au Parlement européen. On déplorait en revanche l'absence du directeur des services de la Région malgré son engagement lors de la mobilisation à Dijon le 10 juin dernier, remplacé par son adjointe au Feader, Cécile Thozet. *« L'attente est très forte »*, prévenait Christian Bajard, président de la FDSEA 71 en début de réunion. Julien Fénéon, l'exploitant hôte de la réunion, présentait sa ferme et ses projets alors que son dossier PCAE est toujours au point mort. *« Vous aviez promis des changements, mais il n'y a eu aucune évolution. Aujourd'hui, on veut des solutions concrètes et applicables »*, prévenait-il.

La DJA, une priorité

Une colère légitime lorsqu'on sait que ses prélèvements et sa vie privée en pâtissent. Sans compter la perte de temps, d'argent, l'inflation et la hausse des taux avec des prêts à court terme. Le président de JA71, Maxime Bonnot, interpellait Christian Morel : *« On veut un calendrier avec des chiffres et des objectifs clairs sinon on remontera à Dijon »*. Christian Morel se lançait dans une série d'explications, souvent interrompues par des témoignages qui venaient contredire ses nouvelles promesses. *« La DJA reste notre priorité à la Région avec paiement à 3 mois quand le dossier est complet »*, expliquait-il. Il précisait également avoir *« remis du personnel »* pour gérer d'anciens dossiers remontant parfois à 2017. Au-delà de ces dossiers en souffrance, la profession lui demandait de reprendre la gestion du flux normal des dossiers entrants, ne disposant d'aucune visibilité pour répondre actuellement aux porteurs de projets qui préfèrent reporter ou abandonner. *« On a des renforts en septembre avec sept personnes supplémentaires. On avance bien »*, annonçait Christian Morel, s'engageant à revoir JA BFC fin août. Il remerciait aussi les techniciens des Chambres et des DDT qui ont repris des dossiers pour les débloquer. Le président de JA BFC, le Nivernais Thomas Lemée, remarquait : *« J'ai du mal à entendre qu'on avance bien quand j'entends qu'on attend de régler des DJA de 2017 ! La profession agricole n'est pas cogestionnaire, on n'a pas cette responsabilité à porter sur nos têtes »*. D'autres réactions d'agriculteurs ne laissaient pas le temps à Christian Morel de reprendre : *« Vous allez payer des intérêts de retard à ces jeunes qui avaient besoin de l'argent alors que vous avez laissé ces dossiers dans les cartons ? »*. Certes, ici, la Région a récupéré des *« dossiers complexes »* du passé.

Équipe renforcée

Christian Morel reconnaissait aussi l'erreur de départ de la Région. L'apprentissage des appels d'offre ouverts *« sur une longue période »* a entraîné plus de problèmes à gérer puisqu'il y a désormais des *« dossiers saute-mouton »*, comme il les appelle, sur deux programmations de Feader (RDR 3 et RDR4 actuellement). C'est donc un nouvel appel à projet qui va s'ouvrir sur une période plus courte. La seule vraie bonne nouvelle était celle d'équipe renforcée, avec, par exemple, la nouvelle directrice adjointe, Cécile Thozet, arrivée il y a 3 mois pour gérer les Feader à la Région. *« Les comités de sélection et de programmation se réunissent pour étudier les dossiers reçus en décembre et pour apporter une réponse début août »*, avec l'engagement de les payer *« directement »* si le dossier est complet. Précision importante : l'État et donc les DDT jouent le jeu en récupérant plus de 800 dossiers, précisait Christian Morel. Le passif semble néanmoins grossir avec le président de la Chambre d'Agriculture, Bernard Lacour qui tenait à percer l'abcès : *« je soutiens totalement nos techniciens sur les dossiers à tranches, possibles et bien faits. C'est petit joueur de nous mettre cette responsabilité. Le terme frauduleux est insupportable »*, disait-il en référence aux propos entendus à Dijon, tenus par Christian Morel et le directeur des services devant la présidente de Région comme pour se dédouaner. Bernard Lacour proposait un nouvel état d'esprit qui doit prévaloir pour le bien de tous les agriculteurs : *« confiance et transparence »*. Sinon, *« les agriculteurs vont vous remonter les bretelles »*, disait Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture, dans une colère froide. Sachant pertinemment que les dossiers n'allaient pas être payés à la sortie de cette nouvelle réunion, Christian Bajard demandait de *« prolonger la prise en charge des intérêts des prêts à court terme »* sur le budget de la Région. Pour rappel, c'est l'association des Régions de France qui avait demandé la gestion des aides Pac, n'ayant heureusement obtenu que les aides non-surfaciques. *« La profession agricole s'est battue pour avoir plus d'argent et vous n'êtes pas foutus de le dépenser, vous empêchez des projets et mettez en difficulté des exploitations, y compris celles avec de bonnes assises économiques »*. Un éleveur dans la stabulation ironisait sur le plan engraissement lancé dernièrement par la Région : *« Il faut des bâtiments pour ça et nous, on sait anticiper pour faire naître des veaux »*. Souvent interpellée sur le sujet et apportant son aide à son niveau, la députée Josiane Corneloup redisait trouver *« inacceptable cette situation »*, n'étant pas rassurée *« par les discours d'aujourd'hui »* de la Région. Elle réclamait plus de proximité, à commencer par une « hotline » pour que les agriculteurs aient un technicien à la Région qui réponde et les informe de l'avancée de leur dossier. Christian Bajard concluait sur ce qu'il ne veut pas voir advenir : *« vous serez comptables des agriculteurs qui resteront sur le carreau »*. Il donnait une dernière chance à Christian Morel pour que le retard se résorbe en 2024 et *« pour être dans les clous en 2025 »*.

Cédric Michelin

Les avancées dûes à la pression syndicale et professionnelle

Programmation 2014 – 2022 :

- **La fin de programmation se rapproche. La date limite pour transmettre les paiements de la Région à l'ASP est le 30 juin 2025 mais, à cette date, il faut retrancher le temps d'instruction des dossiers. Tous les justificatifs des agriculteurs doivent être transmis à la Région avant fin avril 2025. La même date limite s'applique pour les dossiers repris par les DDT. Le 2 juillet, la Région a reçu un courrier du ministre de l'Agriculture annonçant la prolongation unilatérale des dates butoirs inscrites dans les conventions attributives de subvention. Les agriculteurs qui avaient une convention avec une date limite au 30 septembre pour demander le solde de leur subvention bénéficient d'un délai supplémentaire. Malheureusement, il n'affranchit pas le demandeur d'un avenant, s'il a modifié son projet initial.**

Dossiers bâtiments :

- **Sur les 1 489 dossiers à traiter, 963 dossiers n'ont pas encore fait une demande de paiement. La présidente de Région BFC, Marie-Guite Dufay indique : *« Il n'y aura pas de dégagements d'office en juin 2025 avec la perte de financements prévus pour les agriculteurs »*.**

DJA :

- **Au niveau des acomptes, la situation redevient normale. Aujourd'hui, leur taux de paiement se fait dans le respect des délais de trois mois. Il a été décidé d'utiliser l'intégralité des reliquats de l'ancienne programmation sur le financement 2023 et les premiers mois 2024, ce qui a permis de ne pas créer de rupture dans le traitement des demandes. Le nouveau dispositif, financé par la nouvelle programmation, devrait être opérationnel en septembre.**

PCAE :

- **Il reste 1 926 dossiers de l'ancienne programmation à payer. La procédure d'instruction va s'accélérer. Le transfert de 896 dossiers vers les DDT a permis de la désengorger. Le travail de complétude, assuré par les Chambres d'agriculture, de plus de 400 dossiers, apporte un soutien non négligeable pour faciliter leur traitement. La profession a sollicité le préfet pour proposer de nouveaux transferts aux DDT et permettre à la Région de se concentrer sur le RDR 4.**

Dossiers à tranches :

- **Après expertise par l'ASP, ces dossiers sont repris intégralement par les DDT et financés par l'État. Pour les dossiers « saute-mouton », concernés par une partie sur l'ancienne programmation et l'autre partie sur la nouvelle programmation, ils seront pris en charge par la Région.**

Fonds de solidarité :

- **Certains avaient compris que la Région maintenait le fonds de solidarité pour les dossiers non soldés qui en faisaient la demande. La réalité est plus nuancée. La Région s'engage à ce qu'une concertation avec les banques soit engagée pour examiner les conditions d'un éventuel prolongement pour ceux qui n'auraient pas encore été payés.**

Programmation 2023-2027 :

- **Pour l'appel à projets 1 PCAE JA 2023, 99 dossiers ont été sélectionnés. L'ASP a donné son feu vert pour finaliser les conventions qui seront transmises aux intéressés avant la fin du mois d'août.**
- **Pour l'appel à projets 2 PCAE clôturé en février 2024, 601 dossiers ont été déposés. La phase de complétude est en cours. Leur instruction est prévue d'août à octobre. La sélection des dossiers est prévue à l'automne. Les dossiers non retenus bénéficieront uniquement des crédits de la Région soit une subvention de 50 % du montant prévu avec le Feader. Pour faciliter le traitement de ces dossiers, la Région s'est engagée à transmettre les informations générales, dans chaque département, auprès des opérateurs. Pour l'appel à projets 3 PCAE ouvert jusqu'au 4 septembre 2024, les services de la Région envisagent de prévoir un mois supplémentaire pour le dépôt des dossiers, car la période des vacances n'est pas propice pour récupérer toutes les pièces nécessaires au montage du projet, en particulier les devis auprès des entreprises.**

Évolution des grilles :

- ***« Certaines productions, comme la volaille ou les porcs, n'ont pas accès aux aides car les grilles de sélection sont trop sélectives »*, explique Louis Accary pour la filière avicole. Un travail est engagé pour une meilleure prise en compte de toutes les productions, la mise à jour des grilles et la simplification des justificatifs à fournir pour les prochains appels à projets lancés fin 2024, début 2025.**

// MOISSONS

Une récolte assurément décevante

Les moissons terminées pour la grande majorité des agriculteurs, il est l'heure du bilan. Sans surprise, comme annoncé ces dernières semaines, la récolte est décevante pour la quasi-totalité des cultures. Seul le colza tire son épingle du jeu, sans toutefois battre des records.

Ces moissons seront vite à oublier. Pour la quasi-totalité des agriculteurs icaunais, les rendements sont faibles, ce que confirme Yohann Girod, directeur général de la coopérative Ynovae. « *Au niveau des orges d'hiver, d'un point de vue quantitatif, on est sur quelque chose de très décevant. On a une moyenne de rendement qui tourne autour de 55 q/ha (sur le secteur Ynovae) avec des récoltes très basses, à 35 q/ha, et de rares « meilleures » parcelles qui flirtent avec les 65 q/ha. On paye les aléas climatiques, notamment avec l'excès d'eau qu'il y a depuis octobre 2023 et le manque de luminosité* ».

D'un point de vue qualitatif, cela reste correct, « *tant au niveau de la protéine (autour de 10,5) que du calibrage (proche de 80)* », poursuit-il.

Seules satisfactions, les colzas ont tout de même « *été bien chahutés par la grêle, où il y a eu des endroits assez marqués sur le secteur d'Ynovae, ce qui fait que l'on se retrouve avec des rendements très variables, le meilleur croisant le pire. Cela est aussi lié à l'hydromorphie des sols, le colza n'aimant pas les parcelles hydromorphes. Des parcelles plus filtrantes ont permis à des colzas de tirer leur épingle du jeu. On a une amplitude en termes de rendements qui va de 15 à 40 q/ha, avec une moyenne à 30 q/ha pour le groupe Ynovae. Globalement, c'est la culture qui déçoit le moins, même si lorsque l'on fait 30 q/ha au lieu de 33 q/ha, on fait tout de même 10 % en moins* ».



Sans surprise, la récolte est décevante pour la quasi totalité des cultures.

Quelques rares bons résultats en blé

Quant aux blés, si tout n'était pas encore récolté au moment de notre échange avec Yohann Girod, les résultats intermédiaires montrent que là encore, les rendements déçoivent, pour les mêmes raisons liées au climat. « *Les semis qui ont été réalisés dans des conditions complexes. La période de végétation a été marquée par une pluviométrie et une pression maladie importantes, plus ou moins bien maîtrisées, ce qui fait qu'aujourd'hui on arrive à des rendements décevants. On a des parcelles qui font 35 à 40 q/ha, d'autres arrivent à atteindre 75 à 80 q/ha, ce qui est toutefois extrêmement rare. Je pense qu'on aura une moyenne qui devrait s'établir autour de 60 q/ha à l'échelle du groupe, qui est extrêmement décevant et impactant. En termes de qualité ? Aujourd'hui, le critère qui sera le plus impacté sera le PS* », assure le directeur général d'Ynovae.

Enfin, concernant les pois, le constat est le même, voire pire. « *Ils ont aussi beaucoup souffert, avec une implantation compliquée et beaucoup de parcelles touchées par la maladie. Certains n'ont même pas récolté. Il y a un certain nombre de champs qui ont été retournés et réensemencés en culture de printemps* ».

Il était grand temps que ces moissons se terminent…

Christopher Levé

La bio de Yohann Girod

Nouveau directeur général d'Ynovae, Yohann Girod est arrivée le 8 janvier au sein de la coopérative. Après une période de tuilage avec Jean-Luc Billard, qui est officiellement parti à la retraite le 28 juin, Yohann Girod a pris sa fonction de directeur général le 29 juin. À 46 ans, il a fait toute sa carrière dans la coopération chez Champagne Céréales puis Vivescia, avant donc d'arriver à Ynovae.

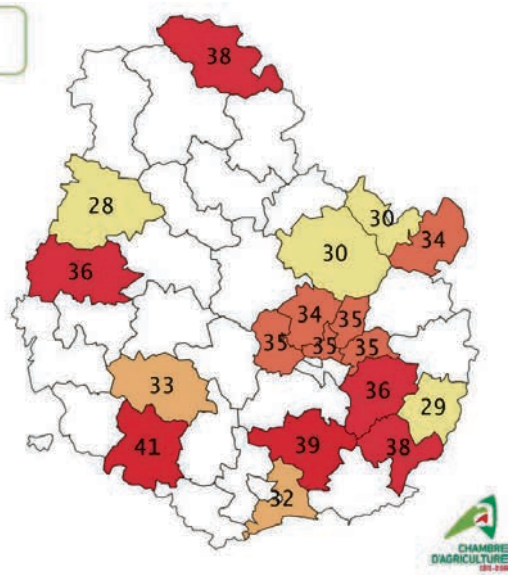
// MOISSONS

Partagez vos résultats

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille les résultats des moissons dans les différentes zones du département.

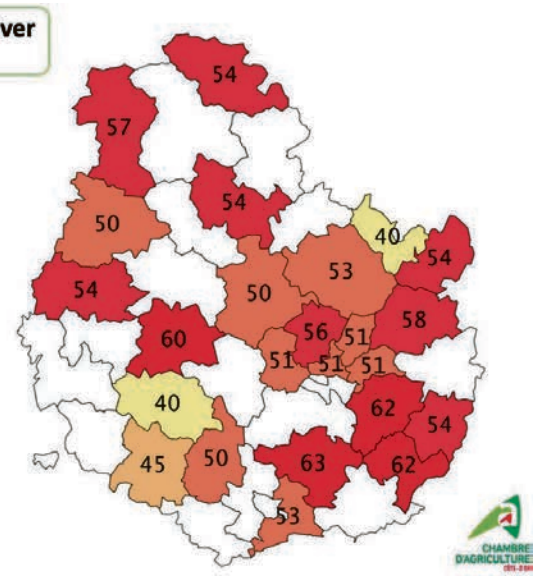
Résultats de l'enquête récolte 2024 : Colza
En date du : 25 Juillet 2024

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Arnay le Duc	41	9	1
Auxonne	29	23	2
Beaune Sud	32	20	1
Dijon 1-8	35	17	1
Fontaine Francaise	34	40	1
Fontaine lès Dijon	34	68	3
Genlis	36	38	2
Is sur Tille	30	116	5
Montbard	28	34	2
Montigny sur Aube	38	26	1
Nuits Saint Georges	39	33	1
Pouilly en Auxois	33	25	2
Saint Jean de Losne	38	29	3
Selongey	30	37	1
Semur en Auxois	36	95	1
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	33	609	27



Résultats de l'enquête récolte 2024 : Orge d'hiver
En date du : 25 Juillet 2024

Canton	Rendement (q/ha)	Surface (ha)	Nb parcelles
Aignay le Duc	54	20	1
Arnay le Duc	45	19	1
Auxonne	54	26	1
Beaune Sud	53	22	2
Bligny sur Ouche	50	25	1
Dijon 1-8	51	72	3
Fontaine Francaise	54	135	4
Fontaine lès Dijon	56	99	6
Genlis	62	70	5
Is sur Tille	53	318	12
Laignes	57	24	1
Mirebeau sur Bèze	58	25	2
Montbard	50	37	2
Montigny sur Aube	54	11	1
Nuits Saint Georges	63	146	5
Pouilly en Auxois	40	4	1
Saint Jean de Losne	62	43	5
Saint Seine l'Abbaye	50	12	1
Selongey	40	13	1
Semur en Auxois	54	82	2
Vitteaux	60	25	1
	Moyenne (q/ha)	Total (ha)	Total
	55	1 228	58



Pour faire un bilan moisson, il faut des chiffres, des éléments ! Les Côte-d'Oriens sont invités, comme chaque année, à renseigner leurs résultats à la Chambre d'agriculture. La démarche se fait sur internet et ne prend que quelques instants. Toutes les productions végétales, en agriculture conventionnelle et en bio, sont concernées. Le rendement, la qualité et d'autres critères peuvent être renseignés. Les données sont traitées de manière anonyme mais le nom et le prénom de l'agriculteur sont demandés dans le formulaire. Ces éléments serviront de références départementales. Ces résultats seront notamment présentés lors d'une réunion d'échanges organisée en partenariat avec la FDSEA, le 6 septembre à Bretenière. Le bilan moisson sera co-construit avec Arvalis, Terres Inovia, l'APGMB, la Draaf, CER France BFC et la Chambre d'agriculture. Les organismes stockeurs seront présents à ce rendez-vous.

AG

Pour recevoir le lien du formulaire ou pour tout renseignement, composer le 03 80 68 66 71 ou envoyer un mail à productions.vegetales@cote-dor.chambagri.fr

// MOISSONS

21 Finies et pas jolies

Colza, blé, orge : aucune de ces trois cultures n'a exprimé son plein potentiel près de Genlis, sur les terres de Florian Moreau.

Les moissons d'été se sont terminées le 18 juillet à Labergement-Foigney, l'heure est désormais à la préparation des terres pour la prochaine campagne. Rencontré dans son tracteur la semaine dernière, Florian Moreau évoquait ses récentes récoltes avec quasiment que des déceptions. La première - et la plus importante - est à mettre à l'actif de l'orge d'hiver, en variété Faro, qui termine sur un bien terne 54 q/ha. *« De loin, elles étaient belles, mais elles étaient finalement loin d'être belles… Toute cette humidité a fait du mal, même dans les moins bonnes terres où se sont développées des maladies. Il manque un peu de tout à cette culture… Descendre aussi bas en rendements ici ne doit pas être arrivé bien souvent »*, confie le jeune homme de 22 ans, installé depuis fin 2020 sur la ferme familiale. Le colza affiche lui aussi un score inférieur à la moyenne : *« nous faisons d'ordinaire 38 q/ha quand tout va bien. Cette année, nous ne faisons que 33 q/ha, c'est dommage. Il était plutôt bon mais le rendement a été impacté par des surfaces inondées dans lesquelles le colza a péri, il n'y a donc pas eu de récolte »*.

Même tendance pour le blé

Le blé n'a guère changé la tendance, à l'exception d'une des quatre variétés de Florian Moreau : *« l'effet variétal s'est fortement ressenti cette année, selon si le blé était résistant ou non aux maladies. Ultim, pour commencer, a souffert de la septoriose malgré plusieurs interventions de notre part. Le rendement ne dépasse pas 60-65 q/ha. La bonne, voire très bonne surprise de l'année vient de la nouvelle variété Sphère, que nous avions semée pour la toute première fois. Nous faisons 20 q/ha de plus qu'Ultim. Il n'y avait pas beaucoup de Sphère dans l'assolement, c'est dommage, nous en aurions mis partout si nous avions su ! »*. Deux autres variétés de blé avaient été cultivées cette année : *« il y avait Providence, qui se caractérise par de l'échaudage à hauteur de 17 %, alors qu'il n'y avait pourtant pas un grain cassé dans la machine… Il y a sûrement eu de la maladie. Son rendement termine à 70 q/ha alors que nous étions dans des champs qui peuvent monter bien plus haut. La quatrième et dernière variété était Complice : elle a beaucoup versé, ce qui n'a pas aidé au bon remplissage du grain. Son rendement est de 67 q/ha. Ce sera d'ailleurs notre moyenne finale en blé cette année, sachant que nous visons généralement entre 75 et 80 q/ha »*.

Et maintenant ?

Le jeune agriculteur se montre plus confiant pour ses trois autres cultures restantes, à savoir le tournesol, le soja et le sorgho grain : *« les plantes sont plutôt belles mais rien ne dit que les conditions de récoltes ne seront pas aussi compliquées dans quelques semaines. Les champs ont pris beaucoup d'eau et avec le froid que nous avons eu, les récoltes pourraient être tardives »*. L'heure est actuellement à la préparation des terres pour les semis de colza, espérés autour du 15 août. Selon les conditions météo à cette date, une plus grande surface pourrait être consacrée à cette culture : *« les alises sont moins nombreuses qu'un temps et nous posent donc un peu moins de problèmes. C'est peut-être l'occasion de semer davantage de colza, d'autant qu'une dérogation nous donne le droit de mettre un peu d'azote à l'automne »*. Le quotidien de Florian Moreau est également animé par la surveillance de ses tas de grains : *« nous avons récolté à des taux d'humidité très limites, c'est-à-dire entre 15 et 15,5 % pour le blé. Il va falloir ventiler correctement pour assurer une bonne conservation, éviter tout échauffement et limiter le développement des insectes, la qualité de la production est déjà assez altérée comme ça… »*.



Le président du canton JA de Genlis-Auxonne, rencontré le 24 juillet.

AG

// VENDANGES

89 Les domaines viticoles ont besoin de main-d'œuvre

Comme chaque année, les domaines viticoles font appel à des saisonniers pour la période des vendanges. Le groupement d'employeurs AVE 89 travaille pour trouver de la main-d'œuvre pour leurs adhérents.



Un job dating spécial vendanges aura lieu en septembre, à France Travail Auxerre.

Cette année encore, les domaines viticoles vont avoir besoin de monde pour la période des vendanges. *« Des chauffeurs pour rouler les bennes, des coupeurs et des porteurs sont recherchés »*, indique Claire Toussaint, animatrice emploi d'AVE 89, qui travaille avec des domaines dans le Chablisien et l'Auxerrois.

Outre le travail au quotidien pour répondre à la demande des adhérents, AVE 89 sera présent lors d'un *job dating* spécial vendanges (qui aura lieu pour la troisième fois), prévu le mardi 3 septembre après-midi dans les locaux de France Travail (anciennement Pôle emploi), à Auxerre (49 rue Guynemer), où d'autres partenaires de l'emploi en viticulture seront là comme la FDSEA, l'Anefa, VitaBourgogne et la CAVB. Des domaines viticoles ayant besoin de main-d'œuvre seront également sur place.

Aussi, comme tous les ans, des permanences auront lieu à l'approche des vendanges, toujours dans les locaux de France Travail, où les demandeurs d'emploi pourront directement se présenter et échanger avec le groupement d'employeurs pour connaître les besoins et déposer leurs candidatures.

Alors, intéressés ? Si tel est le cas, vous pouvez dès à présent contacter Claire Toussaint au 03 86 49 48 28 ou à agrivitiemploi89@gmail.com. Il est également possible de déposer directement sa candidature (ou de l'envoyer) au 37 b rue de la Maladière, 89 000, Auxerre.

Christopher Levé

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// FOURRAGES

21

Du rose pour la bonne cause

Les balles d'enrubannage colorées sont apparues il y a dix ans. Cindy Favre, agricultrice à Sussey, a opté pour du rose afin de soutenir la lutte contre le cancer du sein.

Elles ont beau avoir une décennie, les balles d'enrubannage colorées attirent toujours l'œil. Celles de Cindy Favre, agricultrice installée en 2022 sur la commune de Sussey, se voient de très loin au milieu de ses prés, ce qui a motivé la voiture de Terres de Bourgogne à faire un petit détour. La jeune Côte-d'orienne a accepté avec plaisir de répondre à nos questions et partager ses motivations. En Gaec avec son conjoint Benoît Thouviot, exploitant à Brazey-en-Morvan, Cindy Favre s'est procurée un film de couleur rose, symbolisant la lutte contre le cancer du sein : *« Nous soutenons différentes causes à la moindre occasion et à notre petite échelle, suite à un drame familial en 2017. Cela peut se traduire par des petits dons ou la participation à plusieurs évènements, contre les maladies et/ou en faveur des enfants. Nous sommes très proches des Ateliers du cœur et de l'association Autism'ez-vous à Arnay-le-Duc. Cette année, avec ces bottes d'enrubannage de couleur rose, nous avons souhaité nous investir davantage dans la recherche contre le cancer, qui nous concerne tous ! Nous n'avons acheté qu'un seul rouleau avec lequel nous avons filmé 26 bottes, mais dès l'an prochain, je compte bien tout mettre en couleur, il ne me reste plus qu'à convaincre Benoît ! »*.

La société Trioplast, qui est à l'origine de cette initiative solidaire, reverse deux euros par rouleau à la fondation Arc. *« Un film coloré coûte environ 80 euros hors taxes, c'est seulement un euro plus cher que les autres. Ce n'est vraiment rien, il ne faut pas s'en priver afin de sensibiliser un maximum de personnes. La seule difficulté est de pouvoir se procurer ces films colorés, car il n'y en a malheureusement pas partout »*, souligne Cindy Favre. Celle-ci envisage de passer la *« vitesse supérieure »* si l'occasion se présente : *« quand nous devrons changer de tracteur sur l'exploitation, j'ai l'idée d'en prendre un rose ou de le peindre de cette couleur, dans la même idée de soutenir la recherche contre le cancer. J'ai appris qu'un agriculteur de Saône-et-Loire avait fait une acquisition de ce type après avoir perdu sa femme… Je trouve cela très beau, malgré le fait que certaines personnes semblent malheureusement s'en amuser… »*. En plus du rose, le bleu et le jaune sont disponibles dans le commerce : la première couleur finance la recherche contre le cancer de la prostate, la seconde lutte contre le cancer des enfants. Pour rappel, le choix des couleurs pour les bottes d'enrubannage a aussi d'autres utilités, comme celle de pouvoir différencier les coupes réalisées. Les films blancs, non lié à un esprit solidaire, sont parfois utilisés dans la conservation de la première coupe, avec leur faculté de *« moins chauffer »*. Les films d'enrubannage noirs, eux, sont reconnus pour préserver efficacement la qualité du fourrage au fil du temps.



Cindy Favre avec Zolan, son enfant, envisage de « tout colorer » l'année prochaine.

Encore du travail

Rencontrée le 22 juillet, la cogérante du Gaec des Cras profitait de cet échange pour dresser un bilan intermédiaire de sa saison d'herbe : *« nos récoltes sont compliquées à cause de la météo, comme chez tout le monde ! Mais nous en sommes globalement contents. Une bonne partie des enrubannées sont aujourd'hui terminées, nous allons attaquer les regains sur nos prairies temporaires. Du foin, il nous en reste beaucoup à faire, nous travaillons par petites vagues »*. Ces fourrages se destineront aux 140 vaches du Gaec. Une partie de la viande est écoulée par le biais de la vente directe, sous la dénomination commerciale « En pause Gourmandise ».

AG

// GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DÉPARTEMENTAL

58

Préparer l'avenir

Le 8 juillet, à Nevers, le groupement d'employeurs départemental de la Nièvre (GED 58) tenait son assemblée générale. L'occasion de revenir sur l'année écoulée, d'aborder certaines problématiques et de cibler des actions futures.

Comme tous les ans, le Groupement d'employeurs départemental de la Nièvre tenait son assemblée générale. Elle se déroula le 8 juillet, à Nevers, en présence, notamment, de Julie Nérot, présidente du GED 58 et de Jean-Charles Seutin, vice-président.

Les échanges débutèrent avec la présentation des comptes fixant le résultat final de l'exercice 2023 en excédent de 21 549 euros environ. Après la mise en lumière des détails des mouvements financiers du GED 58, Julie Nérot insiste : *« la situation financière est saine, mais il faut se préparer à la disparition des subventions. En effet, celle attribuée par le Conseil régional en 2023 a été revue à la baisse par rapport aux années précédentes, la réduisant à 30 000 euros contre 50 000 euros en 2022. La raison de cette réduction est une coupe budgétaire – à tous les niveaux – par le Conseil régional »*. Après cette précision, elle ajoute : *« Pour l'avenir, il faut intégrer le fait que nous ne l'aurons pas. Pour pallier ce manque, il faudra soit augmenter le volume des heures effectuées, soit trouver de nouveaux financements. Dans tous les cas, nous devrons nous adapter pour perdurer »*. Sur ce point, une augmentation de la cotisation (qui est actuellement de 50 euros) a été examinée durant l'assemblée générale. Julie Nérot réagit : *« je ne suis pas forcément à l'aise avec cela. À mon sens, il est préférable de signer de nouveaux contrats que d'augmenter les charges de nos adhérents. Plus ils seront nombreux, plus les charges seront réparties »*.

En temps et en heure

Elle poursuit *« au total nous comptabilisons 22 138 heures en 2023 contre 17 618 en 2022. Cette hausse de l'activité s'explique notamment par la plus grande communication effectuée via différentes actions. Parmi elles, une campagne de publicité a été faite sur les sachets des baguettes de pain et le GED 58 était présent sur les concours de labour ; indispensable pour entretenir un lien direct avec les professionnels. D'ailleurs, c'est par ce biais que nous avons eu le plus de nouvelles sollicitations. Je rappelle aussi que 2023 a été marquée, pour le GED 58, par de nombreux changements au sein de l'équipe administrative. Ceci dit, une nouvelle dynamique s'est constituée et nous devons la poursuivre. Cette synergie est un des pans qui permettra au GED 58 d'appréhender l'avenir sereinement et pour régler certaines problématiques »*. Là, elle s'attarde sur le règlement des prestations : *« certains adhérents prennent le GED 58 pour une banque alors que pour d'autres prestataires les paiements se font en temps et en heure. Nous comprenons parfaitement les problématiques de décalage de trésorerie pour les exploitations, mais, cela ne justifie pas des retards d'un an, voir plus, sur des paiements, d'autant plus que cette liberté que certains s'octroient donne au GED 58 des comptes parfois bancals ; alors que notre gestion est effectuée sérieusement. Nous allons donc procéder à un suivi plus régulier sur les contrats et la facturation, afin d'éviter tout désagrément. Nous avons la possibilité de faire des prélèvements automatiques, si cela est plus simple pour certains. En place depuis un an, ce service n'est actuellement pas utilisé, malheureusement. En plus, ce nouveau suivi, permettra de surveiller la satisfaction des adhérents et des salariés afin de régler les problèmes rapidement s'il y en a »*.

À venir

Les discussions se sont poursuivies sur l'élection du nouveau bureau. Sur ce point, l'élection aura lieu courant septembre afin de prospecter sur l'intégration potentielle de nouveaux membres.



À gauche Magalie Bernard, directrice de la FDSEA 58, et à droite, Julie Nérot, présidente du GED 58.

Enfin, à l'image de ce qui est déjà mis en place pour les salariés du GED 58, il a été évoquée l'organisation d'une journée réservée aux adhérents afin qu'ils puissent tous se rencontrer : *« il faut insuffler l'idée qu'ils font partie d'un groupe… se voir est une des clefs pour y arriver. Ces temps conviviaux permettent de se découvrir sous un nouveau jour. Nous traitons de l'humain, alors autant l'être jusqu'au bout »* conclut Julie Nérot.

Chloé Monget

// CONFLITS JURIDIQUES

21

Le monde dans lequel on va

Timothée Dufour, juriste spécialisé dans la défense du monde agricole, était l'invité d'honneur au dernier bureau de la Chambre régionale d'agriculture organisé à Bretenière. Son intervention n'a laissé personne indifférent.

Les Français, dans leur intégralité, aiment-ils leur agriculture ? Pas certain, à entendre Timothée Dufour. Ce défenseur du monde rural, de plus en plus connu sur la scène médiatique, a fait part d'une explosion du nombre de contentieux autour des projets agricoles, que ces derniers soient au stade de la conception ou en phase d'exploitation. Les agriculteurs sont-ils prêts à affronter ces attaques incessantes, amenées à se multiplier encore plus dans un avenir très proche ? *« Il y a beaucoup de moyens humains et financiers dans les associations environnementalistes qui sont face à nous »*, prévient l'intervenant, *« tout est fait pour attaquer les autorisations d'urbanisme, contester la conformité des documents, la signature des permis… Les agriculteurs sont honnêtes avec eux-mêmes : ils font appel à des bureaux d'études pour être dans les clous, mais cela ne suffit pas toujours. Il y a des gens qui connaissent parfaitement les réglementations et toutes sortes de documentations. Il faut être en phase avec le Code de l'urbanisme, le Code de l'environnement, le Code forestier, le Code du patrimoine, le Code rural, sans parler de la loi sur l'eau, le Sdage, le SCoT, les cartes communales… C'est particulièrement complexe »*. Si, il y a encore 10 ans, des personnes « physiques individuelles » étaient à l'origine de ces contentieux, aujourd'hui, ces derniers proviennent essentiellement de collectifs bien structurés, dont le siège social se trouve parfois à plus de 100 km des exploitations : *« et je le redis : ces associations sont très bien armées dans tous les domaines. Sur le plan financier, il ne faut surtout pas sous-estimer les legs ou autres dons de personnes qui n'ont pas de successeurs et qui, par passion du monde animal, permettent à ces associations de fonctionner. Cela part pourtant de bons sentiments, mais derrière, il y a des conséquences que l'on n'imagine pas toujours »*.



« Les contentieux ont vocation à se multiplier. L'agriculture doit s'y préparer », prévient le jeune avocat.

Que va-t-il se passer ?

Le jeune juriste, originaire d'une famille d'agriculteurs en Dordogne, invite la profession à réaliser une cartographie des contentieux déjà existants dans chaque région. *« Cela vous donnera une idée de ce qui vous attend malheureusement demain, il faut préparer le terrain »*. Une activité porcine suspendue à cause d'une accusation de maltraitance, un projet agrivoltaïque bloqué à cause de la présence de trois chauves-souris… de nombreux exemples de contentieux ont été cités par Timothée Dufour. *« Nos opposants ont toujours des fantasmes : l'élevage représente une ferme usine, la méthanisation est vue comme une explosion. L'agrivoltaïsme, c'est la destruction d'espèces protégées… »*. Des situations paraissant *« totalement disproportionnées »* peuvent parfois être vécues, à l'image de ce nouvel exemple : *« dans les Ardennes, un pisciculteur a été arrêté par 35 gendarmes et agents de l'OFB, arrivés dans sa cour de ferme un matin avec quinze voitures. Le producteur est sorti de chez lui menotté et sa garde à vue a duré 48 heures. Pour lutter contre les attaques de cormorans, il avait empoisonné des poissons. Au final, deux oiseaux d'autres espèces protégées ont été retrouvés morts. Le substitut du procureur lui a dit : "mon cher Monsieur, vous avez tué un être pur". La perception de l'Homme sur la question de l'environnement pose ici question… Nous sommes face à des personnes qui ont une fascination pour ce qui est au-dessus de l'étang, mais pas un mot sur les dégâts sur les poissons, tués ou blessés par les cormorans. C'est presque de la spiritualité… Le procès est programmé à la fin de l'année, l'accusé encourt trois ans de prison et 150 000 € d'amende »*.

Se préparer, se défendre

La réglementation doit nécessairement évoluer, selon Timothée Dufour. *« À ce titre, la loi d'orientation agricole, pourtant critiquée, va dans le bon sens car elle reconnaît l'agriculture comme intérêt général majeur, une hiérarchie est instaurée entre les différentes activités »*. De nouvelles compétences doivent aussi émerger au sein de la profession. *« De toute façon, un agriculteur ne peut plus être seul pour se défendre. Une réorganisation s'impose, il n'est pas trop tard pour le faire. Le syndicalisme a désormais vocation à faire du contentieux. Le meneur de projet doit s'assurer une sécurité financière et technique, mais aussi une sécurité juridique. Les Chambres d'agriculture, elles, ont tout intérêt à réviser leurs statuts pour avoir leur mot à dire. Chacun a sa place pour mieux protéger ce monde agricole. Je pense aussi à l'interprofession, car les enjeux de filière sont importants. Il y a également la responsabilité du législateur sur lequel nous devons continuer de faire pression pour limiter le droit aux recours et accélérer les procédures qui bloquent trop souvent et trop longtemps les projets en agriculture »*.

AG

// ALIMENTATION LOCALE

21

Créer une dynamique de solidarité alimentaire

La Communauté de Communes Auxonne-Pontailler-Val-de-Saône est un des quatre territoires pilotes de Bourgogne-Franche-Comté engagés dans une démarche d'amélioration du lien entre producteurs agricoles et associations d'aide alimentaire.

En Côte-d'Or, la Communauté de communes Auxonne-Pontailler-Val-de-Saône (CAPVal-de-Saône) compte 11 % de ses 23 000 habitants sous le seuil de pauvreté. Une partie a recours à l'aide alimentaire et ce chiffre augmente depuis 2021. Pourtant, plusieurs associations font état d'une diminution des quantités collectées auprès de la grande distribution. Cette situation interroge sur la pérennité du dispositif de solidarité alimentaire existant. Pour répondre à cet enjeu la collectivité s'est engagée, dans le cadre de son Projet alimentaire territorial (PAT), dans la démarche Mutualisons les initiatives entre agriculteurs et mangeurs (MIAM) animée par le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) Serpolet et l'association Active, pôle de l'économie solidaire. Une rencontre était organisée début juillet à Pontailler-sur-Saône, à laquelle participaient des producteurs locaux, artisans, bénévoles et représentants de structures d'aide alimentaire, des associations et citoyens engagés dans des démarches de solidarité alimentaire sur la CAPVal-de-Saône. MIAM est né du constat d'un véritable manque de connaissance entre le monde agricole et celui de l'aide alimentaire. Il tente de répondre à plusieurs objectifs :

- pour les agriculteurs : une recherche de nouveaux débouchés et une amélioration de leur revenu ;
- pour l'aide alimentaire : faire face un nombre croissant de bénéficiaires, à la baisse des approvisionnements issus de la ramasse, et répondre à une demande de produits de meilleure qualité.

La CAPVal-de-Saône est l'un des quatre territoires pilotes retenus en Bourgogne-Franche-Comté (les autres sont en Saône-et-Loire, dans le Jura et le Doubs) pour expérimenter le projet MIAM. Des actions y seront mises en place afin d'améliorer l'interconnaissance entre producteurs et associations solidaires, et impulser une dynamique de groupe. L'évènement de début juillet marquait le début d'une série de trois rencontre destinées à bâtir cette dynamique.

Berty Robert, avec communiqué



// AGRIVOLTAÏSME

21 Channay : des effets mesurés

Raccordée au réseau électrique depuis 2022, la centrale agrivoltaïque de Channay, dans le nord de la Côte-d'Or, portée par TotalEnergies renouvelables et plusieurs partenaires, fonctionne depuis maintenant près de trois ans. Quel bilan pour ce démonstrateur qui conjugue production d'énergie et cultures agricoles ?



La centrale agrivoltaïque de Channay a reçu, depuis son inauguration, fin 2021, plus de 800 visiteurs.

Une chose est certaine : le démonstrateur agrivoltaïque que TotalEnergies a implanté à la ferme de Bel Air, dans le village de Channay, au nord-ouest de la Côte-d'Or, attire les curieux. Le 11 juillet dernier, le cap des 800 visiteurs a été franchi sur ce site « vitrine », depuis son entrée en fonction, début 2022. Des élus, des spécialistes des énergies renouvelables, des agriculteurs... Ce type d'installation suscite curiosité et intérêts multiples, d'autant plus qu'on dispose à présent d'un recul de près de trois ans. Jean-Philippe Delacre, l'un des agriculteurs de la ferme de Bel Air, rappelle qu'on est ici sur un territoire où la couche de terre utile ne dépasse pas 25 cm d'épaisseur, avec un potentiel très faible. C'est en 2019 que TotalEnergies a proposé d'installer ces panneaux photovoltaïques innovants car verticaux et occupant donc très peu d'emprise au sol. Ils sont orientés est-ouest et prennent le soleil le matin et le soir. *« Ils remplacent une haie en luttant contre les vents chauds de l'été qui dessèchent les plantes et contre les vents glaciaux de l'hiver,* précise Jean-Philippe Delacre. *Ils génèrent aussi un peu d'ombre, et, dernier avantage : on n'a pas besoin d'attendre qu'ils poussent pendant vingt ans pour produire leurs effets et ils ne concurrencent pas les cultures sur la consommation en eau… »*

Deux technologies de panneaux

Xavier Riveau, chargé d'expertise et de développement agricole au sein d'Ombrea, société acquise en 2023 par TotalEnergies et qui fait aujourd'hui office de centre d'expertises d'agri-énergies rappelle que ce type d'installation ne se fait pas dans n'importe quelles conditions : *« Nous réalisons des études technico-économiques en amont des projets, afin de s'assurer d'un bon équilibre entre les revenus issus de la production agricole et ceux provenant de l'énergie ».* À Channay deux technologies de panneaux sont testées. On étudie aussi l'effet « albédo », c'est-à-dire la puissance de rayonnement que chaque culture renvoie sur les panneaux. Ces dernières sont aussi sélectionnées pour ne pas faire d'ombre aux panneaux, ainsi les tournesols sont proscrits, tout comme le maïs. La ferme de Bel Air a passé une partie de ses productions en bio sur la parcelle comprenant les panneaux. *« Les premiers résultats,* poursuit Jean-Philippe Delacre, *sont plutôt bons* (voir encadré) : *on obtient de meilleurs rendements entre les panneaux photovoltaïques qu'en dehors. En orge, par exemple, on a fait autour de 19 q/ha. Le grain est plus beau, une certaine fraîcheur est conservée entre les rangs de panneaux. On a un système qui est adapté au désherbage mécanique ».* Actuellement, sont cultivés sur place du sarrasin, de la luzerne, du blé, de l'orge et de la lentille, mais aussi de la lavande, du thym, du romarin, de la sarriette et de l'origan. Les bandes cultivées entre les panneaux (d'une largeur de 12 mètres) font 50 mètres de longueur et elles se poursuivent sur 50 mètres supplémentaires, mais sans panneaux, ceci afin de disposer d'éléments de comparaison sur l'impact de l'installation photovoltaïque. *« Jusqu'à présent, nous n'avons jamais fait moins bien entre les panneaux qu'en dehors,* constate l'agriculteur. *Le système est économiquement viable avec le revenu généré par le loyer versé pour l'installation agrivoltaïque. On produit une alimentation de qualité et saine, des énergies renouvelables et de la biodiversité, grâce à la présence de bandes enherbées au pied des panneaux. Elles limitent l'érosion. Je revois aujourd'hui des vers dans cette terre. Les lavandes attirent des papillons, des abeilles sauvages : ils occupent la « niche » écologique et empêchent, par exemple, l'arrivée de pucerons ».*



Les bandes enherbées, au pied des panneaux, permettent de limiter l'érosion des sols et d'enrichir une biodiversité apte à attirer des auxiliaires de cultures bien utiles en productions bio.

Accumuler des données

Pour TotalEnergies, ce démonstrateur permet d'accumuler des données et d'affiner les modèles possibles, afin de tirer le meilleur parti possible en matière de production énergétique et agricole. *« Nous voulons développer une expertise de pilotage agronomique »* précise Xavier Riveau. TotalEnergies dispose aujourd'hui de 15 démonstrateurs agrivoltaïques en France et mise beaucoup sur la progression de l'efficacité technologique et énergétique des panneaux : il y a quelques années, les premières générations transformaient en énergie 6 % du rayonnement solaire qu'elles recevaient, mais le rendement devrait atteindre 30 % en 2030...

Berty Robert



TotalEnergies

La distance de 12 mètres entre les rangées de panneaux permet le passage d'engins agricoles.

En chiffres

La centrale de Channay fonctionne depuis le début de l'année 2022. La campagne de production agricole qui s'y déroule actuellement est donc déjà la troisième. Du côté des rendements constatés on note les évolutions suivantes :

- **rendement en lentille (variété Anicia en 2022 sur sol à faible potentiel) : +17,1 % ;**
- **rendement en blé de printemps (variété Sensas en 2022 sur sol à fort potentiel) : +18,8 % ;**
- **rendement en blé tendre d'hiver (variété Energo en 2023 sur sol à faible potentiel) : +26 % ;**
- **rendement en luzerne (en 2023 indépendamment du potentiel du sol : stabilité).**

La qualité du blé en 2023, en teneur en protéines et en humidité du grain, reste stable. En revanche, le Poids de mille grains (PGM) a progressé de 1,1 %.

Les températures moyennes mesurées au sol entre les panneaux (entre le 1er mai et le 30 juin 2022, à 15 heures étaient en baisse de 2,56 °C).

La vitesse moyenne du vent (risque de verse et d'assèchement des cultures) mesurée sur la parcelle en 2023 était en baisse de 54 %.

Une centrale qui fédère les énergies

TotalEnergies a conçu, développé et financé le démonstrateur de Channay. Il faut aussi noter qu'un financement participatif d'un montant de 50 000 euros a permis aux habitants de Channay et de la commune voisine de Nicey d'être associés au projet. Le projet a été porté en partenariat avec Dijon Céréales, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Alliance BFC, le pôle d'innovations en agroécologie Agronov et les exploitants agricoles concernés. Il compte 616 panneaux photovoltaïques et développe une puissance de 237 kWc.

// DIVERSIFICATION

La voie du pavot alimentaire

Comme une dizaine d'agriculteurs du Nord - Pas-de-Calais, Adeline Delattre s'est lancée dans la culture de pavot alimentaire. À Recques-sur-Hem, la petite graine noire offre une nouvelle rotation avant d'être livrée à l'entreprise Flanquart, spécialiste régionale des graines.



Justine Demade Pellorce

La graine de pavot est plus petite que celle du colza et doit être semée peu densément pour aboutir à une centaine de pieds par mètre carré.



Justine Demade Pellorce

Les graines de pavot doivent être récoltées lorsqu'elles sont bleu clair.



Justine Demade Pellorce

La moisson intervient théoriquement deux semaines après les blés.

« On se demandait ce que c'était ». Cette parole d'agricultrice fait écho aux nombreux messages qu'a reçus Adeline Delattre pendant que sa nouvelle culture sortait de terre, puis aux curieux arrêtés au bord du champ lors de sa première moisson en août 2023. Car pour la première fois cette année, la trentenaire a semé du pavot alimentaire. C'est l'entreprise Flanquart, spécialisée dans les graines, qui a proposé aux agriculteurs volontaires de se lancer dans cette nouvelle production afin d'alimenter son usine d'Annezin (Pas-de-Calais). Un site qui réceptionne, transforme et commercialise des graines alimentaires variées, dont une partie est cultivée sur le sol français : pavot, lin ou millet sont notamment cultivés dans la région Centre et, dans une optique de diversification, pour relocaliser et s'adapter au changement climatique, peu à peu introduites dans les Hauts-de-France. Si la culture du lin oléagineux sera probablement bientôt expérimentée du côté de Cambrai, c'est dans le Nord-Pas-de-Calais qu'une dizaine d'agriculteurs ont choisi de se lancer dans celle du pavot alimentaire qui, contrairement à son cousin, le pavot pharmaceutique, ne comporte qu'une très faible quantité d'alcaloïde. Deux ou trois éclaireurs s'étaient lancés il y a deux ou trois ans, suivis par de nouveaux pionniers parmi lesquels Adeline Delattre, qui a repris l'exploitation familiale à Recques-sur-Hem (Pas-de-Calais) il y a deux ans.

Celle qui a opté pour l'agriculture de conservation des sols cultive céréales, lin textile, pommes de terre, betteraves sucrières et quelques légumes. S'ajoute donc le pavot.

Mais déjà, pourquoi s'être lancée dans cette nouvelle aventure ? *« Outre la nouveauté, j'aimais l'idée de travailler avec une entreprise familiale et locale (Flanquart, ndlr) qui était très ouverte et à la fois très carrée dans son activité »*, formule la curieuse par nature. Car si l'itinéraire technique est abouti pour la région Centre, il est nécessaire de l'adapter aux latitudes des Hauts-de-France ; et si le conseiller technique, *« pointu et disponible »* a pu accompagner les agriculteurs, il n'est pas sur place ce qui demande aux cultivateurs autonomie et autocontrôle. C'est le prix à payer pour tracer de nouveaux sillons.

Le semis, point clef

« Le pavot est une culture de printemps, qui se récolte l'été ce qui est déjà un très bon point pour les sols ». Une culture qu'on sème le plus tôt possible, dès la fin février dans le Centre car *« plus on sème tôt, meilleurs seront les rendements »*, relate la jeune agricultrice. *« Bien trop tôt pour nos conditions météo »*, balaie-t-elle toutefois avant de poursuivre : *« Le semis est l'un des points clefs. Les graines sont toutes petites (plus que celles du colza) et nécessitent d'être mélangées à un substrat blanc qui, outre le fait d'apporter de la matière dans le semoir, permet de repérer la densité et la localisation des graines, invisibles sinon »*. Moins de deux kilos de graines à l'hectare pour une centaine de pieds par mètre carré maximum : c'est la densité idéale.

Il faut ensuite semer sur un sol dur avec une faible quantité de terre par-dessus : un bon réglage du semoir s'impose. Le suivi de la levée est une étape primordiale encore, surtout à la découverte d'une nouvelle culture. *« Pour ça, on va compter les levées en matérialisant un carré d'un mètre sur un mètre en plantant un cure-dent à chaque plante pour compter et vérifier l'évolution : le technicien ne pouvant venir sur place, il nous faut des données chiffrées »*.

Il faut compter deux premières semaines pour la levée, et deux mois pour une couverture totale du rang. De son côté, Adeline a opté pour un éclaircissement au bout d'un mois, estimant que la densité était trop importante par endroits. *« Un ajustement normal quand on se lance »*, philosophe-t-elle.

Conduite culturale facile

La suite de la conduite culturale est plutôt simple : pas de ravageurs connus, donc pas d'insecticide, et pas de maladies puisque les parcelles sont vierges de la culture. Reste à désherber, deux à trois passages en fonction, et *« contrairement aux cultures légumières pour lesquelles les produits sont de plus en plus restreints, ici les désherbants homologués suffisent »*, précise l'agricultrice. Vient la moisson, théoriquement deux semaines après les blés. *« C'est le bon moment quand les graines sont bleu ciel (après avoir été blanches, marron puis noires) et qu'elles font du bruit dans la capsule quand on la secoue : ça indique un taux d'humidité idéal »*.

Justine Demade Pellorce

// POMMES DE TERRE

Un plan pour les plants

Depuis au moins deux ans, la production française de plants certifiés de pommes de terre est en recul : les surfaces ont accusé une baisse de 3 % en 2022 et de 11 % en 2023. Sur l'ensemble des pays européens producteurs de plants de pomme de terre, ce sont ainsi au moins 2 000 ha en 2022 et 6 600 ha en 2023 qui ont été perdus. *« En considérant le ratio 1 ha de plants pour 10 ha de pommes de terre de consommation, ce sont donc près de 65 000 ha de perdus uniquement en considérant la dimension des surfaces (sans considérer les aspects de rendements, calibres et qualité) »*, écrit l'UNPT. Le nombre de producteurs recule également. L'Union des producteurs relève trois causes à ce recul : la difficulté technique de la production de plants ; la concurrence avec d'autres débouchés de la filière pommes de terre que ce soit pour le marché du frais ou pour l'industrie ; et l'organisation du marché des plants. L'UNPT insiste sur ce dernier point : *« En près d'une trentaine d'années, un intermédiaire supplémentaire (industriel ou négociant) est venu s'ajouter dans le schéma de fourniture des plants alors que les transactions s'opéraient auparavant directement d'agriculteurs à agriculteurs. C'est sans doute un élément clé à prendre en compte pour justifier d'une répartition de la valeur qui pèse trop peu dans la trésorerie du producteur de plants, mais qui coûte de plus en plus au producteur de consommation »*.

Assurance « plant »

C'est pour remédier à cette situation que l'UNPT a rédigé une note stratégique (1), validée par son Conseil d'administration. Cette note présente 17 propositions qui ont pour but de *« répondre aux défis actuels et futurs de notre filière, tant au niveau national qu'européen »*, écrit Geoffroy d'Evry, président de l'UNPT. Ainsi le document propose de sécuriser l'approvisionnement en quantité et en prix pour l'utilisateur. Pour cela, il faut *« redonner des moyens techniques et économiques aux producteurs »*, et mettre en place un système de contrats pluriannuels. L'UNPT veut aussi veiller au maintien du haut niveau de qualité du plant en maintenant les niveaux d'exigence français et européens, et en renforçant la surveillance des lots provenant de l'étranger. Le document appelle aussi à la professionnalisation de la production du plant de ferme. L'UNPT souhaite aussi améliorer la gestion des litiges, et travailler à un produit assurantiel *« spécifique au plant »*. Ce document doit permettre d'engager *« une réflexion approfondie sur la relation des utilisateurs avec le secteur du plant, en vue notamment de garantir une disponibilité optimale (quantité et qualité) de plants certifiés français »*, conclut Geoffroy d'Evry.



iStock/Duets

(1) *« Plants de pommes de terre : Assurer l'approvisionnement à la hauteur des besoins et du développement du marché Français »*

Actuagri

// VARIÉTÉS D'ORGES D'HIVER

Carrousel, variété tolérante JNO confirmée

Arvalis et ses partenaires vous présentent les résultats de l'année 2024 et les résultats pluriannuels du regroupement de sept essais de la zone brassicole "grand" Centre (Départements : 17, 36, 18, 28, 79, 91 et 89). Réalisés sur des argilo calcaires plus ou moins profonds pour trois d'entre eux et sur des limons pour les quatre autres, ces essais se caractérisent en 2024 par un rendement moyen légèrement inférieur à la moyenne quinquennale, de l'ordre de 5 %.

Comme les blés, les orges d'hiver ont été pénalisées par les conditions climatiques très humides et faibles en rayonnement, tout au long de la campagne. La fin de cycle a notamment été caractérisée par une pression précoce et importante de ramulariose et de grillures. Les premières tendances indiquent des taux de protéines plutôt faibles, qui devraient toutefois satisfaire le cahier des charges des malteurs et brasseurs. Enfin, les calibrages sont quant à eux moyens et très hétérogènes. Ci-dessous, nos commentaires sur les variétés et leurs caractéristiques.

Pas de nouvelles variétés brassicoles inscrites en 2024, mais des variétés tolérantes à la JNO validées par la filière

En orge d'hiver, la variété préférée Carrousel (2022, tolérante JNO) n'est plus restreinte à un "usage limité" comme en 2024, et pourra donc être largement cultivée pour la campagne 2025.

CARROUSEL est une variété précoce, assez sensible à la verse et à la rhynchosporiose, mais assez tolérante aux autres maladies aériennes. Son poids spécifique (PS) et son calibrage sont très bons. En moyenne sur trois ans, CARROUSEL produit environ 1 % de plus que la variété brassicole de référence, KWS Faro.

CONSTEL (2022, tolérante à la JNO) et DEMENTIEL (2020) restent quant à elles dans la partie à "usage limité" des variétés Préférées.

CONSTEL est très précoce, et dans la moyenne pour la verse. Elle est assez sensible à la rhynchosporiose et à l'oïdium, très sensible à la rouille naine, et assez tolérante à l'helminthosporiose. Son PS et son calibrage sont bons. Elle a performé en 2024, et en moyenne sur trois ans elle permet de produire 2.7 % de plus que KWS Faro.

DEMENTIEL est sensible à la JNO, demi-précoce, et légèrement plus productive que KWS Faro, avec 1.7 % de rendement en plus sur quatre ans. Son PS et son calibrage sont bons. Elle se situe dans la moyenne pour la verse. DEMENTIEL est assez sensible à la rouille naine, et assez tolérante vis-à-vis des autres maladies aériennes.

KWS FARO (2018) est la variété la plus cultivée depuis plusieurs années. L'arrivée de nouveautés tolérantes à la JNO devrait réduire son hégémonie. Malgré quelques défauts agronomiques, notamment sa sensibilité aux maladies, elle reste très appréciée des malteurs et brasseurs pour ses qualités technologiques régulièrement élevées. Elle est à 97 % de la moyenne générale pluriannuelle de toutes les variétés testées.

KWS DELIS (2023, tolérante JNO) qui était dans la catégorie "Étape 1 de l'Observation Commerciale et Industrielle" passe en "Étape 2" de cette catégorie. Elle est tolérante à la JNO, présente un bon PS, un bon calibrage et un potentiel de rendement supérieur à KWS FARO d'environ 1.7 % (moyenne deux ans). Par ailleurs, elle est assez résistante à la rouille naine et à l'oïdium, et assez tolérante à la rhynchosporiose et à l'helminthosporiose. Concernant la verse, KWS DELIS s'inscrit dans la moyenne. Enfin, TORRENTIEL (2023) sort de liste des malteurs et des brasseurs de France pour la récolte 2025.

Du côté des orges deux rangs, Comtesse (2022) reste dans l'Étape 2 de la catégorie "Observation Commerciale et industrielle". Elle est très précoce, dans la moyenne pour la verse, et assez tolérante aux maladies. Son PS et son calibrage sont très bons. Elle est plus productive que Salamandre (2010), aujourd'hui la seule orge "deux rangs" préférée par la filière brassicole. Elle est au niveau d'une orge six rangs, avec en moyenne sur ces trois dernières années 2 % de rendement en plus que KWS Faro.

Les variétés fourragères récentes proposent de bons potentiels de rendement et sont toutes tolérantes à la JNO

Sept escourgeons fourragers tolérants à la JNO ont été inscrits en 2024 : ALIENOR, FLOREL, KWS INNOVATRIS, KWS STYLIS, LG ZEFIRA, LG ZORBAS et NARVAL. LG ZEFIRA a la particularité d'être résistante à la mosaïque Y2, et KWS INNOVATRIS est la première variété tolérante à la maladie des pieds chétifs, maladie due à un virus transmis par les cicadelles.

Ces escourgeons ont en commun d'être assez tolérants à la rhynchosporiose et à la rouille naine. Tous sont assez tolérants à l'helminthosporiose, sauf NARVAL qui y est assez sensible. Concernant la verse, ils sont tous dans la moyenne, sauf LG ZORBAS qui y est assez sensible.

ALIENOR est demi-précoce à l'épiaison, NARVAL est très précoce et les autres nouveaux escourgeons sont précoces. De plus, ALIENOR, FLOREL et LG ZEFIRA procurent un très bon PS.

Du point de vue du rendement, en moyenne sur ces trois dernières années, KWS INNOVATRIS performe en se positionnant à 2,4 % de plus que LG ZEBRA. ALIENOR et LG ZORBAS sont au niveau de la référence LG ZEBRA. ZEFIRA, NARVAL FLOREL sont légèrement inférieurs à LG ZEBRA. Enfin, KWS STYLIS déçoit en se positionnant à -5 % de rendement par rapport à LG ZEBRA.

Inscrite en 2023, la variété très précoce LG ZORICA confirme sa très bonne productivité en 2024. En moyenne sur deux ans, elle se positionne à 11 % au-dessus de KWS FARO (2018) et 6 % de LG ZEBRA (2018). Son PS est par ailleurs très bon. Elle est dans la moyenne pour la verse, assez sensible à la rhynchosporiose et assez tolérante aux autres maladies aériennes.

Inscrit également en 2023, KWS SPLENDIS a comme atout d'être à la fois tolérant à la JNO et à la mosaïque Y2. Par ailleurs, cette variété précoce, avec un bon PS, présente un bon comportement vis-à-vis des maladies aériennes, sauf sa sensibilité à l'helminthosporiose. Elle est assez sensible à la verse et son rendement est décevant, avec en moyenne -6 % par rapport à LG ZEBRA.

LG ZEBRA (BE 2018), très largement cultivée ces dernières années, est très précoce à l'épiaison, avec un bon PS. Elle est dans la moyenne pour la verse, assez tolérante à la rouille naine, assez résistante à l'oïdium mais sensible à la rhynchosporiose et à l'helminthosporiose. Productive, elle est à 103 % de la moyenne générale pluriannuelle de toutes les variétés testées.

Du côté des orges "deux rangs", les producteurs disposent à présent d'un nombre croissant de variétés fourragères tolérantes à la JNO.

La nouveauté KWS Mattis (2024, tolérante JNO) est demi-précoce, assez tolérante à la verse, avec un très bon PS. Cette variété est assez sensible à la rhynchosporiose et à la rouille naine. En moyenne, KWS Mattis est à -1.2 % de rendement par rapport à Lg Caïman.

Organa (2024, tolérante JNO) est une variété demi-tardive à demi-précoce, assez sensible à la verse, avec un bon comportement vis-à-vis des maladies aériennes. En moyenne, sa productivité est assez proche de celle de Lg Caïman. De plus, son PS est très bon.

D. Chavassieux et L. Bounhoure
Arvalis Bourgogne-Franche-Comté

// Résultats rendements 2024 Région Brassicole Bourgogne, Centre, Bassin parisien, Poitou-Charentes

RENDEMENT PAR ESSAI EN % DE LA MOYENNE GENERALE

Précocité épiaison	Tolérance JNO	Avis malterie	Commune :	NOYERS	BOIGNEVILLE	DANGEAU	LE SUBDRAY	CHOUDAY	BEAUVOIR-SUR-NIORT	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	MOY. % M.G.
			Département :	89	91	28	18	36	79	17	
			Organisme :	ARVALIS	ARVALIS/ CARIDF/ COOP IDF SUD/ AXÉRÉAL	ARVALIS	AXEREAL	ARVALIS	CA 79	ARVALIS	
			Date de semis :	09/10/2023	09/10/2023	02/10/2023	13/10/2023	10/10/2023	23/11/2023	24/11/2023	
			Type de sol :	ARGILO-CALCAIRE SUP SUR CALCAIRE DUR FISSURÉ	LIMON ARGILEUX SUR CALCAIRE	LIMON PROFOND	LIMON ARGILEUX	LIMON ARGILEUX	GROIE MOYENNE	GROIE MOYENNE	
			Prof. exploitable racines (cm) :	75	90	120	120	120	80	30	
			Nature du précédent :	BLÉ TENDRE	COLZA OLÉAGINEUX	BLÉ TENDRE	BLÉ TENDRE	BLÉ TENDRE	BLÉ TENDRE	TOURNESOL	
7.5	T		**LG ZORICA**	111	109	107	108	108	102	111	**108**
7	T		**KWS INNOVATRIS**	103	110	106	106	104	107	101	**105**
7.5	T	Préf*	**CONSTEL**	94	108	101	105	105	109	109	**104**
6.5	T		**ALIENOR**	97	103	110	105	105	100	101	**104**
7	T		**LG ZORBAS**	109	107	109	104	99	92	101	**103**
7.5	T		**LG ZELDA**	106	107	101	103	102	100	105	**103**
7	T		**ETERNEL**	100	105	104	100	102	103	102	**102**
8	T		**LG ZEBRA**	110	100	102	102	101	95	103	**102**
7	T		**LG ZEFIRA**	105	101	101	102	100	105	98	**102**
6.5		Préf*	**DEMENTIEL**	94	103	99	103	104	100	107	**102**
7.5	T		**NARVAL**	100	100	102	105	99	99	98	**101**
7	T		**FLOREL**	102	94	102	100	101	107	97	**100**
7	T	Préf	**CARROUSEL**	95	104	97	106	97	103	98	**100**
7.5	T		**KWS BORRELLY ***		94	102	101	101	103	94	**(99)**
7.5		Obs 2	**Comtesse**	98	94	93	100	96	109	99	**98**
7	T		**KWS STYLIS**	97	100	96	97	103	90	99	**97**
7	T	Obs 2	**KWS DELIS**	106	90	103	96	100	91	92	**97**
6	T		**Organa**	87	88	95	94	97	105	100	**95**
7	T		**KWS SPLENDIS**	104	97	98	92	95	89	92	**95**
6.5	T		**KWS Mattis**	88	92	95	98	93	95	98	**95**
7		Préf	**KWS FARO**	101	100	100	83	97	90	91	**94**
5.5	T		**LG Caiman ***			80	90	91	105	103	**(92)**
			Moy. essai (q/ha)	**62.2**	**75.9**	**103.3**	**100.5**	**84.0**	**68.9**	**75.3**	**81.4**
			ETR essai :	2.1	3.1	3.8	2.5	3.1	5.1	2.7	4.0

* : données estimées dans un ou plusieurs lieux

Variété inscrite en 2024

Avis de la chambre Syndicale de la Malterie Française pour la récolte 2025

Préf = Variété préférée

Obs 1 = Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves en site industriel en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Cette période doit permettre à la variété de se développer commercialement.

Obs2 = Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Elles doivent être multipliées sur plus de 150 hectares et présenter un intérêt pour un malteur et un brasseur.

Val = Variété en cours de validation technologique

Précocité à épiaison

4,5 - Très tardif

5 - Tardif

5,5 - ½ tardif

6 - ½ tardif à ½ précoce

6,5 - ½ précoce

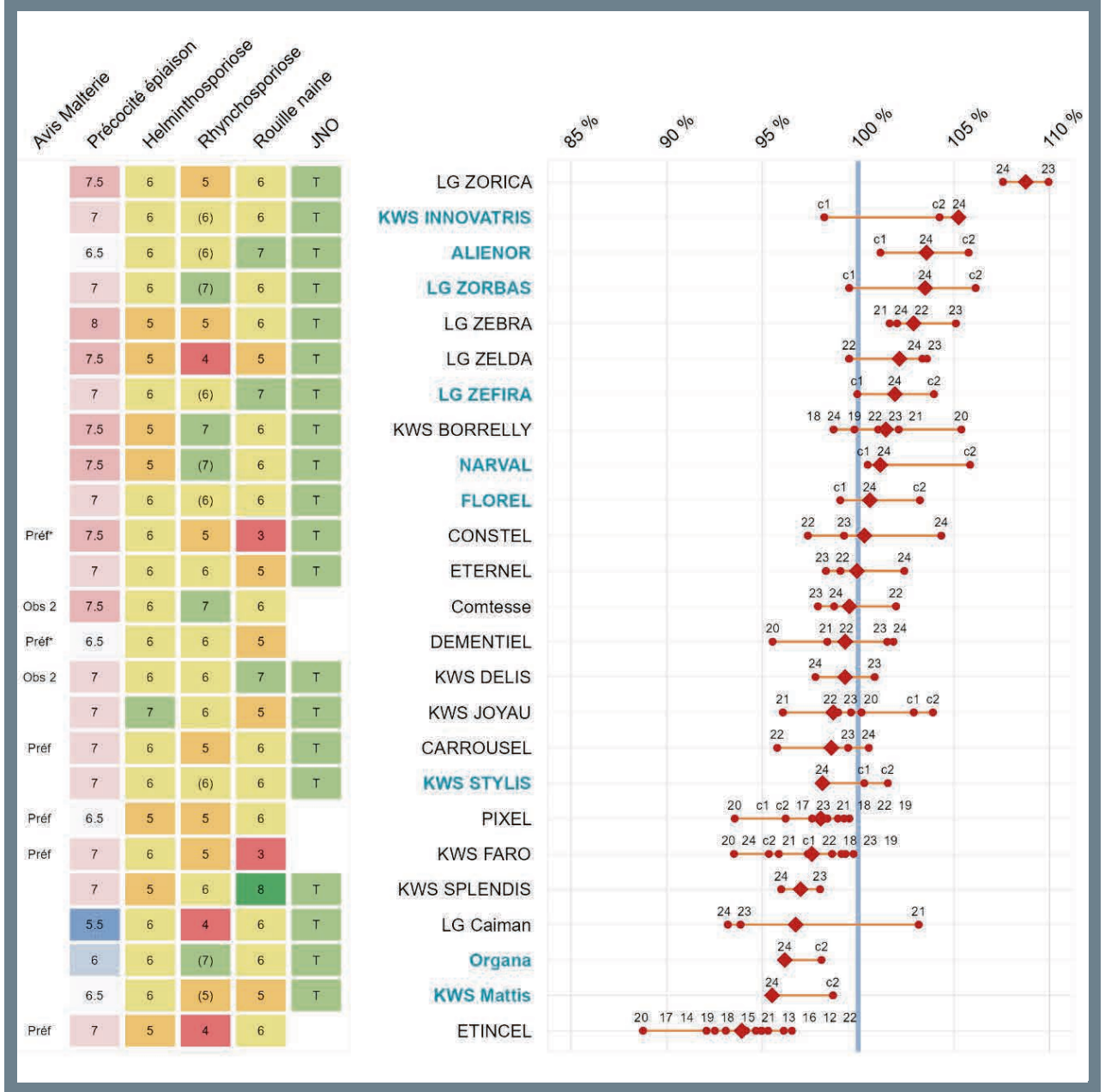
7 - Précoce

7,5 - Très précoce

par la filière brassicole

Orge d'hiver - Région brassicole Bourgogne - Centre Bassin parisien - Poitou Charentes

Le comportement des variétés est très marqué par l'année climatique : il est préférable de l'apprécier sur plusieurs années. Afin de comparer les résultats de variétés expérimentées sur différentes campagnes, les rendements sont corrigés des effets annuels à l'aide des variétés communes entre année. Ils sont exprimés en % de la moyenne des variétés représentées. Les chiffres et le point central indiquent respectivement le millésime et la moyenne ajustée pluriannuelle (ex : 24 = 2024).
Afin d'illustrer la régularité des nouvelles inscriptions au cours des années antérieures, "c1" et "c2" rappellent respectivement les résultats CTPS en 2022 et 2023 en France. Ces valeurs ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne pluriannuelle.



Nouveautés 2024
Préf* : variétés préférées à usage limité (variétés adaptées à certains cahiers des charges dont le débouché est à sécuriser (source : CBMO, récolte 2025).

// EN BREF

Maïs Des variétés courtes, plus tolérantes aux vents violents

À partir de 2027, le groupe Bayer prévoit de commercialiser des variétés de maïs grain jusqu'à 30 % plus courtes que la moyenne (et semées à haute densité), ce qui les rendrait plus résistantes à la verse provoquée par les orages. Dénommées Preceon, ces variétés sont déjà commercialisées aux États-Unis sur plus de 10000 ha. Elles vont arriver en Espagne et en Italie dès 2025, d'abord pour des variétés fourragères, indique Guillaume Chancrin, responsable marketing de Bayer en France pour la culture de maïs. Dans l'Hexagone, Bayer prévoit d'abord de commercialiser des variétés de maïs grain tardives, plutôt orientées vers des itinéraires à haut potentiel. Deux premières variétés ont été enregistrées au catalogue en début d'année, qui n'ont pas vocation à être commercialisées, mais qui ont permis d'aménager le cadre réglementaire, avec la création d'une mention "Variétés cultivées en haute densité". Une troisième variété, dont nous ne connaissons pas l'obtenteur, a été inscrite. Selon la presse américaine, Corteva travaille également sur les variétés courtes. ***« Ce sont des maïs jusqu'à 30 % plus courts, avec une tige plus costaude et un enracinement plus profond,*** **résume Guillaume Chancrin.** ***Aux États-Unis, cette plante est plus résistante à la verse provoquée par les orages de fin de cycle, une problématique très importante en Italie ».***

// MARCHÉ MONDIAL DES CÉRÉALES

La moisson casse la dynamique des prix

Les prix des grains baissent depuis que la moisson a débuté dans l'hémisphère nord et donne un sentiment d'abondance sur les marchés. La Russie expédie rapidement sa nouvelle récolte, meilleure qu'attendue. Mais l'Union européenne reste sur le banc.



Au terme du premier conseil spécialisé de la nouvelle campagne 2024-2025, FranceAgriMer a annoncé que la France ne produirait que 29,4 millions tonnes (Mt) de blé cette année. Sur les 4,2 millions d'hectares (Mha) semés l'automne passé, le rendement moyen serait de 69,9 quintaux par hectare (q/ha), soit 4 q/ha de moins que l'année passée. Arvalis, institut du végétal est beaucoup plus pessimiste. Selon lui, le rendement moyen n'excéderait pas 64 q/ha (versus 74 q/ha en 2023). Autrement dit, la récolte française de blé serait inférieure à 27 Mt ! Quoi qu'il en soit, ces prévisions impacteront fortement les capacités d'exportations de blé de l'Hexagone vers les pays tiers. FranceAgriMer les estime d'ores et déjà à 7,5 Mt mais si les prévisions d'Arvalis sont confirmées, elles ne dépasseraient pas 5 Mt et seraient inférieures de moitié à celles de l'an passé.

Pas de renversement de tendance

En Union européenne, de nombreux pays du nord, victimes comme en France, de conditions de cultures défavorables depuis huit mois, s'apprêtent aussi à engranger nettement moins de blé que l'an passé. À l'échelle des Vingt-sept, la Commission européenne estime leur production à 122 Mt. Mais en puisant dans leurs stocks, ils parviendraient cependant à en exporter 31,6 Mt (-1,4 Mt sur un an). Au Royaume-Uni, 11 Mt de grains seraient aussi récoltées, soit 3-4 Mt de moins que les autres années. Ces sombres prévisions n'entament pas l'optimisme retrouvé des marchés. Certes, depuis trois semaines, le prix de la tonne de blé oscille à Rouen autour de 220 €, soit 40 €/t de moins qu'à la fin du mois de mai dernier lorsque les marchés étaient alors très tendus. Mais au fil des moissons, les ventes de blé de la Mer Noire donnent un sentiment d'abondance. Par ailleurs, la récolte russe est meilleure que prévu. Le site Sovecon.ru la réévalue à 84,1 Mt de tonnes, soit 3,4 Mt de plus qu'annoncé un mois plus tôt. Elle demeure cependant inférieure de près de 10 Mt à celle de 2023. Aux États-Unis, les nouvelles prévisions de l'USDA ne préfigurent aucun renversement de tendance sur le front des prix. L'institut américain évalue dorénavant à 54,7 Mt, la production étasunienne de blé (+10 Mt par rapport à 2021-2022) et celle du Canada, à 35 Mt (+13 Mt). Ces deux pays, seraient, ainsi en mesure d'exporter jusqu'à 37 Mt d'ici la fin du mois de juin 2025.

Rendements en baisse

Ces estimations anticipent une production mondiale de blé rééquilibrée : les 14 Mt de blé russe et ukrainien produites en moins cette année sont largement compensées par celles qui seront récoltées dans le reste du monde, l'Union européenne mise à part. Mais une partie de ces prévisions mondiales anticipent une seconde moitié de campagne très bonne à partir de l'hiver prochain. En attendant, les céréaliers européens débutent la nouvelle campagne de blé tendre doublement pénalisée par une récolte et des prix faibles. Pour le blé dur, la situation semble similaire. Comme l'an passé, seule 1,3 Mt de grains en France serait engrangée alors que la production mondiale s'est nettement redressée (35 Mt ; +4 Mt sur un an). Au Canada, la tonne de grains vaut près de 50 € de moins que sur le marché de La Palice (autour de 300 €). Pour l'orge, la campagne européenne se présente sous de meilleurs auspices. Le comité de gestion des cultures arables estime à 53,4 Mt, la production des Vingt-sept, soit 2 Mt de plus que l'été passé. Toutefois, moins de grains seraient produits en France (11,3 Mt ; -1Mt sur un an) car le rendement n'excéderait pas 62 q/ha (-9 % sur un an). Mais les Vingt-sept seraient en mesure d'exporter 10,3 Mt dont 2,8 Mt depuis la France. Quant à la précédente campagne, l'Union européenne l'achève légèrement en dessous de ses objectifs fixés en 2023 pour le blé (31,4 Mt versus 33 Mt) mais aussi pour l'orge (9 Mt versus 9,4 Mt). Le Maroc, en tête des pays importateurs, a acheté 5,3 Mt de grains en 2023-2024, suivi par la Chine, 4,9 Mt.

// FÊTE DU CHAROLAIS

21 Il y sera

Jean-Charles Lesenfant, installé depuis mars près de Liernais, participera à sa toute première Fête du Charolais à son nom.



Le jeune éleveur de 20 ans, avec deux de ses cinq animaux inscrits à l'évènement.

Il y a un an, presque jour pour jour, nous rendions visite à Benoît Rummler, un jeune éleveur qui venait de s'installer sur la commune de Liernais. Celui-ci préparait sa toute première Fête du Charolais en son nom propre. Cette année, nous sommes allés dans la même commune, dans le même hameau de l'Huis Renaud, chez un autre jeune éleveur, lui aussi à la tête d'une exploitation depuis peu. *« La ferme de Benoît est à 500 mètres à vol d'oiseau d'ici, c'est un ami »*, indique Jean-Charles Lesenfant, installé sur l'exploitation familiale depuis la fin de l'hiver dernier. Ce très jeune éleveur, qui fêtera ses 21 ans le 13 août, va participer lui aussi à sa toute première Fête du Charolais en tant que chef d'exploitation. *« J'étais aide familial depuis près de trois ans, après un Bac pro CGEA obtenu à Château-Chinon. Mon père est aujourd'hui en retraite, j'ai repris l'exploitation et créé une EARL »*, confie le Côte-d'orien. Celui-ci est déjà un grand habitué de l'évènement organisé à Saulieu : *« avec mon père, nous participons à chaque édition. C'est même moi qui m'occupe à chaque fois des animaux en concours. Jusqu'à présent, je n'avais pas en charge la partie commerciale »*.

Le rendez-vous local

L'EARL Lesenfant, qui vend la majorité de ses animaux à la SARL Asdrubal à Is-sur-Tille, présentera cinq bovins ces 17 et 18 août : *« il y aura trois génisses et deux vaches, dont l'une est en race Blonde d'Aquitaine. Nous avons un peu plus de bêtes que d'ordinaire car, depuis mon installation, j'ai fait le choix d'engraisser davantage, de ne plus vendre de génisses à la foire de Moulins-Engilbert pour me concentrer davantage sur Saulieu. Je prépare les bêtes quatre, cinq, voire six mois à l'avance avec un aliment spécifique préparé par Sirugue »*. Jean-Charles Lesenfant apprécie tout particulièrement la Fête du Charolais : *« c'est notre grand concours local ! Nous vendons à chaque fois les animaux que nous exposons, avec généralement une plus-value par rapport à ce que nous faisons régulièrement en ferme. Le côté convivial est un grand plus : tout le monde se connaît, il y a une belle ambiance et le concours est très sympa. Je suis également impliqué dans l'organisation car je fais partie du comice agricole : je ne pourrai guère donner la main pendant le concours, mais je serai là avant et après, pour la préparation et le démontage »*. L'éleveur termine cet entretien en glissant un mot sur la conjoncture de la viande : *« cela fait un petit moment que je n'ai pas vendu de vaches, je ne sais pas comment les prix ont évolué ces dernières semaines. En revanche je viens de vendre deux broutards à 4,10 euros/kg, ce qui est intéressant. Quand on m'a proposé ce tarif, je n'ai pas réfléchi. C'est bien, c'est motivant, même si je ne pense pas que cela tienne dans le temps »*.

AG

Les travaux seront terminés

Récoltes

Jean-Charles Lesenfant confiait, la semaine dernière, avoir pris du retard dans ses parcelles comme tous ses collègues éleveurs : *« il est certain que tout n'est pas allé comme prévu cette année, avec cette météo. Malgré tout, je préfère largement une saison pluvieuse comme celle-ci plutôt qu'une campagne très sèche, avec toutes les complications que cela engendre pour nos animaux. J'ai tout de même collectionné les petits pépins avec plusieurs pannes mécaniques lors des récoltes. Les interventions étaient plus que limitées avec le temps, cela n'a pas aidé. Aujourd'hui, mon foin n'est pas encore tout terminé, les derniers hectares sont encore bien mouillés et la qualité en pâtira forcément. Les moissons relèvent très bien la donne car j'ai fait 41 q/ha de moyenne en colza, ce qui n'était jamais arrivé ici. Il me reste aujourd'hui 12 ha de triticale et 3 ha de blé à récolter »*.

// RENDEZ-VOUS

58 Foire aux ovins de Corbigny

Le Comité des foires et concours de Corbigny convie les éleveurs à sa Foire aux ovins le 10 août, sur le champ de foire de Corbigny. L'arrivée des animaux s'effectuera vers 8 heures pour un début de foire à 9 heures Jean-François Nandrot, vice-président du comité, rappelle : *« Nous accueillons toutes les races sans distinction afin d'offrir au plus grand nombre un moment privilégié pour réaliser du commerce »*. Au total, une cinquantaine d'animaux sont attendus *« au minimum »* stipule Jean-François Nandrot. En plus de la foire, des démonstrations de tonte et une exposition de matériels sont organisées. Buvette et restauration sur place (assurée par le Club de Foot de Corbigny). Pour mémoire, la foire se déroulera en même temps que la grande brocante de Corbigny : *« un excellent moyen de donner de la visibilité à nos professions auprès du grand public »* insiste Jean-François Nandrot. Une foire aux veaux se tiendra le 24 octobre au marché couvert. Renseignements : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot) ou 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau).

Chloé Monget



Différentes races (Suffolk, Texel, Bleu du Maine, Mouton Charollais ou encore Île-de-France) étaient présentes lors de l'édition précédente de la Foire concours de Corbigny.

VIGNE

// SITUATION SANITAIRE

Le mildiou a fait des ravages

Avec les pluies régulières depuis la fin de l'année 2023, les maladies ont davantage tendance à se développer. Dans les vignes, le mildiou fait d'importants dégâts cette année. Dans l'Yonne, 80 % du vignoble est touché, ce qui aura forcément un impact lourd sur la récolte.

« *C'est une saison compliquée, vraiment galère* », résume Louis Moreau, viticulteur à Beine. Ce dernier l'assure, « *cela fait 30 vendanges que je fais au domaine, on a connu des années compliquées comme 2016 ou 2021, mais là, je n'ai jamais vu ça… C'est, selon moi, l'année la plus compliquée pour les viticulteurs. C'est juste dantesque. Où est-ce que cela va s'arrêter ?* », s'interroge-t-il.

De la pluie, du gel, de la grêle, encore de la pluie, encore de la grêle… C'est un cycle sans fin qui dure depuis octobre 2023. « *Encore le week-end dernier (celui du 20 et 21 juillet), on a pris entre 40 et 70 mm d'eau suivant les secteurs, voire de la grêle dans certains endroits. Si on fait le cumul, on arrive à plus de 100 mm d'eau en juillet. Cela ne s'arrête jamais* », continue Louis Moreau. Et depuis notre rencontre, le jeudi 25 juillet, la pluie est à nouveau tombée dans le département ces derniers jours.

Aujourd'hui, Louis Moreau l'affirme, « *personne n'est épargné. Pour les viticulteurs bios, c'est compliqué depuis un moment (la pluie a notamment lavé les produits de traitements autorisés, ndlr). Les conventionnels ont fini par aussi décrocher* (le domaine Louis Moreau est en bio sur la partie Premier Cru et Grand Cru, ndlr). *Alors, certes, désormais on arrive dans une phase un peu moins sensible, la vigne a bien poussé, les grappes aussi, on est plus vers la fermeture de la grappe, mais les grappes ont été touchées. Cela dure depuis début mai, avec une pression vraiment forte du mildiou. Aujourd'hui, 80 % du vignoble est touché, ce qui est énorme. Les vignes sont tachetées de partout, avec plus ou moins d'intensité* ».



80 % du vignoble icaunais est touché par le mildiou.

L'impact sera alors lourd pour la récolte, avec tous ces aléas climatiques cumulés à la maladie. « *On n'ose pas trop dire de chiffres mais je pense que l'on va vers une demi-récolte, soit 30 hl/ha quand on aurait pu faire 60 hl/ha, peut-être 40 hl/ha dans les secteurs moins impactés. Mais on n'ose pas se prononcer car on ne sait pas ce qui va se passer d'ici la récolte, qui sera tardive, autour du 15-20 septembre pour les vins tranquilles (une semaine avant pour les crémants). Pour le moment, on essaye de sauver ce qui peut être sauvé* », confie Louis Moreau.

Le viticulteur reste toutefois optimiste quant à la qualité. « *On peut encore sortir un beau millésime. Il y aura des petites cuvées mais elles peuvent être jolies, je l'espère. Il faudra toutefois être sévère pendant les vendanges, bien travailler, bien trier pour ne garder que le meilleur* ».

Une gestion de stock va donc commencer pour réussir à passer cette saison sans trop d'encombre. « *On en a encore (du stock) pour le moment. On ne sera pas pénalisé tout de suite sur cette récolte mais entre 2025 et 2026. Il faut espérer pouvoir remédier à ce trou d'air les prochaines années. Le VCI fait sur l'année 2023 va nous aider, c'est un très bel outil qui permet d'aider à traverser un coup dur. Mais je pense qu'il faut aller encore plus loin car là on sait qu'on devra repartir de zéro l'année prochaine, on sait qu'on va épuiser tout le VCI. Il faudrait pouvoir construire un deuxième outil de réserve professionnelle que l'on constituerait lors de beaux millésimes comme 2023 en est un bel exemple* ».

Quand on voit de tels changements climatiques d'une année à l'autre, avec un si grand écart annoncé entre la récolte 2023 et celle de 2024 à venir, il serait, en effet, plus qu'intéressant d'y réfléchir…

Christopher Levé

// SIMULATEURS DE CONDUITE ET DE TAILLE DE LA VIGNE

Un premier pas vers la réalité

Depuis mars, le Legta – CFPPA de Cosne dispose de simulateurs de conduite et de taille de la vigne. Voici les premiers retours d'expérience sur ces outils.



Adrien Coudrat

En plus des sept E-CAB légers, équipés du logiciel de simulateur de conduite et du logiciel Ampelos pour la taille de la vigne, le Legta dispose de l'E-CAB nacelle (en photo ici) équipé du logiciel ECAB de formation de conduite de machine à vendanger en réalité virtuelle, développé par Studio Nyx.

Le Legta – CFPPA de Cosne dispose, depuis début mars, de simulateurs de conduite d'enjambeur et de taille de la vigne. Après quelques mois d'utilisations, les premiers retours arrivent. Adrien Coudrat, formateur viticole, stipule : « *Nous avons reçu les simulateurs en cours d'année, donc nous avons eu environ 2 jours de travail pour 50 élèves ou apprenants, âgés de 15 à 50 ans environ. Nous avons principalement utilisé le simulateur de conduite d'enjambeur, car pour la taille, les formations qualifiantes étaient sur la fin. Malgré tout, les premiers retours sont intéressants* ».

Avis équilibré

Selon lui, les simulateurs concentrent des atouts : « *c'est une corde supplémentaire à notre arc pédagogique. Avec eux, nous dispensons des cours théoriques en les ancrant un peu plus dans le réel. De plus, tous les élèves peuvent apprendre en même temps, chose impossible en situation réelle puisque nous sommes seulement deux en cabine ; les bases sont donc vues plus rapidement avant de passer à la pratique* ». Du côté des élèves, les BPA travaux de la vigne et du vin détaillent leurs premières impressions, comme Lilian, Ambre, Mathis Audrey et Samantha : « *C'est très utile pour apprendre où trouver les touches sans faire de bêtises et d'avoir une première approche du code de conduite sur route, sans prendre de risque. En plus, avec les simulateurs, tout le monde voit – via les écrans – ce qu'il se passe. Donc, même si nous ne sommes pas dans la nacelle, nous apprenons lors du passage de nos camarades ; personne n'est mis de côté, ce qui permet d'avoir une bonne cohésion de groupe* ». Malgré ces bienfaits, Adrien Coudrat pointe : « *À cause des lunettes de réalité virtuelle, certains développent un mal de mer, les empêchant de profiter pleinement de l'expérience. Afin de ne pas les écarter des exercices, ils les font sur écran. Selon les équipes techniques, un mode de vision plus restreint dans l'affiche des lunettes permettrait de limiter cette sensation de mal-être. Nous testerons cela plus en avant prochainement. À noter que ce phénomène se rencontre chez les élèves plus âgés de manière générale. Les plus jeunes, eux, ils n'ont aucune difficulté d'adaptation. Dans tous les cas, l'utilisation des simulateurs permet une approche plus ludique de la conduite ; idéal pour acquérir quelques réflexes rapidement en toute sécurité. De plus, cela permet de passer à la pratique avec moins de stress même si la marche entre la représentation virtuelle et la réalité est énorme* ». Si l'apprentissage via simulateur est donc un premier pas pour appréhender la réalité, Adrien Coudrat insiste : « *cela ne vaut pas la pratique en situation* ».

À étoffer

Pour la suite, il espère quelques améliorations : « *pour le simulateur de conduite, nous pouvons simplement conduire dans une parcelle ou sur route et vendanger, ce qui est assez restreint. J'espère que d'autres éléments s'ajouteront comme l'utilisation d'un pulvérisateur, ou de matériel pour le travail du sol. On pourrait aussi imaginer une possibilité de sélection du terroir ou des conditions climatiques, afin de pouvoir ajuster les pratiques. En sus, avoir un scénario de casse de matériels ou de panne pourrait être intéressant pour aborder ces situations. Il y a pléthore de choses à faire avec ces simulateurs, et nous attendons les évolutions avec impatience* ». Il ajoute que : « *les simulateurs, si les possibilités de travail sont étoffées, pourront être des outils formidables et particulièrement pour les formations courtes, comme le Certiphyto. En effet, nous devons aborder de nombreuses informations dans un temps très serré. Cela nous empêche parfois d'aller sur le terrain pour réaliser les manipulations. Avec les simulateurs, ce problème pourrait être réglé. Cela permettrait – même si l'exercice reste virtuel – d'avoir une première vision de ce qui est requis* ». Il conclut : « *Les simulateurs ont un avenir, mais ils ne remplaceront jamais la pratique réelle. À mon sens, c'est un complément. Nous verrons si les promotions suivantes auront le même sentiment* ».

Chloé Monget

// GROUPAMA

89 Le patrimoine, ça se gère

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois d'août, gros plan sur la gestion de patrimoine.

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la gestion de patrimoine ? « *Chacun d'entre nous est amené à posséder des biens, des placements et à devoir les gérer de la meilleure façon possible : nous sommes déjà dans de la gestion de patrimoine. Lorsqu'il y a une certaine assise matérielle, financière et/ou des préoccupations pour lesquelles les réponses ne sont pas évidentes, il est utile de rencontrer un professionnel* », indique Cyril Auberger, responsable du marché gestion de patrimoine Paris Val de Loire sud (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Yonne et Seine-et-Marne), chez Groupama.

« *Nous travaillons sur des conseils en investissements financiers et/ou immobiliers, des préconisations d'optimisations fiscales, la préparation à la retraite, le montage de solutions pour la transmission de son patrimoine ou encore la cession de son entreprise* », liste-t-il. Les solutions peuvent aller des placements d'argent comme l'assurance vie, le plan d'épargne retraite et les contrats de capitalisation, aux offres de défiscalisation, tout en passant par ce qui est lié à l'immobilier, les SCPI et les dispositifs d'immobilier physique.

Cyril Auberger rappelle que « *la gestion de patrimoine se travaille sur le long terme et implique des ajustements réguliers en fonction de l'évolution de sa situation et de ses objectifs. Les solutions d'aujourd'hui ne sont pas forcément celles de demain* », assure-t-il. « *Chez Groupama nous avons un réseau de commerciaux spécialisés au niveau local pour accompagner les clients ainsi que leurs proches, qui s'appuient sur quatre engagements forts : des solutions d'investissement diversifiées, le respect d'une stricte déontologie, une vision globale de son patrimoine, et un accompagnement personnalisé* ».

Du cas par cas

Lors d'un rendez-vous patrimonial avec un conseiller, la première chose à savoir, « *c'est que chaque personne a des projets et une situation différente, c'est vraiment du sur-mesure que l'on fait* », assure Cyril Auberger. « *Pour répondre parfaitement aux préoccupations patrimoniales des clients, nous réalisons une analyse de l'ensemble de leurs actifs privés et/ou professionnels. Cette analyse tient compte de la situation personnelle et familiale des clients ainsi que de leurs objectifs patrimoniaux* ».

À noter que le conseil patrimonial est gratuit chez Groupama.

Aussi, en ce moment, « *nous arrivons dans la période de réception des avis d'imposition. Développer son patrimoine tout en optimisant sa fiscalité, qui est souvent fluctuante d'une année sur l'autre chez un exploitant agricole, peut vite se révéler complexe. D'autant plus si l'on souhaite aborder le sujet de manière globale entre le privé et le professionnel. Ainsi, la rentrée est toujours un moment clé pour prendre conseil gratuitement auprès d'un expert et obtenir les réponses à ses questions selon sa situation et ses objectifs* », conclut Cyril Auberger.



Cyril Auberger, responsable du marché gestion de patrimoine Paris Val de Loire sud.

Christopher Levé

// ENSEIGNEMENT

58 Du changement à l'EPL de Nevers-Cosne-Plagny

Suite à des modifications de statut des personnels d'encadrement de l'enseignement agricole, Guillaume Bouché, chef de l'exploitation de Challuy de l'EPL de Nevers-Cosne-Plagny, a décidé d'anticiper sa mobilité.



Guillaume Bouché lors d'un événement avec les partenaires au sein de l'EPL de Challuy.

Fin août, Guillaume Bouché, 29 ans, actuellement chef de l'exploitation de Challuy de l'EPL de Nevers Cosne Plagny, partira vers de nouveaux horizons professionnels à Beaune comme directeur adjoint de l'EPL de Beaune, directeur au CFA et CFPPA : « *avec le changement de nos statuts (1), nous avons une obligation de mobilité au bout de 8 ans. Mais, j'ai souhaité anticiper cela. Afin de relever de nouveaux défis professionnels, je quitte donc la Nièvre pour la Côte-d'Or* ». Arrivé en septembre 2019, il revient sur son parcours, fait le bilan de ces 5 ans et détaille ses espoirs pour l'avenir de l'EPL.

Point de départ

« *Diplômé d'Agro Sup Dijon comme Ingénieur d'agronomie et de l'environnement, j'ai fait un cursus fonctionnaire. C'est-à-dire que l'État finançait mes études et, en retour, je devais m'engager dans la fonction publique, à l'issue de mes études. Je me suis tourné vers l'EPL de Nevers car cela me permettait de revenir dans mon territoire d'origine, tout en accédant à un poste à responsabilités. Chef d'exploitation d'un EPL est un poste multiple, avec un lien fort tissé avec tous les acteurs du territoire mais aussi avec des partenaires, l'équipe pédagogique et l'ensemble des élèves. Il ne faut pas non plus oublier toutes les facettes que l'EPL doit avoir, que ce soit au niveau de la production, mais aussi pour tout le volet expérimentation. Ce poste, bien que très prenant, est très enrichissant, avec une diversité de missions* ».

Bilan des cinq ans

Il poursuit : « *durant mon passage à Challuy, nous avons pris à bras-le-corps de nombreux sujets tout en poursuivant certains éléments déjà engagés, en les ajustant, comme la sélection génétique. Notre vision ultime durant cette période fut le changement de conduite de l'exploitation en lien avec la transition agroécologique. Dans cette optique nous avons engagé un changement de conduite de la troupe ovine* ». Il insiste : « *tous les projets ont été instaurés en collaboration avec le personnel impliqué, l'équipe pédagogique de l'établissement, les professionnels de la filière, les partenaires, les salariés de l'exploitation… Ce fut un travail collectif et collaboratif* ». Il pointe également un certain paradoxe : « *la transmission de savoir est aussi indispensable pour ce poste. Le point paradoxal étant qu'il est assez compliqué de faire venir les élèves par classe dans l'exploitation, car il est nécessaire de se calquer sur leurs emplois du temps, ce qui n'est pas toujours opportun face aux travaux que nous avons à faire de notre côté. Il faudra travailler ce point pour que venir dans l'EPL soit un réflexe pour toutes les filières de l'établissement. Cela étant, de nombreux élèves viennent ici de leur propre chef, ce qui est très agréable. En parallèle, ces échanges ont déjà été étoffés avec les autres sites, comme Cosne notamment, dont nous accueillons les étudiants assez régulièrement* ».

Optimisme fondé

Il évoque également l'implantation de l'EPL dans le paysage agricole local. « *À mon sens, l'exploitation de Challuy est typique du territoire Nivernais, Bourbonnais et Berrichon qui doit faire face à la transition agroécologique et aux enjeux du changement climatique (impliquant une nouvelle gestion du pâturage, l'attention particulière à la place de la viande dans la consommation future et donc de nos débouchés, etc.). Dans cette optique, l'EPL est un outil privilégié pour la pédagogie mais également pour la profession. D'ailleurs, pour répondre aux demandes des professionnels, nous avons toujours ajusté notre travail, notamment pour la sélection génétique. L'agriculture nivernaise est en train de prendre un virage et à mon sens elle n'est pas du tout en retard bien au contraire. Des initiatives innovantes se font un peu partout dans le territoire ; preuve d'une véritable volonté de se renouveler. Dans la Nièvre, nous avons un beau savoir-faire pour l'élevage (naisseur, engraissement, reproducteurs, etc.) mais, l'enjeu est de savoir comment nous allons pérenniser ce savoir-faire ? Pour ma part, je reste optimiste pour l'avenir de la filière et pour l'enseignement agricole en général. En effet, celui-ci offre une relation spécifique entre la théorie et la pratique, une particularité que l'on ne trouve pas ailleurs. En plus, que ce soit au niveau départemental ou régional, l'offre pédagogique en agriculture est énorme avec des cursus très divers* ».

Enfin, Guillaume Bouché « *remercie chaleureusement toutes les personnes que j'ai pu croiser, et celles avec qui j'ai eu la chance de collaborer comme tous les partenaires, l'équipe de direction de l'EPL et surtout les salariés de l'exploitation : Didier, Antonin et Hervé, car il ne faut pas oublier qu'ils sont indispensables à la gestion quotidienne du site* » et souhaite à son successeur « *de la réussite, du courage et de prendre en main cet outil et ces divers pans* ».

Chloé Monget

(1) https://agriculture.gouv.fr/le-statut-des-personnels-dencadrement-de-lenseignement-agricole-public-est-consolide

// ÉPICERIE PARTICIPATIVE

« Il y aura toujours de la place »

Le « Supermarchois », est ouvert depuis juillet 2023 à la Marche. Aujourd'hui, la présidente de l'association, Julie Mousselon, dresse le bilan après un an d'activité.



Le supermarchois

Le Supermarchois se trouve 2 rue de la Petite Poterne à La Marche.

« Cette année n'a pas été simple » pointe Julie Mousselon, présidente de l'association porteuse du projet d'épicerie participative « le Supermarchois » à la Marche [1]. En effet, entre des travaux conséquents, des imprévus pour un de leur fournisseur ou encore des adhérents à trouver, Julie Mousselon souligne que *« chaque obstacle a été et est encore un défi à relever pour mener à bien cette aventure qui a du sens »*.

Pas si simple

« Nous avons commencé par la vente de fruits et légumes, car c'est ce genre de produits qui font revenir les clients d'une semaine sur l'autre. Puis nous avons mis en précommandes le frais (produits carnés notamment). Pour la partie sèche, il aura fallu attendre le début de cette année pour avoir un stockage sur place, à cause des travaux. Pour les bénévoles toute la phase de travaux a été complexe car nous manquions de place et de confort puisque nous n'avons eu le chauffage qu'en janvier ». Cela étant, elle remercie chaleureusement le Crédit Agricole (caisse locale de La Charité) et le Conseil départemental qui ont financé une partie du projet. Un autre événement a marqué la première année d'existence du Supermarchois… *« notre productrice de fruits et légumes du début a malheureusement été dans l'obligation d'arrêter son activité précipitamment. Dans une situation complexe, nous lui avons proposé de venir récolter les denrées nous-mêmes pour l'aider. Cela était naturel. À mon sens, l'épicerie participative est l'incarnation même de cette dimension d'humanité. Nous allons au-delà d'une relation commerciale »*. Dans le même esprit, Julie Mousselon pointe : *« c'est ce tissu social qui est le bonbon de l'épicerie. En effet, en plus de la relation amicale que l'on a parfois avec les producteurs, c'est le seul endroit qui offre un rendez-vous hebdomadaire aux habitants de La Marche. Grâce à lui, nous pouvons nous croiser, nous rencontrer et tisser des liens, tous âges confondus. Cela a donc un sens pour certains territoires ruraux où il ne reste plus grand-chose »*.

Un avenir à trouver

Pour la suite, Julie Mousselon souligne les nombreuses pistes à engager. *« Nous voudrions étoffer le frais et les références en produits secs, comme les pâtes. Mais, c'est parfois compliqué de trouver certains produits à proximité. Cela demande du temps aux bénévoles, et pour le moment nous ne sommes pas assez nombreux »*. Pour elle, c'est ce point qui sera déterminant pour *« pérenniser et développer notre structure. Actuellement, nous comptons 28 adhérents, âgés de 30 à 80 ans. Nous devons absolument attirer de nouveaux venus pour pouvoir ouvrir la partie café qui complétera le Supermarchois »*. Pour mémoire, les adhérents, en contrepartie de l'accès à des produits à *« prix coûtant, sans intermédiaires – puisque nous ne faisons aucune marge »* doivent donner un peu de leur temps - ceux de 70 ans et plus sont exempts de cette prérogative. Julie Mousselon précise : *« pour l'été, comme certains seront en congés, nous ouvrirons uniquement le samedi de 10 h à 11 h, alors que d'habitude nous proposons aussi une ouverture le vendredi soir de 18 h à 19 h. Avec plus d'adhérents, nous pourrions maintenir ces deux créneaux tout au long de l'année et en proposer d'autres éventuellement »*. D'ailleurs, elle insiste : *« si j'avais un conseil à donner aux autres porteurs de projets, je leur dirais qu'il faut, avant même de lancer le projet, trouver au moins cinq personnes ou familles prêtes à lancer l'épicerie ensemble. Aujourd'hui nous devons nous faire connaître auprès de tous les résidents de La Marche et aussi des villages des alentours. Il y aura toujours de la place pour accueillir de nouvelles personnes, prêtes à s'engager dans un projet qui a du sens économiquement et socialement »*. Dans la Nièvre, d'autres épiceries participatives ont vu le jour comme à Urzy [2].

Chloé Monget

Renseignements pour le Supermarchois (2 rue de la Petite Poterne à La Marche) : lesupermarchois@gmail.com ou 06 79 80 98 99.

(1) Voir TDB n° 1737.
(2) Voir TDB n° 1777.

Le mot de Véronique

À 66 ans, Véronique, retraitée, a emménagé à La Marche il y a environ un an et depuis l'ouverture du Supermarchois, elle s'y est investie. *« C'est une initiative qui a du sens pour moi. Pour la consommation locale à prix coûtant mais aussi pour le lien social que cela peut engendrer. Je suis arrivée à La Marche avec le moral en berne, pour raisons personnelles, et la convivialité que j'ai trouvée au Supermarchois m'a boostée car il y a un véritable lien entre tous, toutes générations confondues. Cela m'a permis de rencontrer mes voisins, de faire connaissance et de tisser des amitiés »*. Depuis, Véronique s'est engagée un peu plus en prenant le poste de secrétaire de l'association car *« donner un coup de main est naturel lorsque l'on a des initiatives qui développent la solidarité et la convivialité, tellement cruciales au quotidien dans nos villages »*.

// EBE 58 DE PRÉMERY

Une botte après l'autre

Le 11 juillet, l'Entreprise à but d'emplois (EBE) de Prémery installait la première botte de paille de la nouvelle isolation ; un pas supplémentaire pour assurer l'avenir de ce dispositif.



Les bottes de paille utilisées dans la nouvelle isolation du bâtiment principal de l'EBE de Prémery sont fournies par Les petites bottes nivernaises.

La première botte de paille de la nouvelle isolation du bâtiment principal (2 500 m2 environ) de l'Entreprise à but d'emplois (EBE) de Prémery a été installée le 11 juillet. Pour cette rénovation thermique, la Banque des Territoires, dans le cadre de son soutien aux projets à fort impact social et territorial, a mobilisé un prêt subordonné de 150 000 euros sur 7 ans. Pour mémoire, l'EBE de Prémery, lancée dans le cadre du dispositif Territoire zéro chômeurs, fut la première du département avec son ouverture en 2017.



La signature de la convention du prêt subordonné a été signée le 11 juillet par, de gauche à droite : Jacques d'Harcourt, président de l'EBE 58, Marie-Laure Brunet, directrice de l'EBE de Prémery et Cédric Aymonier, directeur territorial de la Banque des Territoires.

Filière à déployer

Outre l'aide apportée à l'EBE de Prémery, la Banque des Territoires vise également à soutenir l'émergence de cette nouvelle filière de l'isolation par la paille. Ainsi, pour la matière première, ce sont Les petites bottes nivernaises qui ont été sélectionnées. Benoît Mathé, l'un des associés de l'entreprise et exploitant, réagit : *« c'est le premier bâtiment public qui, à ma connaissance, s'isole avec ce genre de matériaux dans la Nièvre. Cette technique est démocratisée dans d'autres départements et je regrette que cela ne soit pas le cas ici. La paille offre un excellent stockage carbone (environ 14 kg de CO^2 au m^2). Preuve de son attractivité, nous allons bientôt fournir la Comédie Française à Paris pour l'isoler de cette façon »*. Jacques D'Harcourt, président de l'EBE 58, et Marie-Laure Brunet, directrice de l'EBE de Prémery, précisent que cette réhabilitation offre deux volets indispensables pour la pérennité de l'activité de l'EBE de Prémery : *« une réduction des dépenses énergétiques et un nouveau confort de travail pour les employés de l'EBE. Car, il ne faut pas oublier que sans eux, rien ne serait possible »*.

Le réemploi : un avenir assuré ?

En effet, ils rappellent qu'outre leurs missions diverses et variées au sein de l'EBE de Prémery, assignées *« toujours en accord avec leurs compétences et leurs envies »* pointent-ils, les salariés seront également en charge de l'installation des bottes et de toute la structure les accueillant. *« Nous réutiliserons une grande majorité de matériaux afin de réduire les coûts mais aussi car c'est là notre corps de métier : donner une seconde chance à tout »* souligne Marie-Laure Brunet. Les travaux d'isolation permettront également l'installation de nouvelles fenêtres sur les côtés du bâtiment afin d'apporter de nouvelles sources de lumière. Marie-Laure Brunet rappelle d'ailleurs que ces fenêtres sont des dons, comme tous les outils et autres meubles rénovés et commercialisés au sein de l'EBE. L'EBE 58 compte actuellement une centaine de salariés, et propose des services *« non concurrentiels et répondant aux enjeux de la transition socioécologique comme la ressourcerie, le maraîchage, etc. »* précise Jacques D'Harcourt avant de conclure : *« nous sommes persuadés que le réemploi au sens large est source d'avenir. À nous de continuer à le prouver »*.

Chloé Monget



Lors de la visite des locaux de l'EBE de Prémery, Marie-Laure Brunet, directrice, a également remercié le soutien du Crédit Agricole Centre-Val-de-Loire, de France Active Bourgogne, de la commune de Prémery, de la communauté de communes des Bertranges, du Département de la Nièvre, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

// ÉNERGIES

Le photovoltaïque, une alternative pertinente mais pas indispensable

***« Le photovoltaïque oui, mais pas n'importe comment et pas avec n'importe qui ! »* L'association Initiativ'retraite présente les alternatives viables à la flambée des prix depuis 2020 en électricité, avec le photovoltaïque en tête de file. Éléments de contexte, avantages et points de vigilance.**

Le photovoltaïque est une énergie *« très à la mode ces dernières années »* et qui a engendré bon nombre de publicités, démarchages téléphoniques et arrivée d'acteurs sur le marché, etc. En parallèle, on constate une méconnaissance importante du photovoltaïque, une sensibilisation de plus en plus forte des consommateurs aux enjeux du climat et un investissement pouvant être rentable à moyen ou long terme, si le projet est bien étudié.

Rémi Perrin, conseiller énergie en entreprise chez Edel42 (Énergie durable dans les entreprises de la Loire) et Hassine Mani, président fondateur d'Eco (Énergie conseil optimisation), conseillent tous deux de *« se renseigner, temporiser, comparer, questionner, échanger et se faire accompagner »* avant d'opter pour la solution photovoltaïque. Il existe en effet un risque important de faire un mauvais choix, en raison du nombre d'éléments à prendre en compte.

Factuellement, le photovoltaïque est l'une des solutions pour lutter contre la hausse de la facture d'électricité (+ 52 % depuis 2018 pour un client moyen). *« Pour autant, ce n'est pas une solution miracle*, alerte Hassine Mani. *Le photovoltaïque reste une solution sur du long terme. Aujourd'hui, on connaît le prix de l'électricité, mais on ne sait pas combien on la paiera dans cinq ou dix ans. Quand on fait un investissement photovoltaïque, lorsque l'on parvient à autoconsommer à 30 ou 40 % avec ses panneaux, c'est toujours cela de pris »*.

Vigilance en tous points

Cette alternative énergétique doit toutefois être réfléchie en amont, car elle n'est pas adaptée à tous les consommateurs: *« Quand on paye moins de 1 200 euros d'électricité par an, cela ne vaut pas forcément le coup. À partir de cette somme, la réflexion commence à être intéressante »*, explique le fondateur d'Éco. Pour être rentable, nombreux sont les paramètres à prendre en compte: montant de l'investissement, consommation à effacer (petit ou gros consommateur) et prix de l'électricité. Les deux hommes précisent que le temps de retour sur investissement peut varier de cinq à vingt ans.

Remi Perrin revient sur les différents facteurs sur lesquels il faut être méfiants lorsque l'intérêt pour le photovoltaïque se manifeste. La zone d'implantation, tout d'abord: trouve-t-on, à proximité, des activités générant de la poussière ou de la pollution, une zone classée ou un aéroport/aérodrome/aéroclub? Il est intéressant, à défaut d'être indispensable, de prendre le temps de se renseigner sur l'existence éventuelle d'installations photovoltaïques dans les alentours: en effet, si c'est le cas, alors les doutes peuvent être levés.

L'orientation des panneaux par rapport au soleil et leur inclinaison sont également des éléments à prendre en compte. Dernier point de vigilance et non des moindres, la question de l'ombrage nécessite une véritable réflexion, en ce sens que la présence d'obstacles proches (arbre, pylône) ou lointains (montagnes, collines) peut bloquer le rayonnement solaire, réduisant la production et la rentabilité.

Faire le bon choix de ses prestataires demande par ailleurs un vrai questionnement, accompagné d'un brin de méfiance. Voici donc plusieurs conseils recommandés par les deux experts: un bon installateur n'a pas le temps de faire du démarchage, il est donc préférable de laisser de côté les quelconques propositions ou sollicitations par téléphone, porte-à-porte ou encore courriel. La proximité joue également un rôle important: il vaut mieux privilégier des artisans locaux et le bouche-à-oreille, cela assure une meilleure réactivité en cas de panne et pour leur image locale. Pour éviter les abus et avoir en sa possession plusieurs points de vue et de la matière, il convient de solliciter au moins deux devis, si ce n'est trois. Enfin, se faire accompagner de conseillers et de bureaux d'études spécialisés si besoin peut permettre de gagner du temps et de recevoir un avis indépendant et objectif. *« Ne signez rien sans évaluer et comparer votre devis,* souligne Rémi Perrin. *Évitez les structures nationales qui font la publicité à la TV et privilégiez les installateurs locaux recommandés et testés par vos proches et amis »*.

Investissements et rentabilité

Passé ces points de vigilance et de méfiance, l'heure en est à la question de l'argent sous toutes ses formes: investissements et rentabilité.

En matière d'investissements, la fourchette de prix se veut assez large, car elle résulte de nombreux facteurs: la technologie des panneaux et onduleurs, la provenance du matériel, les frais et marges des différents intervenants, les difficultés du chantier (nombre d'étages, mode de pose, etc.). Pour autant, le budget à prévoir est lui aussi variable. Les deux experts donnent pour exemple trois scénarios: entre 6 500 et 10 000 euros TTC pour 3 kWc (kilowatts crête), entre 10 000 et 15 000 euros TTC pour 6 kWc, entre 15 000 et 20 000 euros TTC pour 9 kWc.

Aussi, l'investissement, les coûts de maintenance et la rentabilité d'un projet photovoltaïque dépendent de plusieurs détails: la puissance, le système d'intégration, le raccordement, le contexte, le taux d'autoconsommation, le coût de l'énergie, etc. Ces investissements évoluent en fonction du mode de production d'énergie photovoltaïque (voir encadré 1): en revente totale, les temps de retour actuels sont de l'ordre de 9 à 12 ans; en autoconsommation avec revente du surplus, l'estimation est bien plus complexe en raison du taux d'autoconsommation directement lié aux consommations ou encore de l'évolution du prix de l'électricité. Chaque projet a donc ses spécificités et sa propre rentabilité. En tout cas, un investissement dans le photovoltaïque présente un risque très faible. Par ailleurs, une fois amortie, l'installation photovoltaïque est une source de revenus sûre et régulière (tous les ans, le surplus est payé, ndlr). *« Le photovoltaïque est une démarche très pertinente et qui fonctionne bien. Mais ce n'est pas ce qu'il faut faire en premier. Il faut commencer à se poser les bonnes questions, notamment comment économiser de l'énergie dans ma façon de vivre? »* assurent les deux spécialistes.

Axel Poulain



AdobeStock

Si l'énergie photovoltaïque est une solution viable en matière d'énergie, la vigilance doit être de mise sur bon nombre de facteurs: zone d'implantation, choix des prestataires, rentabilité…

Trouver un bon prestataire et optimiser son contrat énergie

Faire appel à un installateur photovoltaïque pour la pose de panneaux solaires est primordial. En effet, ce professionnel est censé maîtriser le principe de l'énergie solaire et donc, être en mesure d'estimer précisément l'énergie qui va être produite, mais aussi de conseiller son client (s'il le souhaite) vers de l'autoconsommation ou de la revente totale ou partielle. Toutefois, les installateurs photovoltaïques sont légion: une juriste livre quelques conseils pour ne pas tomber dans certains pièges ou, a minima, se tenir informé.

Plusieurs scénarios doivent faire l'objet d'une vigilance toute particulière: un changement de direction avec cession d'actions ou encore une entreprise dont les capitaux propres deviennent inférieurs à la moitié du capital social, etc. Il est fortement conseillé de se renseigner en consultant des sites comme societe.com ou bodacc.fr (journal d'annonces légales, ndlr), lesquels permettent de se tenir au courant de la situation professionnelle et économique des différentes enseignes.

À l'heure de s'entendre sur un éventuel contrat, la juriste précise qu'il est impératif de bien prendre connaissance des particularités des conventions auxquelles on souscrit: la compréhension des Conditions générales et spécifiques de vente (CGV) est nécessaire. Aussi, il est à noter que les principaux éléments lors de la souscription, ainsi que les pièces justificatives à fournir, peuvent être variables d'un contractant à l'autre. Elle met enfin l'accent sur de nombreux éléments à retrouver dans le contrat et sur lesquels les différentes parties doivent s'entendre: durée, contenu de l'offre et qualité des services associés, conditions de résiliation et de reconduction du contrat, prix et coûts additionnels, étude approfondie des conditions contractuelles (les tarifs sont-ils identiques tout au long du contrat ou sont-elles amenées à évoluer?), possibilités du cocontractant de modifier unilatéralement ou non, etc.

Trois modes de production

Il existe trois modes de production d'énergie photovoltaïque. Tout d'abord, la revente totale de l'électricité produite ou vente en totalité. Cela signifie que l'intégralité de l'énergie produite est vendue et injectée sur le réseau à un prix fixe sur toute la durée du contrat d'achat (20 ans). Ce mode génère uniquement des revenus. Ensuite, l'autoconsommation partielle avec injection et vente du surplus (AVS) à un prix fixe sur toute la durée du contrat d'achat induit que toute l'énergie photovoltaïque non autoconsommée est injectée sur le réseau électrique. Cette pratique produit à la fois des revenus et des économies sur les factures d'électricité. Enfin, l'autoconsommation totale sans injection d'électricité sur le réseau engendre uniquement des économies. Quelques précisions sont toutefois nécessaires: autoconsommation ne veut pas dire autonomie; le surplus peut être injecté dans le réseau, mais peut aussi ne pas l'être.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ça se prépare !

• 25 septembre et 9 octobre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Réussir mon projet de production d'énergie solaire

• 24 septembre à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés, classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

Concours ovin à Arnay-le-Duc

• Vendredi 30 août

Le comice agricole d'Arnay-le-Duc et la Chambre d'agriculture organisent leur traditionnel concours ovin vendredi 30 août.

Entrée libre de 9 heures à 13 heures, restauration sur place. Renseignements au 06 33 50 84 47.

NIÈVRE

// Fermeture GDS 58

• 16 août

Le GDS 58 sera exceptionnellement fermé le vendredi 16 août. Les bureaux réouvriront le 19 août.

// 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs

• 20 août

De 8 h 30 à 13 h, le 20 août, aura lieu à Decize (pointe des halles) la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs. Chaque année, environ 250 béliers de 9 races concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des sélectionneurs présents. Information MHE : Decize se trouve en zone indemne MHE. D'ici le 20 août, la situation peut évoluer, les dernières actualités sur le zonage sont consultables sur : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

Renseignements : 06 72 39 76 43.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville.
Au programme, diverses intervenants sont prévus: Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

// Portes ouvertes

• 21 septembre

Les Rameaux Fruitiers (3, route de Lormes à Dornecy) organisent une journée portes ouvertes de 10 h à 17 h. Outre la réservation des arbres fruitiers ou petits fruits et les conseils de plantation, des visites de la pépinière sont proposée à 11 h et 15 h.

Renseignements : 07 45 39 13 80 (Mathieu Proust ou Kilian Hémart).

// Programme des *« Journées s'installer en... »*

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production.
Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 heures à 17 heures – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème.
Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos: Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Journée « Réussir les vêlages »

• 27 septembre

Alsoni Conseil Élevage renouvelle la journée « Réussir les vêlages » au Legta de Challuy. Elle se déroulera le 27 septembre avec comme intervenants : Alsoni, GDS 58, MSA, Chambre d'agriculture de la Nièvre, Herd-Book. Deux démonstrations d'ouverture pelvienne auront lieu durant la journée.

Renseignements : contact@alsoni.fr ou 04 70 42 01 20 (Alsoni).

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 134 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	4,10	4,10	4,10	
		350-400	4,02	4,02	4,02	+ 0,04
		400-450	3,94	3,98	3,95	=
		450-500	3,81	3,81	3,81	- 0,19
	R	200-250	4,05	4,05	4,05	
		300-350	3,95	3,95	3,95	
F	U	300-350	3,59	3,86	3,75	+ 0,12
	R	250-300	3,62	3,67	3,66	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,63	3,79	3,68	
		400-450	3,75	3,86	3,82	- 0,02
F	U	300-350	3,67	3,67	3,67	
		350-400	3,60	3,61	3,61	- 0,01

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 141 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,62	2,74	2,69	=
F	U	24 à 36 mois	3,03	3,51	3,29	+ 0,12
		- 5 ans	3,02	3,36	3,15	+ 0,04
		5 à 10 ans	2,94	3,18	3,00	- 0,04
		+ 10 ans	2,67	2,94	2,79	- 0,01
	R	- 5 ans	2,87	2,97	2,94	
		5 à 10 ans	2,82	2,84	2,83	
		+ 10 ans	2,56	2,73	2,63	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 338 - Taux de vente : 99 %

Petit marché. La faiblesse de l'offre s'explique par la faiblesse des disponibilités d'une part et d'autre part par la météo capricieuse qui accapare les vendeurs pour faire avancer les travaux d'été.
La majorité des acheteurs est présente et assure la commercialisation de la totalité des animaux à des cours intéressants.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

29/07/2024

Bovins : 55

Peu d'apports entrainant un placement rapide et global des animaux présentés à la vente à des tarifs facilement reconduits. On notera une forte demande en vaches maigres.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 32 - Vente : 56 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,52	3,52	3,52	- 0,38
	R	300-350	2,91	3,98	3,90	+ 0,31
F	U	300-350	3,23	3,74	3,71	+ 0,11

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 34 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,12	3,12	3,12	+ 0,12
		5 à 10 ans	2,84	3,02	2,97	+ 0,02
		+ 10 ans	2,41	2,79	2,74	+ 0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 66 - Taux de vente : 77 %

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

22/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 472 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,98	4,19	4,10	- 0,30
		de 38 à 44 kg	3,94	4,40	4,13	-0,17
		de 44 à 50 kg	3,96	4,31	4,06	+ 0,20
	R	de 32 à 38 kg	3,33	3,83	3,65	-0,07
		de 38 à 44 kg	3,66	3,96	3,76	+0,09
		de 44 à 50 kg	3,71	3,80	3,78	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 158 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 60 kg	1,33	1,61	1,40	
		+ 60 kg	1,69	2,19	1,97	+ 0,09
	R	+ 60 kg	1,51	1,63	1,57	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 635 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Une offre correcte avec des acheteurs au rendez-vous ce qui traduit une bonne demande. Néanmoins, rares sont les lots bien finis. Les bons sujets se commercialisent rapidement avec des cours reconduits, tandis que le commerce des animaux moyens est plus compliqué. De part cette proportion, les cours cèdent quelques centimes.

Brebis : Toujours une forte demande avec des cours reconduits voir à haussiers dans les très bonnes.

Prochain marché : Lundi 5 août 2024 . (Pesée 6h30 et Vente 9 h 00) .

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/07/2024

Effectif : 88

Agneaux laitons	140 - 185	(3,50 - 4,21)

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

17/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 265 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,79	4,45	4,08	- 0,03
		de 38 à 44 kg	3,64	4,43	4,21	+ 0,20

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 67 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,25	1,45	1,36	- 0,12
		+ de 60 kg	1,58	1,93	1,63	- 0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 378 - Taux de vente : 86 %

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché reconduit en femelles, dans un contexte d'offre stable. Incompréhension totale sur le JB, où une pression des prix à la baisse est inadmissible face à des charges toujours aussi élevées et aux signaux du marché!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le règlement européen relatif à la restauration de la nature a été publié et entrera en vigueur cet été. Celui-ci prévoit notamment que les Etats membres mettent en place des mesures de restauration pour renforcer la biodiversité des écosystèmes agricoles, sur la base de différents indicateurs relatif aux populations d'oiseaux, de papillons ou encore aux surfaces à fortes densité et au stock de carbone. Chaque Etat devra établir un plan stratégique de restauration afin de répondre à ces enjeux.

BIEN-ETRE ANIMAL

Rappel des règles en cas d'Alerte canicule pour le transport d'animaux vivants : Interdiction du transport routier sur le territoire national, de 13h00 à 18h00 durant les épisodes caniculaires dans les départements placés en vigilance orange ou rouge par Météo-France. Des dérogations sont possibles pour des véhicules à systèmes de climatisation, ventilation – brumisation ou rendu nécessaires pour des raisons vétérinaires ou de protection animale.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que le gouvernement n'est toujours pas formé, les députés élus se positionnent déjà avec des initiatives concernant les suites d'EGALIM. La FNB rappelle que la priorité doit être donnée à l'amélioration de la rémunération des éleveurs ! Pour cela, un outil principal doit être activé : l'indicateur de référence de prix de revient, calculé selon la méthode interprofessionnelle et rendu public par l'Institut de l'élevage, doit être rendu obligatoire et majoritaire dans l'établissement de la formule de prix pour garantir un revenu juste aux éleveurs, permettant de couvrir les charges de production mais aussi de dégager une rémunération suffisante pour se projeter dans l'avenir.

FAIT DE LA SEMAINE

L'année 2024 est marquée par les excès d'eau, les orages et les inondations, et les récoltes en pâtissent ! Certaines prairies sont inondées ou grêlées, avec l'herbe détruite en totalité, d'autres seront impossible à récolter. Malheureusement le dispositif actuel de gestion des risques climatiques est inopérant pour ces aléas ! Aussi les AS de ruminants demandent à l'Etat de se saisir du problème, en lançant si nécessaire des expertises de terrain afin d'indemniser tous les éleveurs qui ont subi des pertes ! →Communiquédepresse

FOCUS

L'analyse du système « ISOP » par le Ministère de l'Agriculture montre une pousse d'herbe très favorable sur toute la France (sauf sud-est de l'Occitanie). Les pluies fréquentes, sans excès de chaleur sont favorables à la pousse, ce qui est assez rare en début d'été. Rappelons cependant que les excès d'eau d'hiver et printemps ont fortement compliqué les mises à l'herbe et les récoltes…! Ces difficultés impactent aussi la qualité des fourrages, avec des conséquences sur les mois à venir quant à l'alimentation et la finition des animaux!

CHIFFRE A RETENIR

0,9%

C'est la déflation mesurée en juillet 2024, sur les prix des produits de grande consommation selon le panel suivi par CIRCAN, confirmant la tendance à la baisse constatée en juin. Bien que ces tendances soient réelles, elles ne doivent être au détriment des éleveurs bovins, qui voient leur prix de revient encore à des niveaux très élevés (charges fonctionnelles et structurelles très hauts, réforme de la PAC entrainant baisses de subventions…), ceci sans application d'Egalim et de contractualisation!

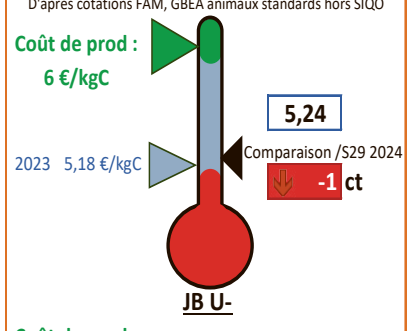
EN REGION

Sur l'année 2023, c'est 162 animaux qui ont été concernés par la démarche Eleveur et engagé, dans le cadre du partenariat avec METRO France (8 Halles actives sur l'année passée en France). Sur le premier semestre 2024, c'est déjà 100 animaux qui sont cette fois concernés par ce partenariat, en espérant une montée en progression à l'automne sur ces chiffrages nationaux, avec l'arrivée de 10 nouvelles Halles présentes sur la région Ile de France dans la démarche Eleveur et engagé.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

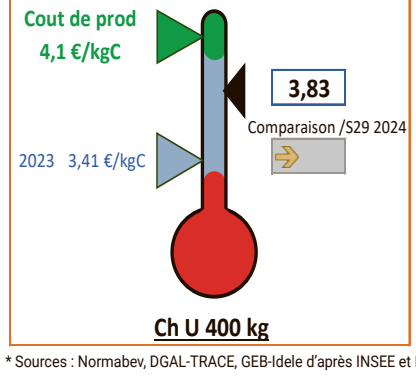
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

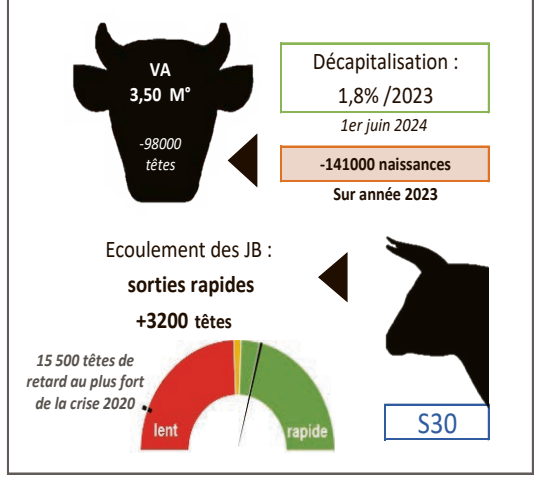
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

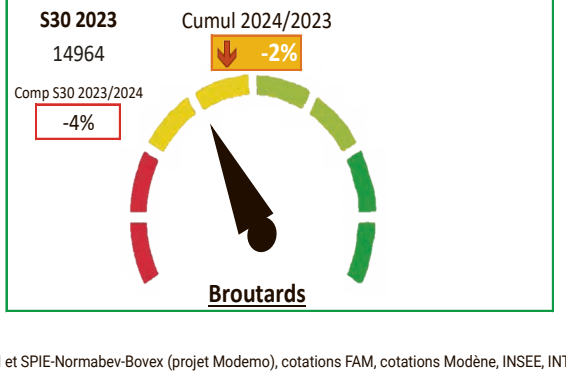
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

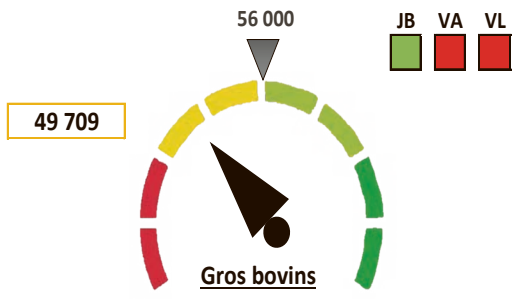
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux producteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 30
du 22 au 28 juillet.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Une offre toujours limitée avec une demande plutôt présente. Les cours sont reconduits face à de faibles apports. Un tri se fait en fonction de la qualité et de la préparation des animaux. En femelle, le commerce reste fluide et les cours sont reconduits.

Gros bovins maigres : L'offre est rare et la demande est suivie. L'ambiance commerciale est bonne et rapide. Les cours sont reconduits facilement et peuvent gagner quelques centimes.

Boucherie : La demande reste stable face à des apports limités. Malgré un volume de carcasses présent dans les frigos, les cours sont reconduits pour cette semaine. La consommation de viande déterminera la demande dans les semaines à venir. Pour les jeunes bovins, le commerce reste toujours difficile et les cours sont tout juste reconduits.

Veaux : Sur certains secteurs l'offre est toujours limitée, sur d'autres les vêlages sont en hausse, ce qui permet d'avoir des apports stables qui répondent aux besoins. Le marché reste pour le moment à l'équilibre et dans l'ensemble, les cours sont plus ou moins reconduits.

Ovins : En agneaux de boucherie, les apports sont corrects mais la vente est plutôt calme dans l'ensemble. Les cours sont reconduits voire baissiers dans certaines catégories. En agnelets, les effectifs sont très réduits et le commerce est compliqué. En brebis, le commerce est facile et les cours reconduits facilement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

11 - Vends tracteur RENAULT 80 année 1985. Très bon état. Embrayage neuf.
✆ 06 46 69 85 37

38 - Vends Fendt 712 année 2007 7700h pdf avant excellent état.
✆ 06 25 31 32 26

42 - Vends tracteur NH T7-185, année 2013, 5 800 H, 45 000 euros éxonéré de TVA, faneuse andaineur kuhn GRS25.
✆ 06 47 72 08 61

69 - J. CORNELOUP RECHERCHE Moissonneuse Batteuse à partir de 4m de coupe.
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

42 - Vends cause retraite : Chisel-déchaumeur Bourbonnais-Fraisse 2,5 M. Possibilité 3 M. Bon état
✆ 07 70 61 20 59

Récolte

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Divers

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - 21 Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles bon état et à réparer. (3103)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends remorque 2 roues Gilibert basculante hydraulique 2 pneus neuf TBE bien entretenue.
✆ 06 45 95 72 15

38 - Vends char à bandage à 4 roues bon état ; semoir maïs 4 rangs pneumatique Carraro 1982 bon état 500 euros.
✆ 06 10 89 74 89

58 - Vends remorque 4 roues, 6 M, presse Markant 50 tonnes à eau 2000 L, cage retournement ovins, vêleuse VINCK (3101)
✆ 03 86 22 66 95 soir

GAM AGRI PIECES 06 24 33 31 69
CUVE DE LUTTE INCENDIE MD15
N'ATTENDEZ PAS QU'IL SOIT TROP TARD !
Guillaume Adam
06-24-33-31-69
gamagripieces@gmail.com

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 € le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

69 - A vendre cellule en bois carrée avec trappe. Peut contenir 3 T. Haute Rivoire.
✆ 06 84 00 00 65

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

67 - Cède gratuitement 100 m carre de plaque Eternit bon état - Cherche débroussailleuse avec dispositif pour déport latérale (env 1,4m) et petit tracteur occasion 25-45 cv en état de marche avec si possible faucheuse latérale et laveuse asperge occasion - Vends camionnette frigo Renault trafic occasion (a remettre en état) - scarificateur spécial Asperge 2 rangs (surélevée au milieu) et une planteuse asperge Schiebel 1 rang et 2 enrouleurs irrigation 250 m (à remettre en état) - 2 ventilateurs pour séchage oignon Laveuse d'asperge (triage calibre camera) Van Delp (TBE) inox 3750 euros - Laveuse électronique Hermeler 16 sorties (à contrôler) - Vends plant de fraise frigo - mottes - tray. de Mazzoni et racines nues (Allemagne) (seul pour Pro) et commande des plastiques asperge voile p19 légumes. Réserver vos griffes d'asperge les meilleures variétés pour 2024 (hors 67-68-57).
✆ 06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74

LOCATION
Épandeurs à fumier Sodimac
Plateau 6 roues, 12 m., 26 T. Ponge
Plateau 4 roues, 916 (9 m.), 16 T. Vario 1250 extensible
Broyeur 18 lames, 5,40 m., trainé, Gyrax
Décompacteur 5 dents hydraulique HEVA Agridis
Déchaumeur à disques 3,50 m.
VENTE
1 faucheuse Kuhn 3111, TB
1 faneuse Krône 550
1 benne 8 tonnes *(roues neuves)* TBE
1 broyeur omarv, 3,20 m. *(prix spécial)* à marteaux.
URGENT
Recherche métallier(re) soudeur(se)
ETS LEVEQUE
21 Saffres - 03 80 49 63 86

Elevage

01 - Vends louves à veaux très bien entretenue, marque Marchand avec des pièces pour manette et Marchand. Appel le soir.
✆ 06 81 87 23 36

26 - A vendre cause retraite Louve MARCHAND récente.
✆ 06 07 64 29 69

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

73 - Vends bétaillère Mercedes 815D de 2001, 61000 km, excellent état, CT ok, 19900 euros.
✆ 06 78 92 11 95

Tourisme

71 - Vends Panda 0.9 l TwinAir 85 4x4 lll Cross, hiver 12/2020, essence, blanc gelato, rack winter, start and stop, 17.007 km, vendu révisé, prix 15.000 euros ferme, véhicule comme neuf. Écrire au Journal l'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, Maison de l'agriculture, CS 70610, 71010 Mâcon, qui transmettra en indiquant la référence 353.
Réf. 353

Achat-Vente

Récolte

07 - Vends 600 balles carrées d'enrubannages dartil trêfle violet et prairies perm.
✆ 06 33 36 67 70

42 - Vends mais épis en bottes Livraison assurée
✆ 06 82 29 74 85

52 - Vends petit épeautre entier ou décortiqué, produit en AB. Big Bag ou vrac. (3001)
✆ 06 77 11 67 69

52 - Vends céréales et graines de légumineuse, récolte 2024 en AB. Big Bag ou vrac. (3002)
✆ 06 77 11 67 69

Fourrage

10 - Vends herbe sur pied pour fauche, zone non inondée, 40 ha. (3105)
✆ 06 60 53 24 44

52 - Vends foin luzerné première et deuxième coupe, récolte 2023 en AB. Botte carrée. (3003)
✆ 06 77 11 67 69

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Propriété

15 - Vends propriété agricole 73 ha SAU + bâtiment 1480m² couvert stabue. Nd Cantal.
✆ 04 71 45 56 40

Terrain

38 - Vends terrains agricole à St Siméon de Bressieux les essards, 1ha06 et 4ha.
✆ 06 14 53 25 71

69 - Vend 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Mariage

58 - Jeune femme 38 ans célibataire, 1m60, 68 kg, recherche homme de 38 à 50 ans pour relation sérieuse basée dans le respect et le vrai amour. (3102)
✆ 00237-690418598

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel -
06 74 69 62 41 Bertrand

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

39 - Vends très bon taureau limousin de 3 ans, originaire du 23, INDEM IBR BVD BESN, possibilité livraison.
✆ 06 26 20 05 40

71 - HBC vends génisses pleines VF, vaches pleines (termes mi oct.-nov.), taureaux repro. 18 mois, IBR ok, livraison possible. Gaec Devillard J&C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à sailir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX

Ovin

38 - Vends brebis charollaises pleines cause surnombre.
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Emploi

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez ? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.)Vends ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles…); déchaumage + préparation des semis. Durée : 48h/semaine. Rémunération : 12.17€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

38 - Recherche chauffeur ramasseuse à noix et/ou vibreur à noix pour la période de récolte (15/09 au 25/10/24)secteur Tullins 38210 Connaissance matériels agricoles bienvenue /logement possible.
✆ 06 09 34 69 22

69 - Beaujolais cherche vendangeurs nourri logé 5/9 sept. pour 10 jrs appeler ou mail domainedeponchon@orange.f
✆ 06 86 96 87 26

Vendanges

21 - Petit domaine familial cherche vendangeurs. Collation et déjeuner offerts. Non logé. Environ 15 sept. (3104)
✆ 03 80 21 66 56

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40

BSA sarl

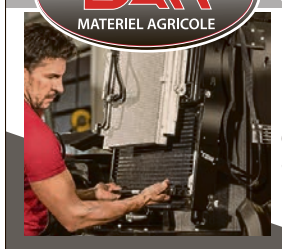
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

Regardez-nous sur YouTube

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

Réussir Bovins viande ☐	Réussir La chèvre ☐	Réussir Volailles ☐	Réussir Pâtre ☐	Réussir Porc ☐
BOVINS VIANDE	LA CHÈVRE	VOLAILLES	PÂTRE	PORCS
Réussir Grandes Cultures ☐	Réussir Fruits & Légumes ☐	Réussir Lait ☐	Réussir Vigne ☐	Réussir Bio ☐
GRANDES CULTURES	FRUITS et LÉGUMES	LAIT	VIGNE	BIO numérique

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ROGER MARTIN MANAGEMENT SAS au capital de 10000 € Siège social : PARC TECHNOGIQUE 4 AVENUE JEAN BERTIN 21000 Dijon 539 457 192 RCS de Dijon L'AG du 24/06/2024 a pris acte, à compter du 24/06/2024, de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, CABINET COUREAU et KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE. Modification du RCS de Dijon

AL24014635

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

TERRE ET NATURE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 ROUTE DE SEMUR
21460 TORCY ET POULIGNY
754 087 963 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03 juin 2024, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social du 4 route de Semur - 21460 TORCY ET POULIGNY au 8 Route de Sévigné – 21460 EPOISSES à compter du 03 juin 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.
La Gérance.

AL24014723

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

INTER-DRAIN FRANCE
Société par actions
simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social
2 Bis Rue des Seuillets
21700 NUITS SAINT GEORGES
509 965 109 RCS DIJON

Par décision du 11 juin 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à DIJON (21000), 24 rue Arthur Morelet.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

AL24014807

TRANSFORMATION

INTERVENTION GARDIENNAGE SURVEILLANCE
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
8 chemin de la Noue
21600 LONGVIC
888 114 394 RCS DIJON.

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15/07/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Bingo DEMBELE. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Bingo DEMBELE demeurant 2 rue du Docteur Rollin 21600 LONGVC. L'associé unique a également décidé : - de remplacer à compter du 15/07/2024 la dénomination sociale «SARL INTERVENTION GARDIENNAGE SURVEILLANCE» par «INTERVENTION GARDIENNAGE SURVEILLANCE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - de transférer le siège social du 2 rue du Docteur Rollin, 21600 LONGVIC au 8 chemin de la Noue 21600 LONGVIC à compter du 15/07/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'associé unique a décidé également une augmentation du capital social de 9 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 10 000 euros.
Pour avis La Gérance

AL24014808

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING V.A.
Société Civile
au capital de 124.000 Euros
Siège social
Rue de la Buisserole - 71150 RULLY
405 392 523
RCS CHALON SUR SAONE

Par assemblée générale du 26 juin 2024, les associés ont transféré le siège social à Le Pré Neuf 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, et modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Objet social : La gestion d'un portefeuille de titres de participation. La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles, financières ou autres par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat de titres ou droits sociaux, fusion, prise en gestion, association en participation ou autrement. Toutes prestations de services au profit des sociétés dans lesquelles elle possède une participation directe ou indirecte.Durée de la société : 50 ans à compter de son immatriculation. Gérant : Monsieur Eric PIFFAUT demeurant 8 impasse Villa Denon 71100 CHALON SUR SAONE. Radiation du RCS de CHALON et immatriculation au RCS de DIJON.
Pour Avis.

AL24014809

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATELIER MICHEL BODIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 4, rue du Fort
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
RCS DIJON 304 154 495

Aux termes d'une délibération en date du 29.06.2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : - de proroger de 49 années la durée de la Société, soit jusqu'au 18.08.2072 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis - La Gérance

AL24014812

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ROBERT ROGER ET FREDERIC
EARL au capital de 109 930,99 €
ayant son siège social
21140 PONT ET MASSENE
378 775 704 RCS DIJON

Par décision du 11/07/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Production et commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. La gérance

AL24014823

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
3 avenue de Chalon
Les Chevannes
71380 SAINT MARCEL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

P.G.2
SAS unipersonnelle
au capital de 1.030.000 €
SIEGE SOCIAL
Rue Henri Paul Schneider
71210 MONTCHANIN
453 326 936
RCS CHALON SUR SAONE

Par décision de l'associé unique du 24/07/2024, l'associé unique a transféré le siège social à BEAUNE (21200) – 43 av Charles Jaffelin. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Immatriculation RCS DIJON. M. Pascal GUINOT, demeurant 43 av Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE est Président.
Pour Avis.

AL24014826

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'AGENCE MOUTARDE
SAS au capital de 500 €
Siège social
9 rue Charles Ronot
21000 DIJON
821 513 827 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 juin 2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 9 rue Charles Ronot à DIJON (21000) au 18 rue du Château à DIJON (21000) à compter du 1er juillet 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL24014841

DEMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GF.42
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
4 Rue du Lavoir
21160 PERRIGNY LES DIJON
908 937 774 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juillet 2024, les associés ont pris acte de la démission de la Société DIVERTISSEMENTS CANEL & CO de ses fonctions de Directrice Générale et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis. La Présidente

AL24014848

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DOMAINE DU CLOS DE MALTE
SNC au capital de 180 956,98 €
Siège social
21 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
392 371 878 RCS DIJON

Par AGE en date du 30 avril 2024, le siège social a été transféré du 21 rue Eugène Spuller – 21200 BEAUNE au 4 rue Aligoté, ZAC du Pré Fleury - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET à compter du 1er mai 2024. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

AL24014852

DÉMISSION DE GÉRANT

Le Vapoteur Tranquille
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social
Hameau Les Bordes
3 Rue d'Amont
21430 MARCHESEUIL
883 049 389 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Laura LORNE de ses fonctions de gérant à compter du 01/07/2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis La Gérance

AL24014856

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : ENJOY YUZU.
Forme : SAS.
Capital social : 4000 euros.
Siège social : 7 Rue PHILIPPE LE BON, 21000 DIJON.
918417270 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2024, à compter du 30 juin 2024, le président a pris acte de la modification de la direction :- Directeur général : M. Maxime COUETTE (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24014859

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PIANISSIMO
EURL au capital de 307 500 euros
Siège social
19 Rue de Morcueil
21410 FLEUREY SUR OUCHE
882 172 067 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/07/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 Rue de Morcueil, 21410 FLEUREY SUR OUCHE au Voie communale 4, 21320 CREANCEY à compter du 01/07/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL24014861

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE MURGER
SCI au capital de 2 000 euros
Siège social
19 rue de Morcueil
21410 FLEUREY SUR OUCHE
534 052 451 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 19 rue de Morcueil, 21410 FLEUREY SUR OUCHE au Voie communale 4, 21320 CREANCEY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance

AL24014862

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCP FLORENCE FICHMANN CARRE, CLAIRE BECHE, INFIRMIERES ASSOCIEES
au capital de 45 734,71 euros
Siège social
6 Bis, Avenue Jean-Baptiste Greuze
21000 DIJON
338 672 793 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 28/06/2024 :
- Mme Rose-Marie GIL-Y-LÉON, demeurant 2 Allée Cardinal de Givry - 21000 DIJON, a été nommée en qualité de cogérante à compter du 01/07/2024, 0h00, pour une durée illimitée en remplacement de Madame Claire BECHE, démissionnaire à effet du 30/06/2024, minuit.
- il a été décidé de remplacer la dénomination sociale par « CARRÉ - GIL-Y-LÉON » à compter du 01/07/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modifications sera faite au Greffe TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014869

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALAMBIC BOURGUIGNON
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social
65 Route de Seurre
21200 Beaune
840 747 752 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 01/07/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 65 Route de Seurre - 21200 Beaune au 10 avenue Albert Bichot Zac de la Cerisière 21200 Beaune et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Pour avis. Le Président.

AL24014875

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décisions du 28 juin 2024, l'associé unique de la société RMB BATI-RENOVE, Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, Siège social : 6 A rue d'Epernay 21220 MOREY-SAINT-DENIS, RCS DIJON 421 286 386 a décidé : - de remplacer la dénomination sociale par RMBCH83 ; - de transférer le siège social pour le fixer au 28 rue des Plantes 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE ; - d'étendre l'objet social aux activités suivantes : acquisition, propriété, vente, administration, gestion de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux ou autres, au profit de sociétés filiales ou apparentées ; la gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires ; - la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société ; la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées ; le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros ; exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre ; agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Roger BONIN ; sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Président de la Société est Monsieur Roger BONIN demeurant 28 rue des Plantes 21160 MARSANNAY-LA-COTE.Pour avis - La Gérance

AL24014883

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SARL DOMAINE SAMO
au capital de 10 000 euros
Siège social
Notre Dame d'Hys
21350 MASSINGY LES VITTEAUX
948 032 594 RCS DIJON

Aux termes de DUA du 01/07/2024, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de restauration avec vente de boissons alcoolisées ou non alcoolisées sur place ou à emporter et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014892

NOMINATION DE CO-GÉRANTE

Par AGO du 26/06/2024, les associés de la société 2D SARL, SARL au capital de 11 250 euros, RCS DIJON 752 480 269, Siège social : 1 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON, ont décidé de nommé en qualité de cogérante Madame Marie-France DELVAUX, demeurant 6 impasse des Ecureuils 21490 CLENAY, pour une durée illimitée à compter du 26/06/2024.
Pour avis - La Gérance

AL24014894

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KJRM IMMO
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
4 Impasse Le Grand Pré
21160 COUCHEY
887 868 081 RCS DIJON.

L'Assemblée Générale réunie le 28 juin 2024 au siège social et de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Kévin CURE, demeurant 4 Impasse Le Grand Pré – 21160 COUCHEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL24014816

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ATELIER D'ARCHITECTURE 21
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège
11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
Siège de liquidation
Chez M. Eric SOMAGLINO
20 Avenue Carnot
52000 CHAUMONT
534 680 566 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Eric SOMAGLINO, demeurant 20 avenue Carnot – 52000 CHAUMONT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014820

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE CHEVREUIL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège
place de l'Hôtel de Ville
21190 MEURSAULT
Siège de liquidation
12 Hameau de Blagny
21190 PULIGNY-MONTRACHET
451 179 931 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Pascale MATROT, demeurant 12 Hameau de Blagny - 21190 PULIGNY-MONTRACHET, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avisLe Liquidateur

AL24014855

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LNRJ
Société en liquidation
au capital de 2 000 €
Siège social
16 rue des vergers
21490 BELLEFOND
RCS DIJON 840 846 182

Par décisions unanimes des associés du 09/07/2024 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Il a été nommé liquidateur M. Nicolas SANCHEZ demeurant 16 rue des vergers 21490 BELLEFOND et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Ses fonctions de gérant ont pris fin à la même date. Le siège de liquidation est fixé 16 rue des vergers 21490 BELLEFOND. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de DIJON.
Pour avis, le liquidateur,

AL24014857

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : B.B.T.K.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 22 Allée DE LA CUDE, 21370 VELARS-SUR-OUCHE.
811209170 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 25 juillet 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Bruno BERLAND demeurant 22 B Allée de la Cude, 21370 Velars sur Ouche et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur.

AL24014863

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL CCD
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège
7 Place Granville - 21000 DIJON
Siège de liquidation
Chez M. CHARLEUX
19B Avenue de la Concorde
21000 DIJON
794 706 481 RCS DIJON

L'AG réunie le 25/07/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. CHARLEUX François demeurant 19B Avenue de la Concorde – 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014873

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DE LA GROUTIERE
Société civile en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation
19 rue de Morcueil
21410 FLEUREY SUR OUCHE
808 909 741 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Thomas LARGERON, demeurant 19 rue de Morcueil, 21410 FLEUREY SUR OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 19 rue de Morcueil 21410 FLEUREY SUR OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24014881

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA GROUTIERE
Société civile
en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation
19 Rue de Morcueil
21410 FLEUREY SUR OUCHE
808 909 741 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Thomas LARGERON, demeurant 19 rue de Morcueil 21410 FLEUREY SUR OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24014886

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 10/07/2024 :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DURAND RAOUL SOLAIRE
Siège : 2 Rue du Donjon, 21310 BELLENEUVE
Durée : 99 ans
Capital : 5 000 euros
Objet : la production et la vente d'électricité photovoltaïque et de toute autres énergie renouvelable
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Une action = une voix
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Raoul DURAND, demeurant 1 Rue du Donjon 21310 BELLENEUVE,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. Le Président

AL24014665

MAISON LIBRE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
10 Rue Chardonnay
21190 CHASSAGNE MONTRACHET

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 22 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : MAISON LIBRE. Siège : 10 Rue Chardonnay - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros. Objet : - l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,- prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.Président : Monsieur Guillaume GOIN, demeurant 1 Rue des Palières - 50590 MONTMARTIN SUR MER La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24014799

MANOUFANCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
6 Rue du Chaignot
21130 TRECLUN

AVIS DE CONSTITUTION

ANNONCES LÉGALES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 23/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MANOUFANCH
Siège social : 6 Rue du Chaignot, 21130 TRECLUN
Objet social :
La location meublée ;
L'acquisition de tous immeubles et biens immobiliers en vue de la location meublée.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Cogérance : Monsieur François SCHERER et Madame Emmanuelle CARD
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24014817

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/07/2024, il a été constitué la société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes au capital de 10 000 € présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SOCIETE DE CHIRURGIENS-DENTISTES CHERQI-MAUBERT
Siège social : 4, Cours des Martyrs de la Résistance – 21110 GENLIS
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social :
- l'exercice seul ou en commun de la profession de chirurgien-dentiste, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'au moins un de ses membres ayant la qualité pour l'exercer.
- elle peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste.
Capital social : 10 000 € répartis en 1 000 parts sociales de 10 € de valeur nominale unitaire,
Co-gérants : Monsieur Pablo CHERQI, demeurant au 11 Rue de Metz à DIJON (21000), et Monsieur Damien MAUBERT demeurant au 2 Rue du Puits à GEVRY (39100),
Immatriculation : RCS DIJON

AL24014818

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société AP2S, SISA au capital variable, capital souscrit de 4 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 11 rue de la Crâa, 21260 SELONGEY, Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, - d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L. 1161-1 du Code de la santé publique, - de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L. 4011-1 du Code de la santé publique, La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés, L'exercice, par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours définies à l'article L. 1411-11 et, le cas échéant, de second recours définies à l'article L. 1411-12 du Code de la santé publique ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en œuvre du projet de santé. Le gérant est Monsieur Thomas DEIBER, demeurant 10 rue Jean-Philippe Rameau, 21120 GEMEAUX. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés, et agrément à l'unanimité des associés dans les autres cas.
Pour avis - La Gérance

AL24014828

SARL TONNELLERIE HENRI

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à SAINT APOLLINAIRE du 24/07/2024, il a été constitué :
Forme : SARL unipersonnelle.
Dénomination : TONNELLERIE HENRI.
Siège : 28, rue de la Redoute - 21850 SAINT APOLLINAIRE.
Objet : négoce de tonneaux, bois, merrains et petits matériels accessoires et fabrication de tonneaux en bois.
Durée : 99 ans.
Capital : 10 000 euros.
Gérance : Henri CAVIN, demeurant 8 VC, Grande Rue - 21510 DUESME (Côte d'Or).
Immatriculation : RCS de DIJON.

AL24014846

DEGRE 7 - Société d'Avocats DEGRE 7
Société d'Avocats
Immeuble Temis Center 1
17 F rue Alain Savary
25000 BESANCON

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 juillet 2024, à NUITS SAINT GEORGES.
Dénomination : MAGNENET LOCATION.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 6 Rue Henri de Bahèzre, 21700 Nuits St Georges.
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Gérant : Monsieur Jean-Philippe MAGNENET, demeurant 6 Rue Henri de Bahèzre, 21700 Nuits St Georges.
Gérant : Madame Anna CARVALHO épouse MAGNENET, demeurant 6 Rue Henri de Bahèzre, 21700 Nuits St Georges.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL24014847

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte électronique en date du 26 juillet 2024 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION : GRTB IMMO
CAPITAL : 1.000 Euros divisés en 1.000 parts sociales de 1 Euro chacune.
SIEGE SOCIAL : 13 Route de Semur – 21500 CREPAND
OBJET : Cette société a pour objet :- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à d'autres personnes y compris aux ascendants et descendants du cédant, au conjoint ou partenaire de pacte civil de solidarité qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés statuant à l'unanimité.
GERANCE :
SASU GR HOLDING - RCS DIJON 917 948 572- représentée par son Président, Monsieur Guillaume REMOND.
SASU BARBER SHOP STUDIO - RCS PARIS 918 575 739, représentée par son président, Monsieur Timothée BARBIER.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis

AL24014870

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD (21630) en date du 19 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MP
Siège : 3, Grande Rue - 21630 POMARD
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 82 740 Euros
Objet : • la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales directes et indirectes en France et dans tous pays et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; la mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation de ses filiales en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;la réalisation à leur profit de prestations de services et de conseils de toute nature (notamment administrative, comptable, financière ou immobilière),• l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce en tous domaines, notamment en matière commerciale, juridique, comptable, financière et immobilière,• toutes prises ou cessions d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, la souscription ou l'acquisition ou la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,• dans tous secteurs d'activité, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que tous travaux agricoles,• le conseil et la formation en vinification et œnologie, l'accomplissement de toutes prestations techniques en œnologie et en matière viti-vinicole,• toutes prestations de services et de conseils, non réglementées, auprès de toutes entreprises (industrielles, commerciales, agricoles …) et notamment des prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatique, de direction générale ou autres, • achat, vente et négociation de NFT, toutes prestations en finances décentralisées, toutes prestations aux entreprises et particuliers portant sur les Security Token, • et plus généralement, achat et vente de tous produits non réglementés et réalisation de toutes prestations non réglementées.• l'achat, la vente, la mise en location, la prise en location, la mise en valeur, directement ou indirectement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, y compris des acquisitions patrimoniales susceptibles de bénéficier de subventions publiques, sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, avec ou sans fourniture de prestations complémentaires telles que la réception de clientèle, la fourniture de linge de maison, la fourniture de petit-déjeuner ou de repas, le nettoyage des locaux loués …• l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre ;la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens ;les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières,• la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.• et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à toutes personnes autres que les descendants des associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
En cas de décès d'un associé, les héritiers ou légataires devront solliciter l'agrément des associés, à l'exception des descendants en ligne directe et des personnes ayant déjà la qualité d'associé.
Président : Monsieur Mathias PARENT, demeurant 3, Grande Rue - 21630 POMMARD
Directeur Général : Madame Caroline PARENT, demeurant 14 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24014877

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE (21200) en date du 19 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CPA ET FILS INVEST
Siège : 14 rue Pierre Joigneaux - 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 82 740 Euros
Objet : • la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales directes et indirectes en France et dans tous pays et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; la mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation de ses filiales en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;la réalisation à leur profit de prestations de services et de conseils de toute nature (notamment administrative, comptable, financière ou immobilière),• l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales, et ce en tous domaines, notamment en matière commerciale, juridique, comptable, financière et immobilière,• toutes prises ou cessions d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, la souscription ou l'acquisition ou la cession sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,• dans tous secteurs d'activité, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que tous travaux agricoles,• le conseil et la formation en vinification et œnologie, l'accomplissement de toutes prestations techniques en œnologie et en matière viti-vinicole,• toutes prestations de services et de conseils, non réglementées, auprès de toutes entreprises (industrielles, commerciales, agricoles …) et notamment des prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatique, de direction générale ou autres, • achat, vente et négociation de NFT, toutes prestations en finances décentralisées, toutes prestations aux entreprises et particuliers portant sur les Security Token, • et plus généralement, achat et vente de tous produits non réglementés et réalisation de toutes prestations non réglementées.• l'achat, la vente, la mise en location, la prise en location, la mise en valeur, directement ou indirectement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis, y compris des acquisitions patrimoniales susceptibles de bénéficier de subventions publiques, sous quelque forme que ce soit, meublé ou non, de courte, moyenne ou longue durée, avec ou sans fourniture de prestations complémentaires telles que la réception de clientèle, la fourniture de linge de maison, la fourniture de petit-déjeuner ou de repas, le nettoyage des locaux loués …• l'achat d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts sociales de sociétés immobilières en vue de les revendre ;la souscription, en vue de les revendre, des actions ou parts créées ou émises par les mêmes sociétés et généralement toutes opérations immobilières en qualité de marchand de biens ;les opérations d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente des immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières,• la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.• et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à toutes personnes autres que les descendants des associés est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux-tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
En cas de décès d'un associé, les héritiers ou légataires devront solliciter l'agrément des associés, à l'exception des descendants en ligne directe et des personnes ayant déjà la qualité d'associé.
Président : Madame Caroline Parent, demeurant 14 rue Joigneaux - 21200 BEAUNE
Directeur Général : Madame Corinne ROBERT-BETHUNE, demeurant 34 rue Saint Marguerite - 21200 BEAUNE.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014878

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCENANT (21700) du 28/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : LES TROIS COCOTTES
Siège : 17 rue Amyntas Renevey – 21700 ARCENANT.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, prestations et conseils en nologie, vente de tous produits et matériels nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture, l'achat et la vente de produits agroalimentaires, l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Hélène COUDIN-BURLE, demeurant 17 rue Amyntas Renevey – 21700 ARCENANT.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis La Présidente

AL24014890

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON (21) du 29/07/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PB CONSULTING
Siège : 34 Boulevard Eugène Spüller - 21000 DIJON
Objet : Exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Philippe BENOIT, demeurant 34 Boulevard Eugène Spüller - 21000 DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24014891

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES MARIENNES

Société civile immobilière
au capital de 1700 euros
Siège social : 34 route de Nevers - Saint Martin d'heuille
RCS de Nevers numéro 803616929

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 janvier 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 34 route de Nevers 58130 Saint Martin d'heuille au 7 rue des MARIENNES 58000 Nevers et de modifier en conséquence l'article quatrième - siège des statuts.
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Monsieur GAUJOUR Jean-Lou, Gérant

AL24014824

NON DISSOLUTION

ELLIPSE AUTO

SARL au capital de 7 500 €
Siège social
Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
497.666.339 RCS NEVERS

Le 29/9/23, l'associée unique statuant en application de l'article L. 223 42 du code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution. RCS NEVERS.

AL24014822

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS -3/5 Bd de Verdun

MODIFICATION DU CAPITAL

MYF

Société par actions simplifiée
au capital de 102 790 euros
Siège social
33, rue du commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS 829 252 691

REDUCTION DE CAPITAL NON MOTIVEE PAR DES PERTES
Début du délai des oppositions
L'AGE du 25/07/2024, a décidé de réduire le capital social de 48 300 € et de le ramener de 102 790 euros à 54 490 euros par rachat et annulation de 4 830 actions d'un montant nominal de 10 € chacune.
Cette décision, non motivée par des pertes, a été prise sous la condition suspensive de l'absence d'opposition de la part des créanciers sociaux dans le délai de 20 jours à compter du dépôt du PV de l'AGE autorisant la réduction du capital.
Le dépôt du PV est effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le procès-verbal de la Présidence constatant la réalisation de l'opération sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS à l'issue du délai d'opposition.
Pour avis

AL24014850

Notaire

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire
à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SASU T.N.B.T

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1000 EUROS
Siège social
GUERIGNY (58130)
19 Grande rue
Immatriculée au RCS de NEVERS : 843322587

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC notaire à GUERIGNY en date du 25 juillet 2024, les associés de la société T.N.B.T ont constaté la fin du mandat de Présidente de Madame Flora TENBOURET et la nomination de Monsieur David TENBOURET aux fonctions de Président.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.
Me Audrey ROUSTIC

AL24014851

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

NEVA

SAS au capital de 160 000 euros
Siège social
Allez Jean Mermoz
58500 CLAMECY
RCS NEVERS 830 523 312

Par AGOA du 28.06.2024, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire, la société RGA EXPERTISE & AUDIT et suppléant la société SALVAN ET ASSOCIES.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis Le Président

AL24014868

NON DISSOLUTION

TACOS BEN

SASU au capital de 100 €
Siège social
3 RUE GAMBETTA
58600 Fourchambault
838 005 452 RCS de Nevers

Le 26/07/2024, l'associé unique a décidé de la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social. Mention au RCS de Nevers.

AL24014874

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SUBVERSION
SAS au capital de 7 622,45 €
Siège social : 22, rue Nicolas Cornette - 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
345 019 459 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG du 28/06/2024, il a été décidé de nommer à compter du même jour M. Thibaut DUEZ dt à PARIS (75020) – 42, rue de la Réunion aux fonctions de Président de la société en remplacement de M. Philippe DUEZ décédé le 27/06/2024.

AL24014887

MODIFICATIONS DES STATUTS

TRANSPORT DISTRIBUTION LOCATION COSNOIS
SARL au capital de 7 700 €
Ancien siège social : 4, Chemin de Corbillonne – Villorget - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Nouveau siège social : 18, rue des Bertranges – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
431 883 214 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 26/07/2024 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Gérance :
- anciennes mentions : M. Eric CLEMENT et Mme Claudine CLEMENT
- nouvelle mention : M. Olivier LALLEMENT dt à LA CHARITE SUR LOIRE (58) – 18, rue des Bertranges
Siège social :
- ancienne mention : 4, Chemin de Corbillonne – Villorget - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
- nouvelle mention : 18, rue des Bertranges – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AL24014889

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SARL ADRA
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 41, Grande Rue
58700 PREMERY
838 460 483 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 26/01/2024 il a été pris acte de la démission de M. Iskander YAHIA de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 12/01/2024.

AL24014895

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2024, la Société «NILI FOOD» loueur, ayant son siège social 3 rue du Château à LAROCHEMILAY (58370), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 925 001 208, a donné en location-gérance à La Société «SAS PERO» Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, ayant son siège social 73 avenue du Docteur Dollet à LUZY (58170) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 949 364 566, un fonds de commerce de café, bar, salon de thé, restauration traditionnelle, préparation et vente de plats à emporter, situé à LUZY, 2 rue du commerce, connue sous le nom de « la crêpe dans les étoiles du Morvan » pour une durée de 5 ans à compter du 16 mai 2024 renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.
Pour insertion unique.

AL24014865

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 26/07/2024 concernant LCA, Il fallait lire : Siège social et adresse Président : Avenue Saint-Exupéry - 58500 CLAMECY au lieu de Rue Antoine de Saint-Exupéry - 58500 CLAMECY

AL24014825

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : MARIN DE LOIRE

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 51300 euros.
Siège social : 19 Rue DES PONTEAUX
58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
508 376 696 RCS de Nevers.

Aux termes de l'AGE en date du 19 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation,donné quitus au liquidateur Monsieur Lyle ACTON demeurant 3915 Cadboro Bay Road Victoria, B.C.V8N 4G7, au CANADA, et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.Le liquidateur

AL24014500

DISSOLUTION

HEB

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social
9, rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
Siège de liquidation
9, rue du 8 Mai 1945
58210 VARZY
882 393 929 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/01/2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Florent NOEL, demeurant 9 rue du 8 mai 1945 – 58210 VARZY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé « 9 rue du 8 Mai 1945 – 58210 VARZY ». C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24014800

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OFF ROAD IMPORT

SAS au capital de 40 000€
Siège social
7 rue du 19 mars 1962
Le Bourg
58230 DUN LES PLACES
435 059 233 RCS NEVERS

Le 31.05.2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour. Patrick KEVORKIAN, 17 rue Pelleport 75020 PARIS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social. Mention faite au RCS de NEVERS.

AL24014810

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de Verneuil (58) 1 ha 26 a 85 ca 'DOMAINE SEGUIN' : A-1084A
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 32 a 30 ca 'LES CHAMPS BILLARD' : ZB-0009
Cmne de La Machine (58) 35 ha 86 a 28 ca 'PATURE DU DESSIERT' : AW-0015 - 'PRE CAILLAUX' : AW-0016 - 'PRE DES JONCS' : AW-0017 - 'LA GRANDE PRAIRIE' : AW-0029-0030-0031-0032-0033 - 'CHAMP MARTIN' : AW-0012 - 'CHAMP FONTAINE' : AW-0013 - 'CHAMP PRIEUR' : AW-0014J-0014K
Cmne de Epiry (58) 65 a 20 ca 'LE MERU' : A-0300-0303
Cmne de Pougues-les-Eaux (58) 2 ha 66 a 60 ca 'LA VALLEE DES VICREUSES' : ZR-0047J-0047K
Cmne de Diennes-Aubigny (58) 18 a 50 ca 'LES LOUATS' : A-0076
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de Luthenay-Uxeloup (58) 47 ha 33 a 42 ca 'LES ILES' : C-0009-0011-0012 - 'L EMBOUCHE' : C-0017-0018
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de Saint-Amand-en-Puisaye (58) 24 ha 18 a 02 ca 'LE BRULIE' : E-0162 - 'LE GRAPILLON' : E-0155 - 'LA PINAUDERIE' : E-0144 - 'BOIS DU GRAPILLON' : E-0156 - 'CHAMP DE LA MARE' : E-0172 - 'LE SABLON' : ZD-0068 - 'LE GRAND PRE' : ZD-0067 - 'CHAMP DES HAYES' : ZD-0066 - 'CHAMPS DES SAPINS' : ZD-0069
Cession globale d'une exploitation agricole comprenant ventes et locations, bâtiments d'habitation et exploitation, pour une surface totale de 206 ha environ (Vente : 5 ha 15 a 03 ca avec bâtiments habitation et exploitation / locations : 201 ha 12 a 52 ca)
Biens à vendre :
Cmne de Montigny-en-Morvan (58) 5 ha 15 a 03 ca 'LE CHARNOY' : D-0944A-0944Z-0946-0947-0951A-0951Z-0952-0953-0955-0995-1061 - 'OUCHE BABOU' : D-0958A-0958Z
Biens à louer :
Cmne de Montigny-en-Morvan (58) 169 ha 76 a 56 ca 'LE PARTERRE' : B-0791J-0791K - 'BUTTE DE MONTRIAU' : B-0605-0606-0607-0608-0609-0613-0614-0616-0619-0620-0621 - 'ARRINGE' : B-0926 - 'PRE TARIN' : B-0665 - 'ECHEINTRE DES PIOTS' : B-0547-0549-0550-0556J-0556K-0557J-0557K - 'LES TRIOLLES' : B-0626J-0626K-0628J-0628K-0629J-0629K - 'LE SIARGE' : B-0591-0593 - 'PIERRE BELLE' : B-0674 - 'LA CREUSEE' : B-0642J-0642K-0643 - 'LE TOURDELOT' : B-0566-0568 - 'LES TRETEES' : B-0646 - 'PRES DE LA PORTE' : B-0680 - 'DERRIERE LES MURAILLES' : B-0560-0561A-0561B-0562-0563-0564 - 'CHEINTRE DES BUISSONS' : B-0761 - 'LA VIGNE' : B-0623J-0623K - 'PRE COUPIOT' : B-0569 - 'LE GOULOT' : C-0946-0947 - 'LE MEURGEROT' : C-0933 - 'LE GRAND PRE MEURGEROT' : C-0955 - 'LE VERNAY' : C-0929-0930J-0930K-0931 - 'LES BINDEES' : C-0937-0939-0940-0941J-0941K-1186-1388 - 'PRES MONTIARE' : C-0945 - 'ROCHE BERNAY LE CLOISIOT' : C-0917-0920-0921 - 'CLOUIOT BERNARD' : D-0236-0237-0238-0239-0240 - 'LES PROMENOISES' : D-0276-0277-0278-0281-0283-0287-0289-0292-0293 - 'HAUT DU BOUT' : D-0248-0249J-0249K - 'LA FORET' : D-0244J-0244K-0896 - 'CHAMPS MESSIDAN' : D-0047-0048 - 'CHEINTRE MILLIEN' : D-0246-0247 - 'LES LONGUES RAIES' : D-0299-0301-0305 - 'SOUS LES LARREES' : D-0316-0317-0319 - 'PRE VIRCOUX' : D-0942J-0942K - 'CHAMP GUILLERAND' : D-0966-0967 - 'PRE GUILLERAND' : D-0960 - 'CHASSY' : D-0102-1137 - 'CHAMP DES AGNEAUX' : D-0073 - 'PRE DU MOULIN' : D-0930J-0930K - 'LA FIOLE' : D-0901J-0901K-0902-0903-0904 - 'LES GRANDS CHAMPS' : D-0014-0019-0020-0021 - 'CHEINTRE BOURDIAUX' : D-0339-0340 - 'BOUT DES PLATS' : D-0022 - 'PRE PRIAULT' : D-0341 - 'PRE DE LA VERNE' : D-0941 - 'TUREAU DE LA PLANCHE' : D-0943J-0943K - 'ETANG CHARNOY' : D-0890-0891 - 'CHAMP SERPENT' : D-0892-0893 - 'LE COURVICOUX' : D-0336J-0336K - 'CHAMPS CREVAUX' : D-0970-0971 - 'LE GRAND CHAMP' : D-0895 - 'LE FOUR VIGNECOURT' : D-0334-0335J-0335K - 'SOUS L ETANG' : D-0968-0969 - 'PRE DES COUILLOUX' : D-0964J-0964K - 'CHAMP D ABOIS' : D-0888 - 'LA CHEINTRE' : D-0965 - 'CHAMP DU PUITS' : D-0961 - 'LE CHARNOY' : D-0954-0957-0995J - 'OUCHE A LA DAME' : D-0959 - 'MOUILLES DU PLAN' : D-0309-0310-0311-0312-0313-0314-0315
Cmne de Blismes (58) 9 ha 56 a 64 ca 'PRE DE PRONIN' : A-0225-0226 - 'LES GREVEAUX' : A-0015 - 'LES CHAUMAILLES' : A-0452
Cmne de Maux (58) 15 ha 08 a 60 ca 'LES CHAMOUX' : A-0540J-0540K-0541J-0541K - 'ECHINTRE BARNABE' : A-0330-0331-0332
Cmne de Montreuillon (58) 6 ha 70 a 72 ca 'LE HAUT DES CHAUMES' : F-0140 - 'CHASSY' : F-0060J-0060K - 'BOUT DES PLATS' : F-0225-0226-0227 - 'CLOISEAU DU ROULE' : F-0210-0211-0212-0213-0214 - 'LES ROUSSELETS' : F-0203J-0203K
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/08/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014864

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SASU à capital variable : SL COMPAGNY Capital:1000.00 €. Capital min: 1000 €. Objet: La restauration rapide ou à emporter sans vente d'alcool; La vente à emporter de boissons alcoolisées; Bar, café avec débit de boissons, petite restauration sur place; Service de traiteur, épicerie fine;Vente de boissons uniquement sans alcool et éventuellement des denrées à consommer sur place.; La production, conception, réalisation d'œuvres audiovisuelles; L'organisation de tout évènement public ou privé tels que spectacles, fêtes, séminaires;. Siège: 8bis Place Saint Pierre 58400 La Charité-sur-Loire. Pres. :LEBDI Safi a 8bis Place Saint Pierre 58400 La Charité-sur-Loire. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL24014591

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 19/07/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale : Arbres et jardins solaire
Capital social : 4 000 euros
Siège social : Z.I-65 rue de Gérigny, 58400 La Charité sur Loire.
Objet :La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ;l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la cession, la mise à disposition, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Président : Monsieur Sébastien AUGER, demeurant 14 route du Chazeau, 58400 Chaulgnes,
Directeur général : Monsieur Romain LAFAYE demeurant 5 rue des Septiers, 58150 Garchy.
Durée de la société :99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24014793

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MLM Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers Siège social : 65 route de Moulins 58300 Decize. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : M. RABIER Guillaume, demeurant 65 route de Moulins 58300 Decize, Mme RABIER Cécile, demeurant 65 route de Moulins 58300 Decize Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire Immatriculation au RCS de Nevers

AL24014836

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée IMMO SGDP au capital de 1.000 €, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON. Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL24014845

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 28/06/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : PRO SERVICES
Siège Social : 49, avenue du 08 mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS
Capital : 1000 €
Objet social : Tirage et installations de câbles fibre optique et installation d'équipements de communication, Réseaux et télécommunications. Autres activités aux entreprises non soumis à la réglementation. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
Durée : 99 ans
Président : M. AGUENI Fares 49, avenue du 08 mai 1945 58660 COULANGES LES NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24014858

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 25/07/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI C.N.B.L.N.
Objet social : - La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers - La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres- La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse porter atteinte au caractère civil de la société - Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société
Siège social : 10 rue de la vallée de Druy, 58160 DRUY PARIGNY
Capital : 2 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS
Co-gérance : Monsieur CAILLOT Nicolas, demeurant 10 rue de la vallée de Druy , 58160 DRUY PARIGNY et Monsieur CAILLOT Bastien, demeurant 10 rue de la vallée de Druy , 58160 DRUY PARIGNY
Clause d'agrément : La cession des actions à des tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Dans les autres cas, la cession est libre.
La gérance

AL24014871

YONNE

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION MALGRÉ LES PERTES

PHOTONICS LASER MAINTENANCE

SARL au capital de 500 euros
Siège social
31 avenue du rû couvert
89100 PARON

824 437 594 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 26/07/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis -La Gérance

AL24014788

MODIFICATION DU CAPITAL

Les associés de la SARL TALLANDIER, au capital de 36 800 € ayant son siège social 52 rue de Paris 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE n° 399 872 712, réunis en AGE le 28/06/2024, ont décidé d'augmenter le capital social de 363 200 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : « Le capital social est fixé à 36 800 € »
Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à 400 000 € ».
Pour avis, La Gérance

AL24014832

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : PHILIPPE JALOUZOT AUTOMOBILES.
Forme : SASU.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 19 Rue du Colonel Rozanoff, 89000 Auxerre.
808304117 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 24 juillet 2024, le président a décidé, à compter du 12 août 2024, de transférer le siège social à 26 Rue de Sommeville - Les Chesnez, 89000 Auxerre.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24014839

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE ET GÉRANCE

Dénomination : ROUGER.
Forme : SARL au capital de 15000 euros.
Siège social : 8 Route DE PARIS, 89250 MONT-SAINT-SULPICE.
891892036 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 24 juillet 2024, l'associée unique a décidé à compter du 24 juillet 2024 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination JAY'S 3.0 et a pris acte de la modification de la gérance de la société :- Madame Vanaruby ARUMUGAM, demeurant 43 Route Nationale, 89160 Lezinnes en remplacement de Monsieur Dominique GERBAULT et Madame Thérèse ROUSSEL.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24014843

COMMISSAIRE AUX COMPTES

TRANSPORTS DE L'YONNE

Société par actions simplifiée
au capital de 154 000 euros
Siège social
209 Route de Paris
89140 PONT SUR YONNE
788 034 387 RCS SENS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 26 juin 2024, il résulte que les mandats de la Société ETC AUDIT,Commissaire aux Comptes titulaire et de la Société EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLE, Commissaires aux Comptes suppléant sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS Le Président

AL24014853

DÉMISSION DE GÉRANT

SENSEVASION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 623 €
Siège social
Lieudit « Pré Aubert «
89100 ST DENIS LES SENS
424 332 369 RCS SENS.

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 12/07/2024, il a été constaté la démission de M. Christophe FEUILLOLEY de ses fonctions de gérant à compter du 01/09/2024 et de ne pas procéder à son remplacement. POUR AVIS , La gérance.

AL24014879

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 10 septembre 2024 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à PERREUX - CHARNY-OREE-DE-PUISAYE (89120)
7 rue des Fourneaux
de 135 m² environ. **De 6 pièces principales**
UN GARAGE au fond du jardin, d'une superficie d'environ 19 m².
Le tout sur un terrain d'une contenance de 34 ares 34 centiares
Occupée au 13 mars 2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 100.000 Euros (outre les charges)
Avec faculté de baisse, en cas de carence d'enchère, d'un quart puis de moitié.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00788, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Jeudi 29 août 2024 à 10 Heures

AL24014742

// DIVERS

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 6 mars 2024, Monsieur Claude André Roger BURREN, né(e) 75015 Paris 15, le 5 novembre 1938, demeurant à 2 Rue Parmentier 89100 Sens, veuf(ve) de Madame Simone Gisèle Mary DUFAYET, décédé(e) à MONTE-RAU-FAULT-YONNE (77) le 23 mai 2024, a institué un légataire.Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY , 1 Place des Héros 89100 Sens, le 24 juillet 2024, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 24 juillet 2024.Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Roxane BARDE-DEHENRY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014827

SAS DUGUESCLIN NOTAIRES
Société multi-offices d'exercice
de la profession de notaire
4 rue Du Guesclin
35000 RENNES
10 rue La Fayette
75009 PARIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte authentique électronique reçu par Maître Arnaud SOLLET, Notaire à PARIS (75009), le 24 juillet 2024 Monsieur Yves Marien Constant JEANNIN, Chef d'entreprise, et Madame Sylvie LOURY, Retraitée, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 10 avenue Denfert Rochereau. Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 24 juillet 1959, Madame est née à AUXERRE (89000) le 25 octobre 1961. Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 26 juin 2004 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hubert GOETA, notaire à SEIGNELAY (89250), le 21 juin 2004. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec convention préciputaire. Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à la SAS « DUGUESCLIN NOTAIRES », domicilié à PARIS (75009) 10 rue La Fayette. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis et mention,Maître Arnaud SOLLET

AL24014837

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DOMAINE DE LA FONTAINE GERY

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 223 250,76 euros
Siège social
Rue de la Fontaine Géry
89800 COURGIS
387 588 478 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 2 juillet 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2024, déchargé Monsieur Didier DIGY, demeurant Rue de la Fontaine Géry – 89800 COURGY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL24014814

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LA GUETTERIE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 61 100 euros
Siège social
La Guetterie 89500 CHAUMOT
439 744 368 RCS SENS

Suivant décision collective des associés en date du 1er juillet 2024, il résulte que :Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :- approuvé les comptes de liquidation ;- donné quitus au Liquidateur Madame Sylviane GUICHARD, domiciliée professionnellement 25, rue de la Boudronnée à DIJON (21000), et déchargé cette dernière de son mandat ;- prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS. Pour avis,

AL24014829

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA GUETTERIE

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 61 100 euros
Siège social
La Guetterie
89500 CHAUMOT
439 744 368 RCS SENS

Suivant décision collective des associés en date du 01/07/2024 :Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/07/2024 et sa mise en liquidation.L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Sylviane GUICHARD,Contrôleur principal des Finances Publiques, domiciliée professionnellement 25, rue de la Boudronnée à DIJON (21000), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 25, rue de la Boudronnée à DIJON (21000), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS. Mention sera faite au RCS de SENS.
Pour avis,

AL24014830

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI MAYA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 130000 euros.
Siège social : 25 grand rue, 89000 Perrigny.
814798229 RCS Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Karine GANGAND demeurant 25 GRANDE RUE, 89000 Perrigny et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24014840

In Extenso
Experts-Comptables
CENTRE-EST
www.inextenso.fr

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MANIAGO

SNC en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social
28 rue du 24 août
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
37 boulevard Lyautey
89000 AUXERRE
797 473 758 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision du 28/06/2024, l'Associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation et a déchargé Madame Dulce MANIAGO, demeurant 37 boulevard Lyautey 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui donnant quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis Le Liquidateur

AL24014842

FIDUCIAL SOFIRAL

CLÔTURE DE LIQUIDATION

HORLOGERIE DE LA PLACE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 330 euros
Siège social
14 PLACE DE LA LIBERTE
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
Siège de liquidation
14 PLACE DE LA LIBERTE
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
753 649 482 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 12 juillet 2024, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier DEBRABANDER, demeurant 14 Place de la liberté 89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 30 juin 2024.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24014854

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LHUSSIEZ CONSULTANT

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 60 979,60 euros
Siège social
18 Rue de la Grande Croix
89400 ORMOY
Siège de liquidation
18 Rue de la Grande Croix
89400 ORMOY
505 550 095 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 JUILLET 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Olivier LHUSSIEZ, demeurant 18 Rue de la Grande Croix 89400 ORMOY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24014860

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL DES ROCHES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège : 12 Chemin des Roches
Moulin Colas, 89630 QUARRE LES TOMBES
Siège de liquidation : 12 Chemin des Roches - Moulin Colas
89630 QUARRE LES TOMBES
499168136 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 25 JUILLET 2024 au 12 Chemin des Roches - Moulin Colas 89630 QUARRE LES TOMBES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Fabien CARREE, demeurant 12 Chemin des Roches - Moulin Colas 89630 QUARRE LES TOMBES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014867

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SAUCRI

société civile immobilière
au capital de 1 520€
siège social
1 rue Georges Clemenceau
89400 Migennes
siège de liquidation
33 rue du 4 septembre
89400 Migennes
RCS de SENS 431 926 724

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 26 JUILLET 2024 a décidé la dissolution de la société à cette date ainsi que sa liquidation amiable.
Elle a désignée Monsieur Christian Sauvagère demeurant 500 route de la roche pallud Sommand 744404 Mieussy pour toute la durée de la liquidation ainsi que tous les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.
Le siège de liquidation est situé au 33 rue du 4 septembre 89400 Migennes pour toute la durée de la liquidation ainsi que pour toutes correspondances.
Les actes et les pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe de Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis
Le liquidateur

AL24014899

GROUPE ETC LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SARL LYDE.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 70 Allée du Bourdon, 89100 SENS.
452306848 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 1 juillet 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur André MARECHAL demeurant 32 Rue d'Alsace Lorraine, 89100 SENS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur.

AL24014876

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALICASTRE

Société Civile Immobilière
au capital de 226.000,00 euros
Siège social
43 Grande Rue
89200 SERMIZELLES
RCS AUXERRE 449 666 684

Par AGE du 10/04/24, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/24 suivie de sa mise en liquidation. M. Patrick BERTHEAU, demeurant à ARES (33740), 51 Avenue de Bordeaux, Villa 15, a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL24014882

DISSOLUTION

CALONE CONSEILS

SAS au capital de 2000 €
Siège social
ZAC DES SABLONS
19 BOULEVARD DU PONT NEUF
89100 Sens
914 398 268 RCS de Sens

L'associé unique du 26/07/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2024, nommé liquidateur Mme CALONE Stéphanie, demeurant 11, rue de la Falaise 89330 Saint Julien du Sault, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens.

AL24014884

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en

ANNONCES LÉGALES

date à SENS du 18/07/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SARL. Dénomination sociale : SOCIETE SENONAISE D'ASSURANCES. Siège social : 33 Rue du Général de Gaulle, 89100 SENS. Objet social : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 500 €. Gérance : M. Romain CROCCO, demeurant 33 Rue du Général de Gaulle 89100 SENS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis -La Gérance

AL24014784

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 juillet 2024, à TOUCY.Dénomination : GOOD JOBS.Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.Siège social : 6 rue des chenots, 89240 Lindry.Objet : Plomberie, chauffagiste, entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte.Durée de la société : 99 année(s).Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur Thomas BUFFAUT, demeurant 33B Rue Arrault, 89130 Toucy La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre. Pour avis.Le gérant

AL24014804

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 18/07/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : EURL. Dénomination sociale : SOCIETE SENONAISE D'ASSURANCES. Siège social : 33 Rue du Général de Gaulle, 89100 SENS. Objet social : - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises ; - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations ; - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises ; - La gestion de son patrimoine. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 500 €. Gérance : M. Romain CROCCO, demeurant 33 Rue du Général de Gaulle 89100 SENS, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24014813

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue du Général Leclerc
89200 Avallon
Tél : 03 86 81 53 26

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 5 juillet 2024, à AVALLON.Dénomination : SCI SPICE GAMES. Forme : Société civile immobilière.Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société,- Eventuellement, le cautionnement au profit de ses associés,- Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.Durée de la société : 99 années.Capital social fixe : 25 000 euros. Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.Siège social : 22 rue des Prés, 89200 AVALLON. Co-gérants : Monsieur Yann Franck Stéphane DOLEAC, demeurant 5 rue de la Creuse, Etaule le Haut, 89200 SAUVIGNY-LE-BOIS, Madame Lucie LE-HUU épouse JOSEPH, demeurant 11 avenue Pepinster, 89200 AVALLON, Monsieur Angel SANDOVAL, demeurant 6 allée Paul Langevin, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.La société sera immatriculée au RCS AUXERRE. Le Notaire

AL24014834

Notaire

Maître Violaine Gaudiez
24, rue Général Leclerc
89200 Avallon
Tel : 03 86 81 53 26

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 17 juillet 2024, à AVALLON.Dénomination : LA SOURCE.Forme : Société civile immobilière.Objet : L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société,- Eventuellement, le cautionnement au profit de ses associés,- Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros.Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sont librement cessibles entre associés et au profit des descendants d'un associé. Les donations au profit d'un enfant d'un associé demeurent libres. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.Siège social : 42 Grande Rue, 89200 LUCY-LE-BOIS. Co-gérants : Monsieur Romain HANNEQUIN, demeurant 5 chemin de la Corvée, Vassy, 89200 ETAULE, Monsieur Tony CHEVAUX, demeurant 1 rue des Charrons, 89440 ANGELY.La société sera immatriculée au RCS AUXERRE. Le Notaire

AL24014835

SCI SBC
Société civile immobilière
au capital de 11 100 euros
Siège social
21, route d'Hollard
89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA CHAPELLE SUR OREUSE (89) du 10/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI Dénomination sociale : SCI SBC Siège social : 21, route d'Hollard, 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE Objet social : L'acquisition par tous moyens, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion, par location ou autrement, la vente, de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet. Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital social : 11 100 euros. CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire. Co gérants: Monsieur Sébastien BOURGEOIS, demeurant 52, rue Trois Moulins, 77950 MAINCY. Monsieur Sébastien CHABIN, demeurant 21, route d'Hollard, 89260 LA CHAPELLE SUR OREUSE. Immatriculation au RCS de SENS.
Pour avis La Gérance

AL24014838

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution dans un journal d'annonces légalesAux termes d'un acte sous seings privés en date du 19 juillet 2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : SARL ÉLODIE CHALMEAU.
Forme : Société à responsabilité.
Objet : L'achat et la revente de raisins, moûts, bouteilles, vins et toutes boissons alcoolisées, tous accessoires liés à la consommation du vin, et le négoce de vins.
Capital social : 50 000 €.
Siège social : 76 rue du Ruisseau – 89530 CHITRY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 50 000 €.
Gérant : Mme Élodie CHALMEAU, demeurant à CHITRY (89530), 6 chemin de Champagne.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL24014866

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me Stéphanie FAIVRE FRANCIN du 29/07/2024, a été constituée la société civile immobilière suivante :
Dénomination : «SCI MALT»
Objet : acquisition et gestion par voie de location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans
Capital : 1.400,00 € entièrement libéré
Siège : 42 bis rue Hors Murs, DEUX RIVIERES (89460), Accolay
Co-gérants : Mr Thibaud MAILLARD né à AUXERRE, le 08/06/1993 et Mme Adeline LOPARD, née à AUXERRE, le 01/04/1998, demeurant à DEUX RIVIERES (89460), 42 bis Rue Hors Murs, Accolay.
Les cessions de parts sont soumises à agrément sauf lorsqu'elles interviennent entre associés.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE
Pour avis
Le Notaire

AL24014898

CHRONIQUES JURIDIQUES

Interruption des délais de saisine des juridictions administratives : le cachet de la poste fait foi

Plongeons-nous dans les délais administratifs, auxquels tout usager peut se heurter en cas de contestation d'une décision prise par l'administration (contrôle des structures, permis de construire, procédures liées aux installations classées…)

Rappel des principes

En cas de contestation d'un acte administratif, trois types de recours s'offre à au pétitionnaire :

- un recours hiérarchique qui s'adresse au supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision contestée (s'il s'agit du Préfet, le recours est adressé au Ministre compétent),

- un recours gracieux adressé à l'autorité qui a rendu la décision contestée,

- un recours contentieux qui saisit la juridiction administrative compétente, aux fins qu'elle juge de la validité de la décision contestée.

Le justiciable dispose généralement d'un délai de 2 mois pour saisir la juridiction administrative. Ce délai est toutefois interrompu si un recours gracieux au hiérarchique est préalablement engagé dans ce même délai. Un nouveau délai de 2 mois s'ouvre à compter de la réception de cette contestation pendant lequel l'administration devra se prononcer. A défaut, l'administration est réputé avoir rejeté tacitement le recours gracieux / hiérarchique et le justiciable dispose d'un troisième délai de 2 mois pour saisir le Tribunal par requête.

Ces délais peuvent devenir un chemin de croix et faire échec au pétitionnaire ne les auraient pas respectés, d'autant que la fixation de leur point de départ n'était, jusqu'alors, pas identique !

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, la date d'expédition figurant sur le cachet de la poste interrompait le délai de 2 mois (date d'expédition).

En revanche, en cas de recours contentieux, c'était la date à laquelle le greffe de la juridiction compétente recevait le recours qui était pris en compte (date de réception)

Revirement de jurisprudence

Dans un arrêt en date du 13 mai 2024, le Conseil d'Etat a décidé que sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires, telles les dispositions relatives à la contestation des élections politiques ou celles prévoyant des délais exprimés en heures ou expirant à un horaire qu'elles précisent, la date à prendre en considération pour apprécier si un recours contentieux adressé à une juridiction administrative par voie postale a été formé dans le délai de recours contentieux est celle de l'expédition du recours, le cachet de la poste faisant foi.

Ce revirement, favorable aux justiciables, remet sur un pied d'égalité ceux qui utilisent la voie postale, qui devaient auparavant anticiper, et ceux qui utilisent la plateforme dématérialisée « Télérecours » qui peuvent saisir la juridiction concernée jusqu'au dernier jour, minuit.

Exemple : Maxime s'est vu notifier un refus de permis de construire le 1er janvier 2024. Espérant pouvoir infléchir la position de la commune décisionnaire, il a adressé un courrier recommandé contestant cette décision, déposé au bureau de Poste selon cachet faisant foi le 29 février 2024. Il a bien engagé ce recours gracieux dans le délai de deux mois.
L'accusé de réception de son courrier est daté du 2 mars 2024.C'est la preuve de la date à laquelle la Commune a reçu son recours gracieux et qui ouvre un nouveau délai de 2 mois pendant lequel elle devra se prononcer. Cependant, à la date du 2 mai 2024, Maxime n'a reçu aucune réponse de la mairie. S'il souhaite poursuivre la contestation engagée, il devra saisir le Tribunal administratif au plus tard le 2 juillet 2024, minuit.

Soit il adresse sa requête à la juridiction par le portail Télérecours, soit par courrier recommandé avec accusé de réception. Il devra déposer son courrier à la poste dans la journée du 2 juillet, avant l'heure de fermeture du bureau de poste (certains bureaux datent non pas en considération des heures de fermeture, mais des heures de levés du courrier. Soyez vigilant !), pour obtenir le cachet faisant foi de la date du dépôt de sa requête.

Caroline LOMBARDO
Juriste FDSEA 85

Arrêt de travail

La contre-visite diligentée par l'employeur : les modalités ont été fixées par décret

L'employeur qui maintient tout ou partie de la rémunération du salarié en arrêt de travail, peut, en contrepartie, demander à un médecin de contrôler la réalité de cette incapacité de travail en sollicitant une contre-visite médicale, dès le 1er jour d'absence du salarié.
En principe organisée au domicile du salarié, la contrevisite peut avoir lieu ailleurs lorsque le lieu de repos est différent du domicile. Dans ce cas, le salarié doit communiquer à l'employeur l'adresse à laquelle il se trouve pendant son arrêt.
Si l'arrêt de travail porte la mention « sortie libre », le salarié doit informer l'employeur des horaires auxquels la contre-visite peut s'effectuer.
La contre-visite est effectuée par un médecin mandaté par l'employeur. Le médecin a pour rôle de se prononcer sur le caractère justifié ou non de l'arrêt de travail, y compris sur sa durée. Elle a lieu à tout moment de l'arrêt, et selon le choix du médecin, soit au domicile du salarié, soit, et c'est une nouveauté, directement au cabinet du médecin.
Aucun délai de prévenance à l'égard du salarié n'est exigé lorsque la contre-visite a lieu au domicile du salarié (ou autre lieu qu'il a communiqué). En revanche, si elle a lieu au cabinet du médecin, il conviendra alors de remettre au salarié une convocation (si le salarié est dans l'impossibilité de se déplacer, il doit en informer le médecin et lui préciser les raisons).
Une fois la contre-visite effectuée, le médecin doit informer l'employeur si l'arrêt de travail lui semble justifié.
Si le médecin n'a pas pu procéder au contrôle pour un motif imputable au salarié (refus ou absence du salarié), il en informera également l'employeur. Dans ce cas, le salarié, perd le bénéfice des indemnités complémentaires de maladie pour la période suivant la visite.
Aussi, si le médecin estime que l'arrêt n'est pas ou plus justifié, le salarié doit reprendre le travail.
Quant à l'employeur, il lui revient de transmettre, sans délai, le résultat de la contre-visite médicale au salarié.

Anaïs Martins



LOISIRS

// FESTIVAL « NEVERS EN BLEU »

58 Demandez le programme !

Le 17 juillet, dans les locaux de la Verrière (Nevers), était officiellement dévoilé le programme de « Nevers en bleu », avec une distribution des flyers et affiches aux artistes et galeristes participants.

Afin de présenter la programmation officielle du festival « Nevers en bleu »[1], la Verrière (Nevers) a réuni les artistes et galeristes participants le 17 juillet, dans ses locaux. *« Nous souhaitons impliquer tous les acteurs afin de créer une véritable synergie et un dynamisme collectif en intégrant les participants dans la communication de l'événement »* précise Clément Boutillon, cofondateur de la Verrière (boutique et association) avec Manon Pignon.

Il ajoute : *« Les artistes et galeristes ayant leurs propres réseaux, nous pensons qu'en collaborant tous ensemble pour la diffusion du programme de « Nevers en bleu » nous pourrons faire connaître l'événement le plus largement possible »*. Pour lui, cela s'inscrit parfaitement dans le concept du festival qui se veut : *« rassembleur, sans limitations et convivial »*. Pour mémoire, le festival « Nevers en bleu » se déroulera du 14 septembre au 6 octobre et réunit dans divers lieux des œuvres ayant pour thème cette couleur, sans se limiter au Bleu de Nevers. En plus des expositions, sont aussi proposés des ateliers et des soirées. En parallèle, les commerçants de toute la ville sont également invités à mettre leurs vitrines en bleu.



Côte à côte, Clément Boutillon et Manon Pignon en train de distribuer les supports de communication aux artistes, le 17 juillet dans les locaux de La Verrière à Nevers.

À faire connaître

Au total, une quarantaine d'artistes seront exposés dans cinq lieux : La Verrière (38 rue François Mitterrand), Dalbe (63-65 rue François Mitterrand), Camara (39 avenue Général de Gaulle), Musée de la Faïence (16 rue Saint-Genest) et Arko (3 place Mossé). Pour cette dernière galerie, qui accueillera le plus grand nombre d'œuvres, Jérôme Legrand, président d'Arko depuis avril 2013 et présent le 17 juillet pour la distribution des programmes, stipule : *« Le Bleu de Nevers est connu, mais prendre ce thème en l'ouvrant aux autres variations permet d'offrir un panel très éclectique de déclinaisons artistiques. En plus, cela permettra à tous les curieux de découvrir les artistes, mais aussi des lieux qui méritent le détour »*. Il poursuit : *« Nevers est une ville à taille humaine qui est, à mon sens, le lieu de tous les possibles, et le festival en est un des témoins. Cela s'ajoute à la longue liste des initiatives remarquables qu'il peut y avoir dans notre territoire. Car, merde, il fait bon vivre dans la Nièvre et il est temps que cela se sache ! »*.

Clément Boutillon conclut : *« les visites, les ateliers et les soirées sont ouverts à tous, alors n'hésitez pas à venir jeter un œil et pourquoi pas acquérir une œuvre »*. Pour plus de renseignements : La Verrière à contact@laverriere-nevers.fr ou au 09 81 23 96 62.

Chloé Monget

1. *Voir TDB n° 1783*

Programmation détaillée

• Expositions :
- « Bleu de poche », la Verrière, 38 rue François Mitterrand. Ouverture du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30. Vernissage le 14 septembre à 19 h.
- « Grand Bleu », Arko, 3 place Mossé. Ouverture les vendredis de 15 h à 20 h et les samedis et dimanches de 11 h à 13 h et de 15 h à 20 h Vernissage le 15 septembre à 11 h.
- « Il fait bleu dehors », Musée de la Faïence, Nef, 16 rue Saint-Genest. Ouverture aux horaires du musée.
- « Bleu, blanc, clic ! », Camara, 39 avenue Général de Gaulle. Ouverture du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- « Ascension bleue », Dalbe, 63 rue François Mitterrand. Ouverture du lundi au samedi de 10 h à 19 h.
• Événements et ateliers :
- « Le bateau retrouvé », terrains communs, 25 boulevard de la République. À partir du 14 septembre à 10 h.
- « Bleu de toi », Artis Show, 23 rue Saint Étienne. Ouverture du mardi au samedi de 17 h à 20 h. Vernissage le 19 septembre à 18 h.
- « Les Illus' en bleu », chapelle Sainte-Marie, rue Saint-Martin. Tous les jours, sauf le lundi, de 10 h à 19 h. Vernissage le 19 septembre à 19 h.
- « Salon de l'Oratoire », à la Tapisserie, 11 rue de l'Oratoire. Ouverture les vendredis de 14 h à 19 h et les samedis de 10 h à 19 h. Vernissage le 20 septembre à 18 h.
- « Décor en bleu », Faïencerie Georges, 7 quai de Mantoue. Ouverture du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.
- « Verre soufflé bleu », La Verrière, 38 rue François Mitterrand. Le samedi 21 septembre à 16 h.
- « Atelier Cyanotype », atelier de La Voisine, 33 rue de Nièvre. Le 26 septembre de 14 h à 16 h.

// TOURISME

89 À la découverte des villages viticoles avec l'œnobus

Tous les mardis, jusqu'au 27 août, l'œnobus transporte les touristes jusque dans les villages viticoles du sud d'Auxerre, où des visites guidées et des dégustations de vin sont prévues.

Comme le souligne Annick Soto, directrice de l'office de tourisme de l'Auxerrois, *« dans l'Yonne, on a la chance d'avoir un très beau vignoble au sud d'Auxerre, à proximité du canal du Nivernais. Dans ce cadre-là, on souhaite favoriser l'accès aux caveaux via ce moyen de transport qui s'appelle donc l'œnobus, qui circule tous les mardis, jusqu'au 27 août »*. De quoi mettre en avant le tourisme dans les vignobles icaunais, contribuant à remplir l'objectif de l'agglomération auxerroise qui est de devenir « *une destination durable* », ajoute Annick Soto.

Chaque mardi, donc, l'œnobus fait la tournée des villages viticoles (Chitry, Irancy, Escolives-Sainte-Camille, Coulanges-la-Vineuse, Saint-Bris-le-Vineux, Bailly) avec à chaque fois un focus particulier sur un village, différent chaque date, avec la présence d'un guide qui fait la visite du village.

Mis en place par l'office de tourisme de l'Auxerrois pour la première fois en 2018, l'œnobus a su devenir un rendez-vous pour les touristes au moment de l'été, et ce notamment grâce à un prix très attractif : 6 € par personne comprenant les trajets, les visites guidées et un verre gravé Fleurs de vigne distribué à chaque visiteur pour les dégustations chez les viticulteurs, qui sont, elles, gratuites.

La navette qui est mise en place comporte une vingtaine de places. Elle fait plusieurs trajets dans la journée. Des départs ont lieu à 10 heures, 11 heures, 12 heures, 14 heures, 15 heures, 16 heures, 17 heures, au 1 Quai de la République, à Auxerre.

Christopher Levé

Pour réserver sa place, il est possible de contacter l'office de tourisme de l'Auxerrois au 03 86 52 06 19 ou de le faire en ligne sur le site www.ot-auxerre.fr.

// EXPOSITION

58 Immersion dans le temps

Jusqu'au 22 septembre, l'association « Les amis du vieux Guérigny » organise une exposition sur la « Gendarmerie en Nivernais de 1720 à nos jours », au Musée Forges et Marines de Guérigny. Via un fonds d'une soixantaine de pièces, c'est une immersion dans les diverses brigades nivernaises à travers le temps qui est proposée. *« Cela fait environ vingt ans que nous souhaitions mettre en lumière ce thème »*, indique Jean-Paul Gauthron, président de l'association. « *Mais, cela n'était pas faisable jusqu'à présent. Nous sommes ravis de proposer une exposition qui se veut complète sur la Gendarmerie en Nivernais »*.

Pour mettre en lumière l'évolution de la gendarmerie dans la Nièvre, divers fonds ont été sollicités. *« Nous avons des pièces de collectionneurs privés, mais aussi des prêts du Musée de Villeneuve-sur-Yonne, du Conservatoire du costume de Toulon, du Sirpa Marine ou encore de la Médiathèque Jean-Jaurès à Nevers. Avec tout cela, il a été possible de réunir les tenues les plus marquantes, les armes également ainsi que quelques documents édifiants »*. Ainsi, les visiteurs sont accueillis à l'entrée de l'exposition par une Juvaquatre : *« qui fut le premier véhicule démocratisé dans les brigades »* souligne Jean-Paul Gauthron. Les bâtiments de gendarmerie sont également mis en lumière. *« La Caserne Michot a été dessinée par un architecte du département, et guérignois d'origine : Adolphe Bouveau. Un homme qui pourrait faire l'objet d'une exposition à lui tout seul ! »* s'exclame Jean-Paul Gauthron, sans en dévoiler plus afin de laisser les curieux découvrir son parcours au sein de l'exposition. Un fonds documentaire est aussi présenté, dont une adjudication de fourrage datant de 1813. *« À l'époque, les chevaux étaient leur moyen de locomotion ce que l'on oublie parfois »*. 15 uniformes du Consulat à nos jours sont exposés, ainsi qu'une reconstitution d'un bureau des années 1960, clin d'œil à la saga *Le Gendarme de Saint-Tropez* dont le visiteur retrouvera un extrait à la fin de la visite, ainsi qu'un film retraçant l'histoire de la gendarmerie plus largement.



Une reconstitution d'un bureau d'un gendarme dans les années soixante-70 est visible durant l'exposition.

Chloé Monget

L'exposition « La Gendarmerie en Nivernais de 1720 à nos jours » se déroule au Musée Forges et Marines de Guérigny. Ouverture du mardi au dimanche de 14 h à 18 h. Fermé le lundi. Informations et réservations des visites guidées auprès du musée : https://museeforgesetmarines.fr/ ou au 03 86 37 01 08.

PORTRAIT

// RENDEZ-VOUS

24 heures chrono

Les 10 et 11 août, l'association Pâquerette Soundsystem propose un événement musical et convivial dans une parcelle agricole avec comme mots d'ordre : le partage et le respect.

Durant 24 heures, l'association Pâquerette Soundsystem (1) propose une « Flowar Party » du 10 au 11 août vers la Charité-sur-Loire. De 14 heures à 14 heures, il y aura au programme : concerts de musique électronique alternative ainsi que d'accordéon, ateliers de cirque (Bazar Éphémère), chaises musicales, stands d'exposants, restauration (Nomads Crêpes) et buvette… Julien Rommel, président de l'association, détaille : *« C'est notre 6e événement du genre, avec toujours la convivialité et le respect comme ligne de mire »*. Il développe : *« déjà, il y a le respect des gens, car nous invitons et prévenons tous les résidents des alentours. Pour nous, c'est indispensable d'intégrer tout le monde à nos événements car cela favorise les échanges. Ensuite, il y a le respect du lieu, puisque nous organisons notre « Flowar Party » dans une parcelle agricole exploitée. Outre les événements de cette ampleur, l'association propose des nettoyages musicaux de décharge sauvage, donc le comble serait de laisser sale l'endroit qui nous accueille »*. Si le lieu précis n'est pas encore dévoilé, le propriétaire agricole est lui connu : Jean-Baptiste Fabry. Ce dernier pointe : *« ce n'est pas la première fois que j'offre la possibilité de faire cela chez moi. Et, à chaque fois, je suis ébahi car il y a 200 personnes et il ne reste pas un seul papier ou mégot… limite, c'est plus propre après leur passage ! De ce fait, je n'ai aucune appréhension, bien au contraire, c'est un plaisir. Je pense que ce type d'initiative mérite d'être connu car cela fait tomber de nombreux préjugés. Alors, oui, cela fait un peu de bruit, mais il faut relativiser car c'est une fois dans l'année dans des coins où il ne se passe plus rien… À mon sens, c'est un bon moyen de faire de belles connaissances, entre inconnus mais aussi entre voisins, car nous sommes tous cordialement conviés ! »*.

Liens universels

Sur cette question de l'intégration de tous, Julien Rommel insiste : *« Flowar Party est un jeu de mots entre Flower power (2) et War (ndlr : guerre). En somme, notre arme pour rassembler est la musique »*. À la question : quel est le combat ? Julien Rommel sourit : *« physique contre pas grand-chose. C'est plus culturel. Nous essayons de faire la promotion de l'art alternatif alliée à un message de paix contre toutes les guerres qui peuvent avoir lieu, à petite ou grande échelle, le tout dans un moment de partage entre tous… On aimerait pouvoir insuffler, par les événements que nous proposons, les valeurs qui sont chères à Pâquerette Soundsystem : l'environnement et le lien entre les gens sans préjugés sociaux ou de genre, entre autres »*. Il conclut : *« L'entrée est à prix libre (gratuit pour les moins de 12 ans) afin que chacun puisse en profiter, même sans grand moyen financier. Notre but est de créer de la cohésion autour de la musique et des arts alternatifs… alors soyez les bienvenues à la « Flowar Party », les 10 et 11 août. Attention, l'événement est limité à 250 places et il reste moins d'une centaine de places disponibles, la réservation est donc conseillée »*. L'adresse précise du rendez-vous sera communiquée le jour même par mail ou sur la page Facebook (https://www.facebook.com/PaquerretteSound/?locale=fr_FR). Renseignements : paquerettesound@gmail.com ou au 07 68 11 71 72.



Pâquerette Soundsystem

Le lieu précis sera dévoilé sur Facebook ou par mail.

Chloé Monget

Programmation musicale et précisions

Voici la liste des artistes pour les concerts :
Big Son par Pâquerette Sound & Dkpt6tem, DIHHEL, BANOTEK, AUTISTIC GHOST, D2S, MALALAISE, ALIEN MENTAL, XPLOZIF, GUKIN, DI2O, D'DJEY, ANTIREP, LOAN & Friends.
Un bar, un camping, un accès poids lourd et un Chill Out sont proposés pour passer un agréable moment… Les animaux acceptés ***« s'ils sont aussi gentils que leur maître »*** **précise l'organisation de l'événement.**

(1) https://www.facebook.com/PaquerretteSound/?locale=fr_FR

(2) Flower power ou pouvoir des fleurs est un slogan utilisé durant les années soixante - soixante-dix comme symbole de résistance passive alliée à une idéologie de non-violence. Ce mouvement se positionnait en opposition avec la Guerre du Vietnam.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 3 août

// Balade costumée à Seurre

À la tombée de la nuit, à 20 h 30, lanterne en main, laissez-vous guider dans le village de l'Étang Rouge par un habitant venu des temps anciens. En costume d'époque il vous contera tous les secrets du Val de Saône d'autrefois. Une façon originale de découvrir le musée de l'Étang Rouge. Rendez-vous à l'accueil du musée, route de Franche-Comté.

Tarifs : de 3 à 5 euros par personne. Réservation conseillée au 03 80 37 15 70

Nièvre

Du 1er au 17 août

// Festival Les Heures Festives

Créé sous l'impulsion de l'association Bookson et Les Livreurs, le festival Les Heures Festives revient du 1er au 17 août. C'est dans l'ancien presbytère de Monceaux-le-Comte que les spectateurs sont invités durant une heure à découvrir un format unique : le Solo Théâtre. Sans décor, ni accessoire, l'interprète sera seul(e) en scène pour faire vivre les pièces. Afin de rendre le théâtre accessible à tous, le festival propose cette année une douzaine de pièces ainsi que des lectures jeunesses. Chaque soir avant le spectacle, une buvette prend place dans le grand jardin et offre au public la possibilité de se restaurer en toute convivialité.

Renseignements : https://leslivreurs.com/heures-festives-monceaux/ et réservations auprès de reservation@leslivreurs.com ou au 06 60 44 53 16.

• À partir du 3 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 3 et 4 août Comice de Corbigny ; 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons ; 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• 3 août

// Concours de labour de Corbigny

Les JA de Corbigny organisent leur concours de labour au lieu-dit Chantereau (Colancelle), à la SCEA du Coudray. À partir de 8 h, avec marché de producteurs (quelques places encore disponibles), exposition de matériels agricoles et forestiers, exposants « nouvelles technologies et bâtiments », exposants des filières agricoles et partenaires, courses de traine-cul (plusieurs manches dans la journée), défilé et expositions de tracteurs anciens, tombola. Buvette et restauration proposée le midi. La rencontre se clôturera par une soirée conviviale à la Sicagemac en partenariat avec le Comité de comice de Corbigny. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 4 août dans la commune de Corbigny.

Renseignements : Paul Hétroy, président des JA Corbigny : 07 85 74 55 10.

• 10 août

// Concours de labour de Decize

Les JA de Decize tiennent leur concours de labour à la Varenne du Tronçin (Decize), chez Thierry Gagnerault sur la commune de Decize, ouverture des raies à partir de 11 h 30. En plus, aura lieu course de traîne-culs et moiss'batt cross, jeux gonflables pour les enfants, stands, exposition de matériel, buvette toute l'après-midi et restauration le soir sur réservation.

Renseignements : Valentin Berthier, président des JA de Decize – La Machine : 07 63 08 84 76.

// Concours de labour de Luzy

Les JA de Luzy vous convient à leur concours de labour au lieu-dit le Grand Montigny (Millay) chez Laurent et Estelle Gonneau, à partir de 14 h. Buvette tout l'après-midi et restauration sur place le soir.

Renseignements : Charles Brossut, président des JA de Luzy : 06 41 30 90 59.

// Concours de labour de Montsauche-lès-Settons

À partir de 9 h, marché de producteurs, démonstration de matériel, concours de labour, course de traîne-culs, auto cross, ateliers et maquillage pour enfants, tours de chevaux et poneys, sculpteur à la tronçonneuse, démonstration de sabots, démonstration de vieilles mécaniques et batteuses, exposition de chiens de chasse, démonstration de tailleur de pierres, estimation d'un pain de 2 m. En fin de journée, spectacle de magie par Caroline Marx. Buvette et restauration proposée sur place. La rencontre se clôturera par une soirée conviviale en partenariat avec le Comité de comice de Montsauche-lès-Settons. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 11 août dans la commune de Montsauche-les-Settons.

Renseignements : Thomas Lemée, président du Comice de Montsauche-lès-Settons : 06 40 51 65 10.

• 15 août

// Concours de labour de Château-Chinon

Les JA de Château-Chinon organisent leur tradition concours de labour au lieu-dit Les Barats (Arleuf). Ouverture des raies à partir de 11 h 30. Restauration ainsi que buvette sur place midi et soir.

Renseignements : Baptiste Flory, président JA de Château-Chinon : 06 48 37 30 96.

// Concours de labour de Saint-Saulge

Les JA de Saint-Saulge proposent un concours de labour à partir de 14 h au lieu-dit Rue des Marolles (Montapas), chez Denis Arlaud. En complément sont organisés une exposition de matériel et un ball-trap. Buvette et restauration le soir sur réservation.

Renseignements : Aurélien Ensargueix, président des JA de St Saulge : 06.47.62.48.99

// Rétromoisson

La Rétromoisson de Saint-Loup-des-Bois, se déroulera le 15 août à partir de 10 h au Musée de la machine agricole (MUMAR). Les visiteurs pourront découvrir des moissonneuses-batteuses de 1928 à 1966. Des démonstrations de battage auront lieu ainsi qu'une parade de tracteurs d'antan. D'autres animations sont prévues comme la découverte des métiers de jadis, les produits du terroir ou encore l'artisanat d'art. Buvette et restauration sur place. Entrée payante.

Renseignements : musee.stloup@orange.fr ou au 03 86 39 91 41.

Yonne

• Samedi 3 août

// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedis du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

// MOISSONS

21 Femmes des champs

Les moissons ne sont pas qu'une histoire d'hommes ! De nombreuses femmes œuvrent ou ont œuvré ces derniers jours dans les travaux dans les champs. Rencontre avec douze Côte-d'oriennes !

AG



Charlotte Rossignol, technicienne au GDS21, a posé des congés comme tous les ans pour aider ses parents et moissonner les 110 ha de cultures de l'exploitation familiale, située à Vaux-sur-Crosne près de Remilly-sur-Tille.



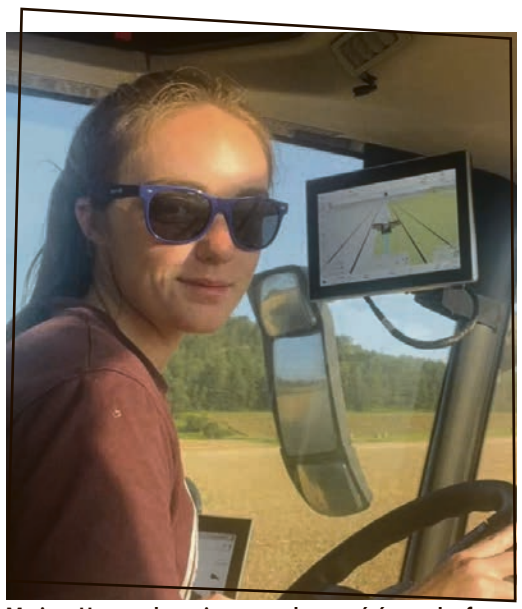
Lucie Faurie, présidente du canton JA de Sombernon, travaille au service de remplacement et a commencé « ses » moissons ce début de semaine au Gaec Buntz, à Tarsul près-d'Is-sur-Tille. La jeune femme assure les transports de la paille durant toutes les récoltes.



Lucie Poillot a « jonglé » entre les récoltes de foin et les moissons, comme bon nombre de ses collègues en polyculture-élevage. L'agricultrice de Vandenesse-en-Auxois a bénéficié de l'aide de ses parents, de Baptiste Foulet, son salarié, de Paul Bizouard, son stagiaire, et des services de l'ETA Antoine Leguy, dans cet important « coup de bourre » de l'été sur deux sites d'exploitation différents.



Françoise Rossignol, la maman de Charlotte présente sur cette même page, s'est davantage concentrée sur les foins, qui ont été récoltés en même temps que les grains. L'agricultrice de Vaux-sur-Crosne est tout de même intervenue dans les champs, mais seulement « après-coup », pour du déchaumage.



Marion Hanuszek moissonne chaque été sur la ferme familiale à Mosson. Cette jeune étudiante de 20 ans, qui suivra une licence en comptabilité et gestion des entreprises agricoles à la rentrée, a vécu une campagne particulière, avec des béquilles à ses côtés : *« Je me suis fait une entorse à la cheville début juillet... Ce n'est pas de chance, mais heureusement, la moissonneuse est le seul engin de la ferme qui ne nécessite pas l'usage de ses pieds, cela tombait bien ! »*.



Céline Esprit a participé à ses neuvièmes moissons à Louesme, mais seulement ses deuxièmes depuis son installation en 2022. Cette ancienne « nounou », aujourd'hui éleveuse de volailles, a aidé son mari Romaric Foulon pour la récolte du grain et de la paille, en assurant notamment la logistique.



Même pas peur ! Cloé Massard, de Belan-sur-Ource, moissonne quelques hectares de la ferme familiale à seulement 16 ans. Cette future élève de Terminale STAV au lycée de Quetigny conduit également des tracteurs sur l'exploitation, depuis plusieurs années.



Des moissons réussies, c'est aussi des petites mains, prêtes à rendre service ! Déborah Laligant, agricultrice à Gissey-sous-Flavigny, épaule son mari Josselin ainsi que Baptiste Masson en leur apportant régulièrement de quoi manger et se rafraîchir. L'éleveuse reste, la plupart du temps, auprès des vaches de l'exploitation.



Elsa Mathey participait à ses quatrièmes moissons depuis son installation sur la ferme familiale à Villotte-Saint-Seine. La jeune femme de 31 ans, autrefois salariée sur la ferme, a partagé le volant de la moissonneuse avec Jean-Louis, son père.



Amélie Bollereau a moissonné sur la ferme familiale du Gaec Carementrant, dans le secteur de Longecourt-lès-Culêtre près d'Arnay-le-Duc. L'ancienne commerciale à Sicarev n'en était pas à son premier coup d'essai et donne « un coup de main » à la moindre occasion.



Laurène Porcheret, ancienne technicienne à Bovins Croissance, est installée sur la commune de Marcilly-Ogny. La jeune femme participe à ses quatrièmes moissons, réalisées par une machine de l'ETA Jannier. La livraison du grain et le pressage de la paille ont animé son quotidien ces derniers jours.



Virginie Brion, agricultrice à Villote-sur-Ource, a pressé la paille et assuré les transports durant ces moissons réalisées par son compagnon Richard Harnet. L'éleveuse laitière, aidée de ses deux filles Emmy et Elsa et de son neveu Geoffrey, ne retiendra pas beaucoup de bonnes choses de 2024 : *« La quantité et la qualité de la récolte est décevante, il n'y a bien que la paille qui est correcte... C'est dommage, les champs étaient encore très beaux il y a quelques semaines. Mais c'est comme ça !»*.